BIOTOPE Agence Bassin Parisien
Contrat N°2010099

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Le Haut bassin de la Calonne »

Tome 4 :
Annexes

Validé par le COPIL du 29 octobre 2010



Communauté de Communes
Canton de Cormeilles

Janvier 2011

NATURA 2000

biotope
faune, flore & environnement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Écologie,
de l'Énergie,
du Développement
durable
et de la Mer

BIOTOPE Agence Bassin parisien

Document d'objectifs du site Natura 2000 « Le Haut bassin de la Calonne »

Tome 4 :
Annexes



Validé par le COPIL du 29 octobre 2010

Communauté de Communes
Canton de Cormeilles

Janvier 2011

Responsables Projet

Eric BELNOT, chef de projet
Antoine RAVARY, chef de projet botaniste

+ 33 (0)1 40 09 04 37
ebelnot@biotope.fr
aravary@biotope.fr

Sommaire

Introduction **4**

Annexe 1. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire 5

Annexe 2. Bioévaluation et enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire 7

Annexe 3. Méthodologie de réalisation de la cartographie des habitats 8

Annexe 4. Liste des espèces végétales et animales invasives 11

Annexe 5. Etude ONEMA 13

Annexe 6. Synthèse des données mammalogiques 54

Annexe 7. Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000 68

Annexe 8. Liste des personnes consultées 69

Annexe 9. Comptes-rendus Comité de Pilotage (COPIL) 72

Introduction

Le document d'objectifs (DOCOB) du site FR2302009 « Le Haut Bassin de la Calonne » répond dans sa conception à la méthodologie appliquée par BIOTOPE. Cette méthodologie suit les recommandations de l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) et le cahier des charges régional de la DREAL Haute-Normandie concernant la rédaction des DOCOB NAtura 2000.

Ce document de travail comporte les éléments suivants :

- La présentation de la directive Habitats-Faune-Flore et des outils retenus par la France pour sa mise en œuvre ;
- La présentation du site Natura 2000 ;
- Le diagnostic écologique du site Natura 2000 ;
- Le diagnostic des activités socio-économiques sur le site Natura 2000 ;
- La définition et la hiérarchisation des enjeux de conservation ;
- Des propositions d'objectifs de conservation.

Les données ayant permis d'élaborer ce document proviennent :

- D'une expertise naturaliste réalisée sur le terrain en 2008 et 2009 ;
- De la consultation des acteurs locaux ;
- De sources bibliographiques.

Annexe 1. Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Habitat d'intérêt communautaire	*Code N2000*	*Etat de conservation*	*Surface (ha)(périmètre intial)*	*Surface totale par HIC (ha) (périmètre intial)*	*Pourcentage (%)(périmètre intial)*	*Pourcentage total par HIC (%)(périmètre intial)*
Tapis immergés de characées	3140	2	0,00	0,00	0,00	0,00
Végétation aquatique des eaux stagnantes	3150	3	0,07	0,07	0,01	0,01
Rivière avec végétation aquatique	3260	2	0,50	0,50	0,10	0,10
		3	0,00		0,00	
Pelouse calcaire	6210	3	0,06	0,09	0,01	0,02
		4	0,04		0,01	
		2	0,29		0,06	0,12
Prairie acidiphile	6230*	3	0,23	0,65	0,04	
		4	0,01		0,00	
		5	0,11		0,02	
		1	0,12		0,02	4,67
Prairie humide oligotrophe à	6410	2	4,39	24,55	0,83	
Jonc acutiflore		3	13,15		2,50	
		4	6,89		1,31	
Mégaphorbiaie	6430	3	0,16	0,16	0,03	0,03
Prairie de fauche	6510	3	26,19	27,05	4,98	5,14
		4	0,84		0,16	

Hêtraie	9130	2	14,76	15,04	2,81	2,86
		3	0,28		0,05	
		2	0,85		0,16	3,63
Aulnaie-Frênaie	91E0*	3	18,08	19,11	3,44	
		4	0,19		0,04	
Forêt de ravin	9180*	2	0,01	0,01	0,00	0,00
Total			**87,21**		**16,57**	

Etat de conservation *: 0 : inconnu ; 1 : excellent ; 2 : bon ; 3 : moyen ; 4 : mauvais ; 5 : très mauvais*

Annexe 2. Bioévaluation et enjeux de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Nom de l'habitat sur le site et code Natura 2000	*Statut*	*Intérêt patrimonial*	*Typicité*	*Vulnérabilité*	*Etat de conservation*	*Dynamique de la végétation*
Tapis immergés de characées (3140)	IC	2	2	2	2	B
Végétation aquatique des eaux stagnantes (3150)	IC	3	2	3	2	B
Rivière avec végétation aquatique (3260)	IC	2	2	2	2	A
Pelouse calcaire (6210)	IC	3	3	2	3	D
Prairie acidiphile* (6230*)	PR	1	2	2	2	B
Prairie humide oligotrophe à jonc acutiflore (6410)	IC	1 & 2	1 & 3	2	2 & 3	B
Mégaphorbiaie (6430)	IC	2	2	3	2	D
Pelouse maigre de fauche (6510)	IC	2 & 3	2 & 3	2	2	A
Hêtraie de *l'Asperulo-Fagetum* (9130)	IC	2	2	3	1	A
Tillaie-Erablaie de pente et éboulis* (9180*)	PR	2	3	2	2	A
Aulnaie-Frênaie* (91E0)	PR	2	2 & 3	2	2	A

***Statut européen** : IC : habitat d'intérêt communautaire / PR : habitat d'intérêt communautaire prioritaire*
***Intérêt patrimonial** : 0 : inconnu ; 1 : fort ; 2 : moyen ; 3 : faible*
***Typicité** : 0 : inconnue ; 1 : typique ; 2 : moyennement typique ; 3: non typique*
***Vulnérabilité** : 1 : forte vulnérabilité ; 2 : vulnérable ; 3 : faible vulnérabilité*
***Etat de conservation** : 0 : inconnu ; 1 : excellent ; 2 : bon ; 3 : moyen ; 4 : mauvais ; 5 : très mauvais*
***Dynamique de la végétation** : 1 : stable ; 2 : fermeture lente ; 3 : ouverture lente ; D : fermeture rapide ; E : ouverture rapide*

On peut souligner que les habitats « Rivière avec végétation aquatique » (3260) et « Aulnaie-Frênaie* » (91E0), s'ils n'ont qu'un intérêt patrimonial moyen, constituent un enjeu écologique important pour le maintien des populations d'Ecrevisse à pattes blanches sur le site.

Annexe 3. Méthodologie de réalisation de la cartographie des habitats

Nomenclature

La nomenclature des plantes à fleurs et des fougères utilisée dans cette étude est celle de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF).
En ce qui concerne les habitats naturels, la nomenclature utilisée est celle de Corine Biotopes, référentiel de l'ensemble des habitats présents en France et en Europe. Un code peut ainsi être attribué à chaque habitat naturel observé.
Les habitats naturels d'intérêt communautaire listés en annexe I de la directive européenne « Habitats/Faune/Flore » possèdent également un code spécifique. Parmi ces habitats d'intérêt européen, certains possèdent une valeur patrimoniale plus forte et sont considérés à ce titre comme « prioritaire » (leur code Natura 2000 est alors complété d'un astérisque *).

Travail bibliographique

Un premier travail bibliographique de recueil et de compilation de données sur le diagnostic des habitats du secteur d'étude a été réalisé. Les thèses de Bruno de Foucault « *Systémique, structuralisme et synsystématique des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises*. », de Didier Alard « *La végétation pastorale de Normandie centrale* » et le « *Guide des végétations des zones humides de la région Nord-Pas de Calais* » (CATTEAU et al.) ont servi de référentiel pour l'interprétation et la caractérisation des habitats ouverts.
Enfin, les données sur les statuts de protection, rareté et menaces des espèces végétales en Haute-Normandie proviennent de l'inventaire de la flore vasculaire de Haute-Normandie (Ptéridophytes et Spermatophytes) » (CBNBL/CRP, 2005).

Méthodologie de terrain et cartographie

Une première étape de photo-interprétation a permis d'identifier des zones d'aspect homogène. Sur le terrain, ces zones ou polygones identifiés ont été caractérisés en fonction de leur végétation, et interprétés selon la nomenclature utilisée. En effet, sur le terrain, la végétation (par son caractère intégrateur synthétisant les conditions de milieux et le fonctionnement de l'écosystème) est considérée comme le meilleur indicateur de tel ou tel habitat naturel et permet donc de l'identifier.
Une reconnaissance floristique des structures de végétation homogènes a ainsi été menée sur l'ensemble de l'aire d'étude botanique afin de les rattacher à la typologie Corine Biotopes à l'aide des espèces végétales caractéristiques de chaque groupement phytosociologique.
La phytosociologie fournit pour toutes les communautés végétales définies une classification dont s'est inspirée la typologie Corine Biotopes. L'unité fondamentale de base en est l'association végétale correspondant au type d'habitat élémentaire ; les associations végétales définies se structurent dans un système de classification présentant plusieurs niveaux emboîtés (association < alliance < ordre < classe). Seuls les habitats d'intérêt communautaire ont été définis avec précision jusqu'à l'association végétale. Le référentiel phytosociologique utilisé dans le cadre de ce Document d'Objectifs est le Prodrome des végétations de France (BARDAT *et al.*, 2004).
L'expertise de terrain a eu pour but de cartographier l'ensemble des habitats présents sur le site Natura 2000 selon la typologie Corine Biotopes et de mettre en évidence l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
Les espèces protégées et patrimoniales ont été prospectées méthodiquement ; leur recherche a principalement été guidée par la cartographie préalable des habitats mais aussi par la bibliographie (études existantes sur le secteur).

Saisie de données et cartographie informatique

La cartographie des habitats a été réalisée au moyen des fonds orthophotographiques (photographies aériennes rectifiées) fournis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie, et des fonds IGN au 1/25 000ème couplés au Système d'Information Géographique MapInfo™. Le logiciel de cartographie MapInfo™ a ensuite permis de créer la base de données renseignant différentes caractéristiques de ces habitats, et l'élaboration des cartes de végétation et d'habitats.

Limite des inventaires réalisés

Les dates des inventaires floristiques (fin mai-début juin 2009 puis fin mai 2010 pour les inventaires liés à l'extension sur le Douet-Tourtelle et les prés Cateaux), situées en pleine période de floraison de nombreuses espèces végétales, sont propices à une bonne interprétation des milieux et à une recherche efficace des plantes patrimoniales. Elles ne garantissent toutefois pas que les espèces à développement précoce (fin de l'hiver – début du printemps) ou tardif seront détectées.
Les inventaires floristiques ne peuvent donc pas être considérés comme exhaustifs, mais ils donnent une bonne représentation de la patrimonialité des habitats.
Pour certaines parcelles de prairie, la prospection est intervenue après la fauche (effectuée avant le 9 juin). Ces parcelles ont été rattachées, compte tenu des conditions stationnelles, à des prairies de fauche mésotrophes (HIC 6410 – intérêt patrimonial faible).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de l'Eure

DIRECTIVE HABITATS
Site NATURA 2000
Le haut bassin de la Calonne
FR 2302009

PROPOSITIONS D'EXTENSIONS
septembre 2010

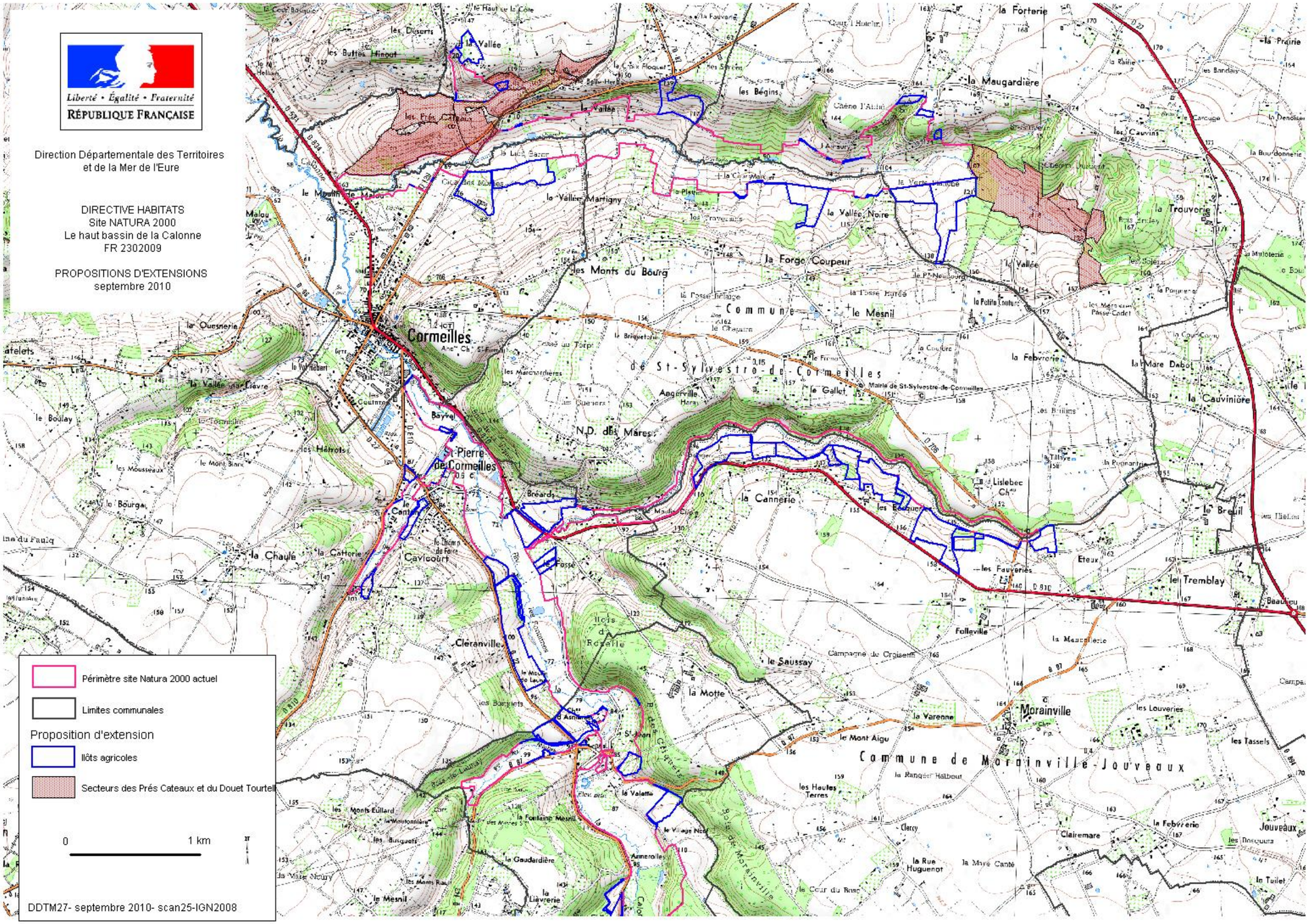

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer de l'Eure

DIRECTIVE HABITATS
Site NATURA 2000
Le haut bassin de la Calonne
FR 2302009

PROPOSITIONS D'EXTENSIONS
septembre 2010

Périmètre site Natura 2000 actuel

Limites communales

Proposition d'extension

Ilôts agricoles

Secteurs des Prés Cateaux et du Douet Tourtel

0 1 km

DDTM27- septembre 2010- scan25-IGN2008

Annexe 4. Liste des espèces végétales et animales invasives

A - Liste indicative des espèces vegetales invasives avérées

Ailanthe (*Ailanthus altissima*)
Aster lancéolé (*Aster lanceolatus*)
Aster de Virginie (*Aster novi-belgii*)
Arbre à papillon (*Buddleja davidii*)
Azolla fausse-fougère (*Azolla filiculoides*)
Balsamine de l'Himalaya (*Impatiens glandulifera*)
Balsamine du Cap (*Impatiens capensis*)
Berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*)
Cerisier tardif (*Prunus serotina*)
Elodée de Nuttal (*Elodea nuttallii*)
Elodée du Canada (*Elodea canadensis*)
Grand lagarosiphon (*Lagarosiphon major*)
Jussie (*Ludwigia grandiflora*)
Lentille à turions (*Lemna turionifera*)
Lentille d'eau minuscule (*Lemna minuta*)
Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)
Renouée de Sakhaline (*Fallopia sachalinensis*)
Renouée du Japon (*Fallopia japonica = Reynoutria japonica)*
Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
Rosier rugueux (*Rosa rugosa*)
Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*)
Solidage glabre (*Solidago gigantea*)
Solidage du Canada (*Solidago canadensis*)
Spartine anglaise (*Spartina anglica*)
Vergerette du Canada (*Conyza canadensis*)

B - Liste indicative des espèces animales invasives à surveiller

Vison d'Amérique (*Mustela vison*)
Raton laveur (*Procyon lotor*)
Rat musqué (*Ondatra zibethicus*)
Rat surmulot (*Rattus norvegicus*)
Ragondin (*Myocastor coypus*)
Ecureuil de Corée (*Eutamias sibiricus*)
Tortue de Floride (*Trachemys scripta*)
Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*)
Ecrevisse à pieds grêles (*Astacus leptodactylus*)
Ecrevisse de Californie (*Pacifastacus leniusculus*)
Ecrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*)
Clam asiatique (*Corbicula fluminea*)
Moule zébrée (*Dreissena polymorpha*)
Able de Heckel (*Leucaspius delineatus*)
Aspe (*Aspius aspius*)
Black bass à grande bouche (*Micropterus salmoides*)
Black bass à petite bouche (*Micropterus dolomieu*)

Carassin doré (*Carassius auratus*)
Carassin argenté (*Carassius gibelio*)
Carpe commune (*Cyprinus carpio*)
Grémille (*Gymnocephalus cernuus*)
Omble de Fontaine (*Salvelinus fontinalis*)
Sandre (*Stizostedion lucioperca*)
Silure glane (*Silurus glanis*)
Truite arc-eciel (*Oncorhynchus mykiss*)

Annexe 5. Etude ONEMA

Suivi des populations d'écrevisses et de poissons de la Calonne et de ses affluents

Etude préalable à la rédaction du document d'objectif du site Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne (n°FR2302009)

Opération financée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

Direction départementale

de l'agriculture

ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONEMA
Office national de l'eau
et des milieux aquatiques

Rédacteurs :

Camille RIVIERE, Jean-Charles SAMSON

avec la collaboration du Service Départemental de l'Eure

Novembre 2008

Introduction

Partie 1 : Contexte général de l'étude

1. La Calonne, un affluent de la Touques, fleuve bas-normand
2. Un bassin versant amont contrasté
3. Un milieu impacté par les ouvrages
4. Les concrétions, une particularité des cours d'eau calcaires

Partie 2 : Recueil et Acquisition des données

1. Méthodes d'échantillonnage utilisées
    1.1. Prospection nocturne (écrevisses)
    1.2. Pêche électrique (poissons)
2. Origine des données
    2.1. Données historiques issues de pêches électriques
    2.2. Suivi écrevisse « SD27 »
    2.3. Données Natura 2000

Partie 3 : Synthèse des effectifs presents et evolution constatee pour les especes « Natura 2000 » (Chabot, Lamproie de Planer et Ecrevisse à pattes blanches)

1. Peuplement astacicole
    1.1. Le Haut Bassin de la Calonne
    1.2. Problématique des écrevisses allochtones en dehors du site Natura 2000
2. Peuplement piscicole
    2.1. A l'échelle du bassin de la Calonne
    2.2. A l'échelle du site de l'étude

Partie 4 : Perspectives de gestion

1. Actions favorisant l'implantation et le développement de l'écrevisse à pieds blancs
2. Actions favorisant l'implantation et le développement de la lamproie de Planer et du chabot
3. Qualité de l'eau

Conclusion

Liste des figures :

Figure 1 : Localisation globale du site dans le bassin versant de la Touques
Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne (pSIC FR2302009)
Figure 3 : Localisation des ouvrages sur le bassin de la Calonne et localisation du site Natura 2000.
Figure 4 : Exemple du phénomène de concrétionnement calcaire sur le Ruisseau de Frédet (aval St-Pierre-de-Cormeilles) : apparition d'une marche.
(Crédit photo : ONEMA – DIR1)
Figure 5 : Prospection nocturne à la lampe torche et au bathyscope (SD27, 2008).
(Crédit photo : DDAF27)
Figure 6 : Localisation des pêches électriques historiques, réalisées sur le bassin de la Calonne
Figure 7 : Localisation des prospections nocturnes écrevisses 2006 et 2008, hors suivi Natura 2000
Figure 8 : Localisation et type des suivis réalisés dans le cadre de Natura 2000
Figures 9, 10 et 11 : Localisation et effectif (échelle logarithmique) des écrevisses à pattes blanches recensées lors de la pêche « truitelles » de 2005 et des prospections nocturnes de 2006 et 2008
Figure 12 : Ecrevisse à pieds blancs du Haut Bassin de la Calonne
(Crédit photo : DDAF27)
Figure 13 : Sous-berge du ruisseau des Marnes (habitat à écrevisses). Vue extérieure et zoom aquatique - (crédits photos : ONEMA – DIR1)
Figure 14 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la granulométrie principale et secondaire des stations prospectées en 2008
Figure 15 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la part d'ombrage sur le cours d'eau - stations prospectées en 2008.
Figure 16 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la part de racinaires sur la station ; vue aquatique d'un lacis racinaire (Calonne) - prospections 2008
Figure 17 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la part de sous-berges sur la station - prospections 2008.
Figure 18 : ru Frédet : traitement phytosanitaire en rive gauche, berge non naturelle, cours rectifié. (ONEMA)
Figure 19 : Présence des différentes espèces d'écrevisses sur le bassin de la Touques et alentour (données issues du recensement Basse-Normandie – 2000 à 2007). APP : écrevisse à pieds blancs ; ASA : écrevisse à pattes rouges ; ASL : écrevisse à pattes grêles ; OCL : écrevisse américaine ; PCL : écrevisse rouge de Louisiane ; PFL : écrevisse signal.
Figure 20 : A gauche : lamproie de Planer (*Lampetra Planeri*) adulte, Zienert S., ammocète en encadré ; A droite, chabot (*Cottus gobio*), vue de face, ONEMA
Figure 21 : Synthèse des effectifs de poissons capturés par espèces, sur la totalité des pêches Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne, 2008.
Figure 22 : Localisation et effectif des lamproies de Planer pêchées lors des inventaires historiques du Calvados (en orange), des pêches 5' Natura 2000 (en rouge) ou observées en 2008 lors des prospections « écrevisse » (en rose).
Figure 23 : Comparaison des moyennes d'effectifs de chabots capturés par minute (pêche par traits) sur différents départements (2006 et 2007) et sur le Haut Bassin de la Calonne ; détail des effectifs de chabots capturés par minute sur les différentes stations pêchées en 2008 sur le Haut Bassin de la Calonne.
Figure 24 : Répartition des classes de tailles dans la population de chabots du Haut Bassin de la Calonne (synthèse des effectifs des pêches Natura 2000 – 2008)

Figure 25 : Localisation et effectif (échelle logarithmique) des chabots recensés lors des pêches 5' Natura 2000 effectuées en 2008 sur le Haut Bassin de la Calonne.

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Liste des pêches électriques d'inventaire réalisées sur la Calonne

Tableau 2 : Caractéristiques physiques des stations prospectées en 2008 (suivi Natura 2000 -fond bleu- et étude ONEMA -fond jaune)

Tableau 3 : Effectifs de chabots et de lamproies de Planer capturés lors des pêches électriques d'inventaire réalisées sur la Calonne (département 14)

Tableau 4 : Liste des espèces de poissons et d'écrevisses capturées ou observées en 2008 sur le Haut Bassin de la Calonne. (Dul = dulcicole ; Amp = amphihalin ; V = vulnérable ; An. 2 = annexe 2)

Introduction

Objectif : En 2008, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) a réalisé une synthèse des données existantes sur les populations d'écrevisses et de poissons de la Calonne et de ses affluents dans le Haut Bassin (Eure) et a procédé à des prospections complémentaires. Ce travail, commandé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Eure (DDAF27), permet d'établir l'état initial au site Natura 2000 : Haut Bassin de la Calonne (n° FR2302009), pour les espèces susvisées.

Natura 2000 ? Les Etats membres de l'Union européenne ont choisi de contribuer ensemble à la conservation de leur patrimoine naturel au travers du réseau Natura 2000 et de la Directive ″Habitats – Faune - Flore″ qui visent à protéger les milieux naturels, la faune et la flore rares ou menacés en Europe. Pour chaque site du réseau doit être élaboré un ″document d'objectifs″, document de synthèse et d'orientation, établi après concertation locale, qui vise à mettre en cohérence, principalement par le biais de mesures contractuelles, les actions publiques et privées visant les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Pourquoi les poissons ? Les poissons apportent une information originale car ils constituent de véritables intégrateurs de la qualité des eaux et plus largement du fonctionnement des milieux aquatiques en raison (1) de leur position au sommet de la chaîne alimentaire, (2) de leur sensibilité à la qualité de l'eau et à l'intégrité de l'habitat physique, (3) de leur longévité et (4) de leur mobilité importante. Au total, 18 espèces de poissons sont citées à l'annexe II de la Directive ″Habitats – Faune - Flore″ et nécessitent la désignation de Zones Spéciales de Conservation pour leur protection. Ces espèces seront par la suite désignées sous le terme « d'espèces Natura 2000 ».

Après avoir présenté le contexte général de l'étude, il sera présenté les données utilisées lors de cette synthèse, ainsi que les méthodologies associées. Les résultats globaux seront ensuite brièvement présentés, avant de s'intéresser plus longuement aux espèces Natura 2000 visées pour le site du Haut Bassin de la Calonne (chabot, lamproie de Planer et écrevisses à pattes blanches). Enfin, les enjeux relatifs à la gestion du site Natura 2000 seront exposés.

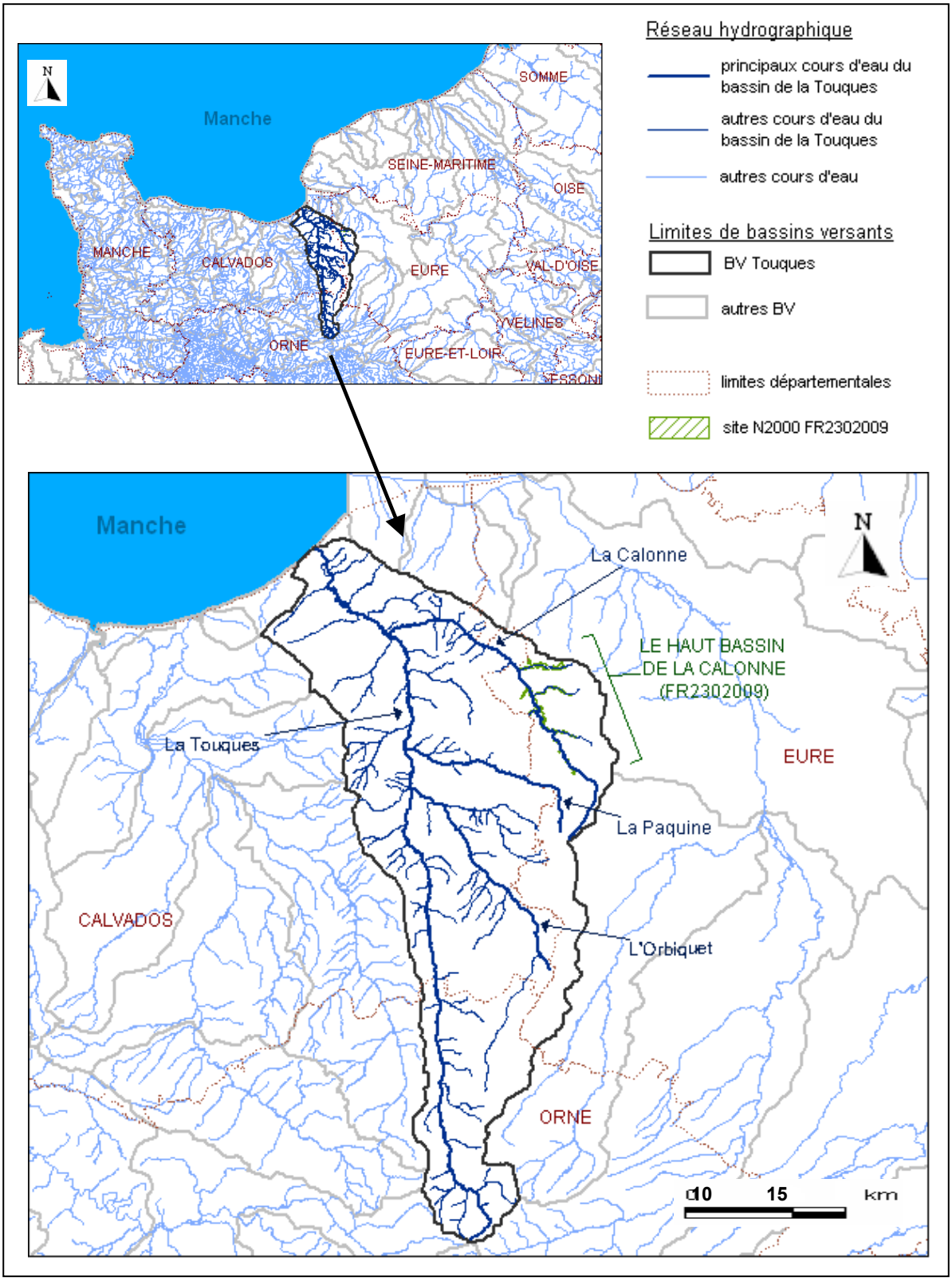

Figure 1 : Localisation globale du site dans le bassin versant de la Touques

1. La Calonne, un affluent de la Touques, fleuve bas-normand

Trois départements normands sont concernés par le bassin de la Touques : l'Orne sur l'amont, l'Eure sur la partie extrême Est et principalement le Calvados. Le fleuve se jette dans la Manche au niveau du port de Deauville. La Calonne, cours d'eau du domaine salmonicole, est un affluent rive droite de la Touques. Elle prend sa source dans l'Eure (lavoir de La Fontaine, commune de Fontaine-la-Louvet), à une altitude de 148m. Elle se prolonge sur 9.5 km en amont, par un cours temporaire, plus longtemps en eau sur le plateau qu'au niveau des coteaux. La Calonne parcourt ensuite, de manière pérenne, 35 km (environ 15 km dans l'Eure et 20 km dans le Calvados) et conflue avec la Touques au niveau de Pont-L'Evêque, dans le Calvados, à une altitude de 10m. Sa pente moyenne est de 3.9‰ et son bassin versant a une surface de 127km². Des rus, ruisseaux ou petites rivières, souvent dénommés « Douets », constituent ses affluents, tant en rive gauche qu'en rive droite, et selon une répartition linéaire relativement homogène. Leur longueur varie de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres (6 km environ au maximum) (figure 1 et annexe 1).

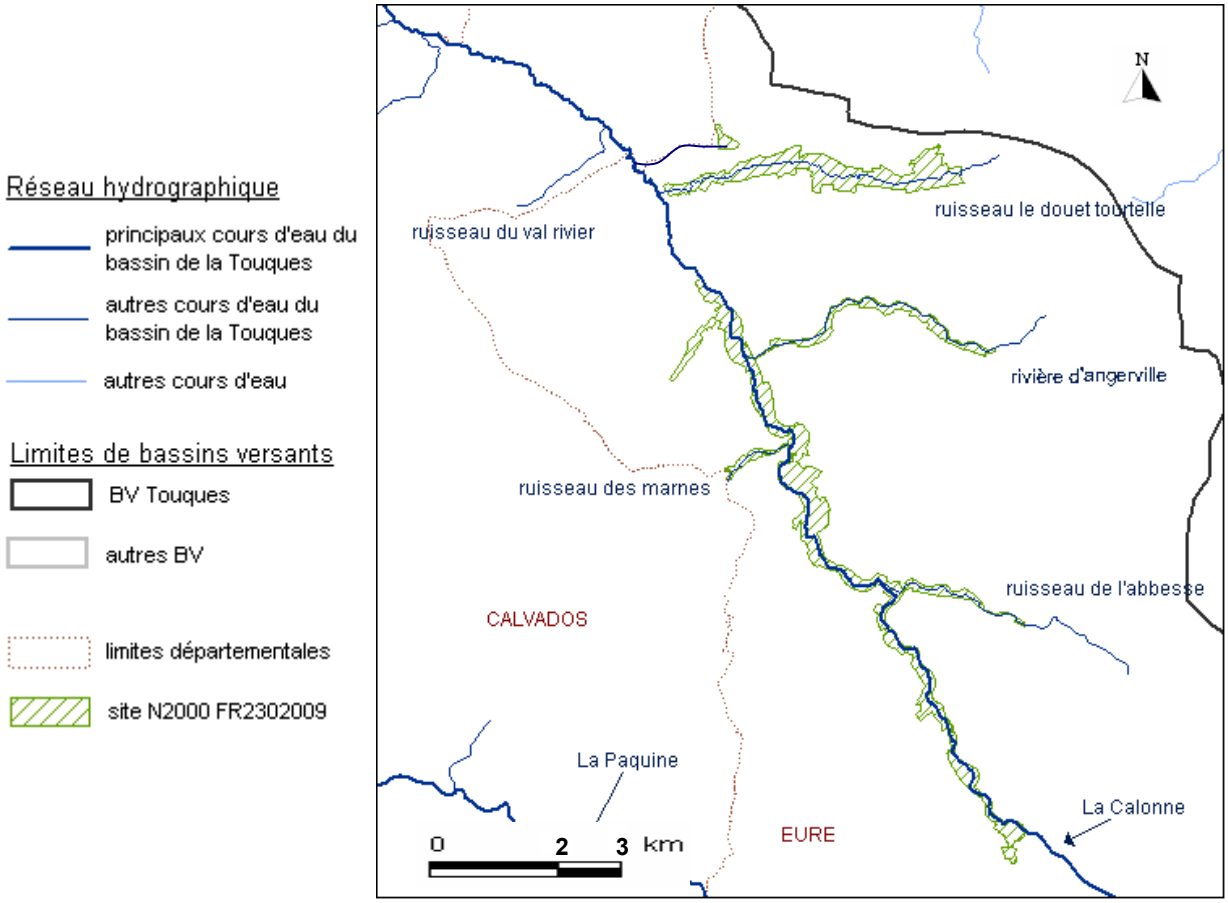

Figure 2 : Localisation du site Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne (pSIC FR2302009)

En ce qui concerne le Haut Bassin de la Calonne (département de l'Eure), sur lequel se situe le site Natura 2000 étudié (figure 2), la pente moyenne du cours principal est de 5.9‰, pour une surface de bassin versant de 83 km².

2. Un bassin versant amont contrasté

Le bassin versant de la Calonne dans l'Eure est actuellement en évolution. En effet, les prairies des plateaux bocagers, ont laissé place pour une grande partie à des grandes cultures, sur des parcelles plus vastes pouvant être drainées. Ce phénomène, qui a pris de l'ampleur depuis une dizaine d'année a toujours cours. Sur les coteaux, les parties les plus pentues (rive droite d'affluents notamment) sont boisées, les autres sont majoritairement en prairie (élevages équin et bovin, voire plus ponctuellement ovin), excepté sur le sous bassin de l'Abbesse, où les parcelles jouxtant les parcelles riveraines sont cultivées en rive droite. Cette évolution, plus récente que celle du plateau peut laisser penser que d'autres zones similaires pourraient également être concernées par une diminution des surfaces en herbe, au profit des grandes cultures (céréales, maïs majoritairement). Enfin, le fond de vallée est pour la plupart du temps occupé par de l'habitat (diffus le plus souvent, aggloméré sur Cormeilles), ou par des prairies bocagères et des bois (dont peupleraies) dans les parties les plus pentues. Quelques parcelles sont drainées.

3. Un milieu impacté par les ouvrages

33 ouvrages au total sont recensés dans le bassin de la Calonne. 26 d'entre eux occupent le cours principal (Calvados et Eure), ce qui équivaut à une répartition moyenne d'un ouvrage tous les 1350m. Les autres ouvrages répertoriés le sont sur l'Abbesse (1) et sur le ruisseau d'Angerville (6) (figure 3).

A noter que la partie amont de la Calonne, où se situe le site Natura 2000 étudié, concentre le plus grand nombre d'ouvrages (24 au total en amont du Douet Belle Herbe, dont 17 sur le cours principal, pour un linéaire d'environ 15 km) (figure 3).

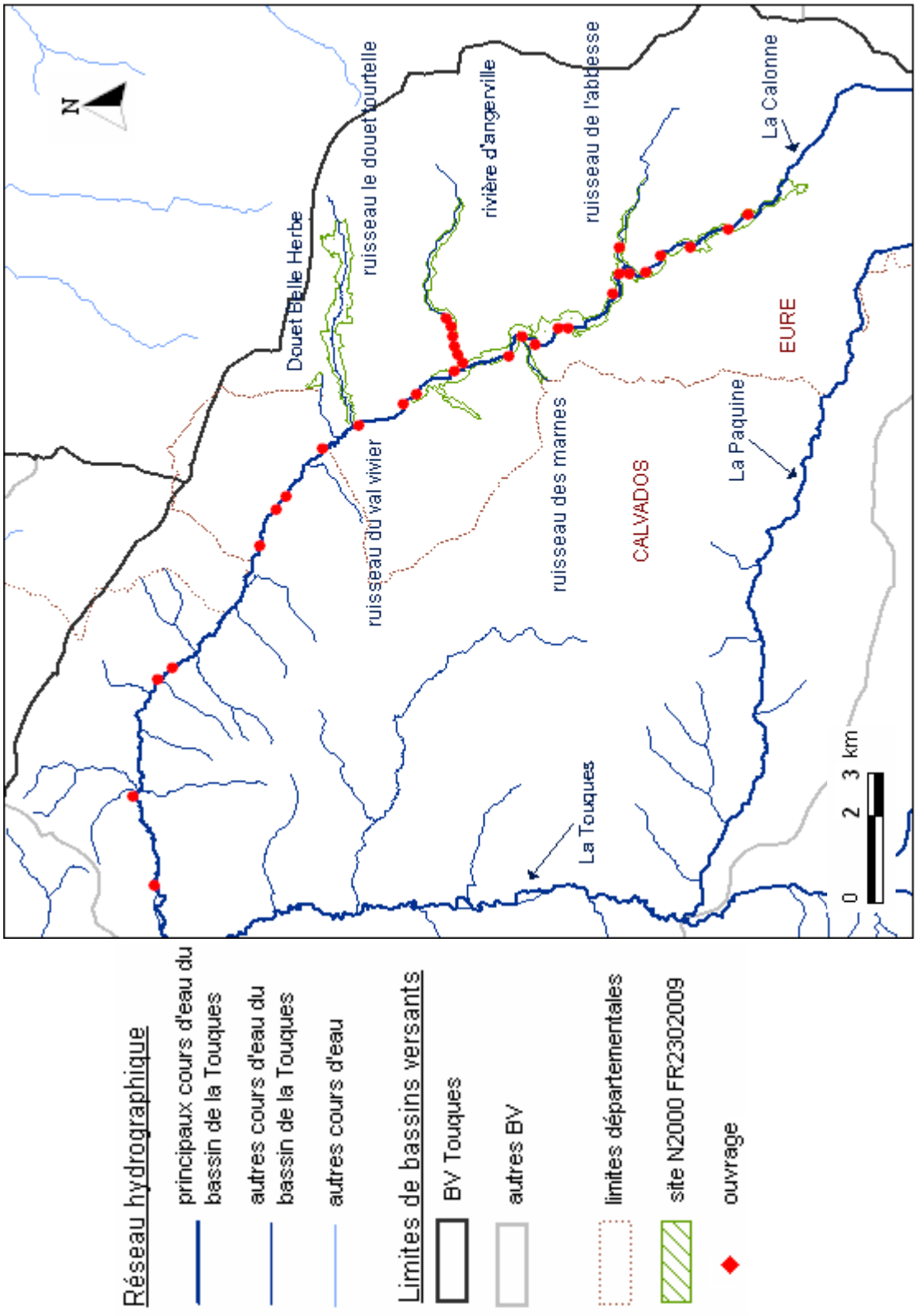

Figure 3 : Localisation des ouvrages sur le bassin de la Calonne et localisation du site Natura2000.

4. Les concrétions, une particularité des cours d'eau calcaires



Figure 4 : Exemple du phénomène de concrétionnement calcaire sur le Ruisseau de Frédet (aval St-Pierre-de-Cormeilles) : apparition d'une marche.

Partie 2 : Recueil et Acquisition des données

1. Méthodes d'échantillonnage utilisées

1.1. Prospection nocturne (écrevisses)

Le mode opératoire comprend deux phases :

- Un repérage de jour pour renseigner les informations sur le positionnement et l'environnement de la station,
- une prospection nocturne, à la lampe torche, d'aval en amont, sans manipulation des écrevisses. Lors de la campagne 2008, un bathyscope a complété l'équipement (figure 5).

Les stations échantillonnées présentent une longueur minimale de 50ml. Lorsque la présence d'écrevisse est avérée, les zones amont et aval de la station sont également étudiées, sur une longueur de 50ml. La prospection d'une station s'achève lorsque les résultats des prospections les plus en amont et les plus en aval sont nuls.



Figure 5 : Prospection nocturne à la lampe torche et au bathyscope (SD27, 2008).

(Crédit photo : DDAF27)

1.2. Pêche électrique (poissons)

Cette technique consiste à faire passer un courant électrique entre deux électrodes plongées dans l'eau. La cathode reste immobile, alors que l'anode est manipulée par le pêcheur. Ce courant électrique contrôlé, crée alors un champ électrique qui attire

et/ou paralyse le poisson sans le blesser. Ce dernier est ainsi facilement capturé à l'épuisette. L'effet du courant sur le poisson cesse dès que celui-ci sort du champ.

Deux techniques d'échantillonnage des poissons ont été utilisées :

1.2.1. Pêche partielle par traits, par unité de temps

Cette pêche, réalisée avec un matériel portatif, permet de multiplier les stations échantillonnées, en déconcentrant l'effort de pêche. Ainsi, les résultats obtenus sur une station ne seront pas exhaustifs, c'est-à-dire qu'à eux seuls ils ne donneront pas d'éléments quantifiables quant à l'ensemble du peuplement piscicole ou d'une population donnée. Néanmoins, cette pêche, réalisable dans des conditions particulières (faible profondeur (<50cm), cheminement à pied possible) permet tout en pêchant de manière aléatoire (cheminement en zig zag d'une berge à l'autre, à partir d'un point « choisi au hasard ») de cibler certains habitats, à l'échelle de la station et d'avoir à moindre frais une idée quant à la répartition géographique des espèces ainsi visées. En outre, l'effort de pêche étant mesuré et fixe, d'une station à l'autre, pour tous les cours d'eau, il est possible de comparer les captures par unité d'effort entre les diverses pêches de ce type.

Matériel utilisé : Martin Pêcheur (© Dream Electronique),

tension de sortie : fixe, entre 150 et 500V, courant de type impulsionnel en créneaux,

fréquence : 400 Hz.

1.2.2. Pêche d'inventaire

L'objectif de cette pêche est d'évaluer de manière précise l'ensemble du peuplement piscicole à un instant et en un lieu donnés.

Sur les sites étudiés, la Calonne étant prospectable à pied sur toute sa surface, des pêches complètes ont été réalisées en effectuant deux passages successifs. Cette méthode, permet d'estimer le peuplement de poissons le plus probable à l'aide de méthodes statistiques (de Lury, 1947 ; Carle et Strub, 1978).

Matériel utilisé : Héron (© Dream Electronique),

tension de sortie : fixe, de 150 à 1000V en continu,
intensité : fixe, de 3 à 30 A.

2. Origine des données

La présente étude a pour objectif de connaître au mieux la répartition des espèces Natura 2000 et les enjeux associés du site du Haut Bassin de la Calonne. Pour y répondre, des données ont été récoltées en 2008. Néanmoins, des données préexistantes, provenant d'échantillonnages antérieurs et ayant été réalisés dans un objectif autre (pêches et prospections comprises dans le site Natura 2000 ou à proximité), sont également considérées.

2.1. Données historiques issues de pêches électriques

2.1.1. Pêches d'inventaires dans le Calvados

Dans le cadre de l'ancien Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP), d'études ponctuelles ou de pêches de sauvetage, la Calonne a fait l'objet de plusieurs pêches complètes, de 1983 à 1997, dans le département du Calvados (tableau 1). Ces pêches situées en aval du site Natura 2000 (figure 6), permettent d'apprécier la présence ou non des espèces visées, le protocole ciblant **l'ensemble des espèces piscicoles**.

Code Station	Date	Toponyme	Rivière	Type d'investigation		
				Objectif	Espèces cibles	Technique d'échantillonnage
3140060	20/10/1983	BONNEVILLE-LA-LOUVET	Calonne	étude	Toutes	inventaire
3140067	18/10/1989	SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	Calonne	étude	Toutes	inventaire
3140129	18/10/1989	BONNEVILLE-LA-LOUVET	Calonne	étude	Toutes	inventaire
3140066	19/10/1989	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Calonne	étude	Toutes	inventaire
3140142	19/10/1989	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Calonne	étude	Toutes	inventaire
3140129	04/09/1990	BONNEVILLE-LA-LOUVET	Calonne	RHP	Toutes	inventaire
3140142	04/09/1991	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Calonne	RHP	Toutes	inventaire
3140142	24/09/1992	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Calonne	RHP	Toutes	inventaire
3140142	09/09/1993	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Calonne	RHP	Toutes	inventaire
3140142	23/10/1996	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Calonne	étude	Toutes	inventaire
3140142	24/10/1997	LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	Calonne	Récupération / Transfert	Toutes	inventaire

Tableau 1 : Liste des pêches électriques d'inventaire réalisées sur la Calonne

2.1.2. Pêches visant le suivi de la production de juvéniles de truite

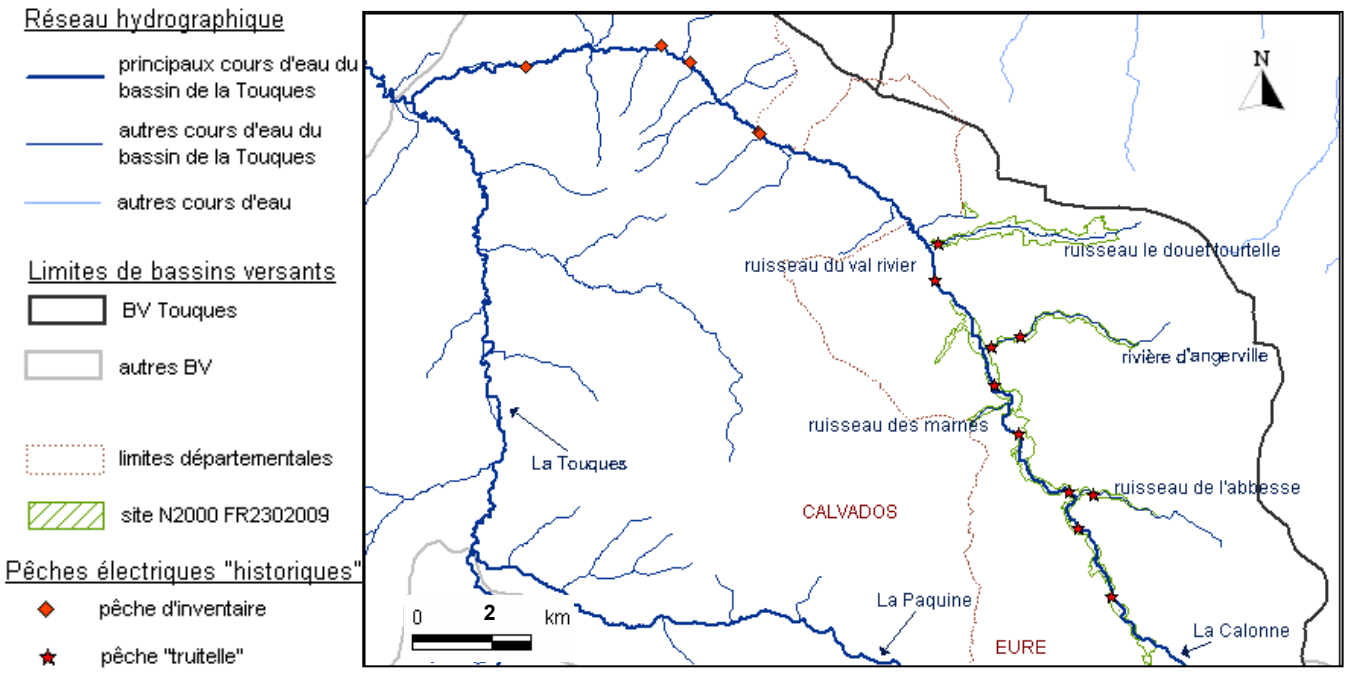

Figure 6 : Localisation des pêches électriques historiques, réalisées sur le bassin de la Calonne.

Dans le cadre de l'estimation de la production de truitelles dans le bassin de la Calonne, des pêches partielles par traits par unité de temps ont été réalisées en 2005. 10 stations ont ainsi été échantillonnées sur le territoire du Haut Bassin de la Calonne (figure 6 et annexe 2). Les juvéniles salmonidés étant visés, les autres espèces pisicicoles n'ont pas été relevées. Par contre, la **présence d'écrevisses à pieds blancs** a été notée.

2.2. Suivi écrevisse « SD27 »

Une des missions du service départemental de l'ONEMA de l'Eure (SD27) est d'inventorier les sites présentant actuellement des écrevisses autochtones. Pour ce, il prospecte les rivières du département sur un programme de plusieurs années. Ainsi, indépendamment du suivi Natura 2000, le bassin de la Calonne a été concerné par ce recensement durant les périodes estivales de 2006 (13 stations) et de 2008 (4 stations) (annexes 3, 4 et figure 7).

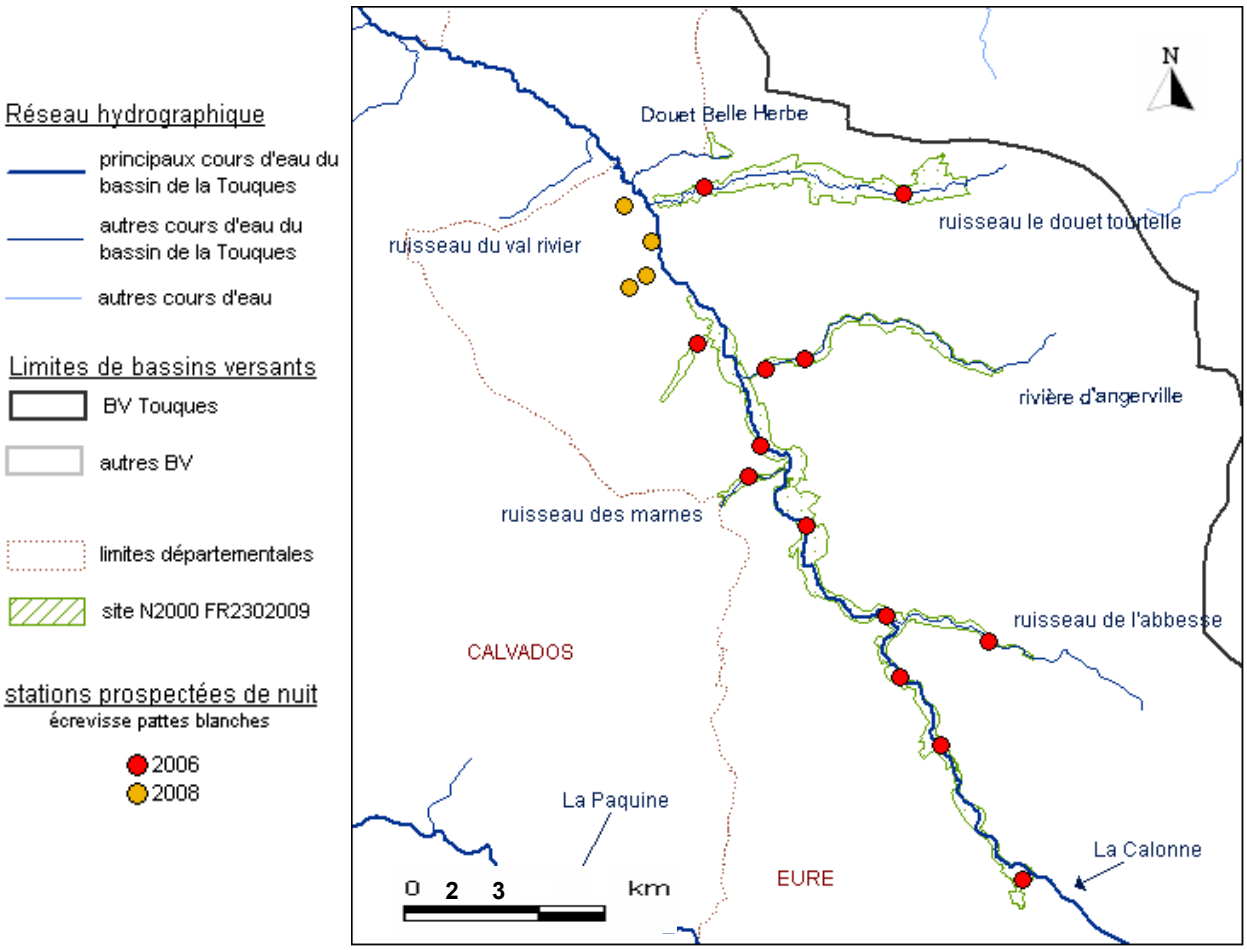

Figure 7 : Localisation des prospections nocturnes écrevisses 2006 et 2008, hors suivi Natura2000

2.3. Données Natura 2000

Afin de compléter les données acquises par l'ONEMA, une nouvelle campagne de terrain, conduite durant l'été 2008, a été spécifiquement commandée pour réaliser cette étude.

2.3.1. Suivi écrevisse

Dans le cadre de la commande Natura 2000, 20 stations complémentaires, dont 19 comprises dans le site Natura 2000, choisies en concertation avec le maître d'ouvrage, ont été prospectées, afin de couvrir au mieux le réseau hydrographique étudié (figure 8 et annexe 4). Le ru des Marnes, accueillant significativement l'espèce, a servi de station de référence, afin de s'assurer de l'activité des écrevisses durant les périodes de prospection.

2.3.2. Suivi piscicole

Mis à part le suivi de la production de juvéniles de truite en 2005, la Calonne n'a fait l'objet d'aucun suivi piscicole sur sa partie amont (Eure). Dans le cadre de Natura 2000, 8 stations ont donc été pêchées (figure 8 et annexe 5), selon le protocole de la pêche partielle par traits par unité de temps. Les habitats ciblés ont été ceux de la lamproie de Planer (banquette de sédiments fins) et du chabot (substrat grossier). Ces pêches seront dénommées « pêche 5' N2000 ».

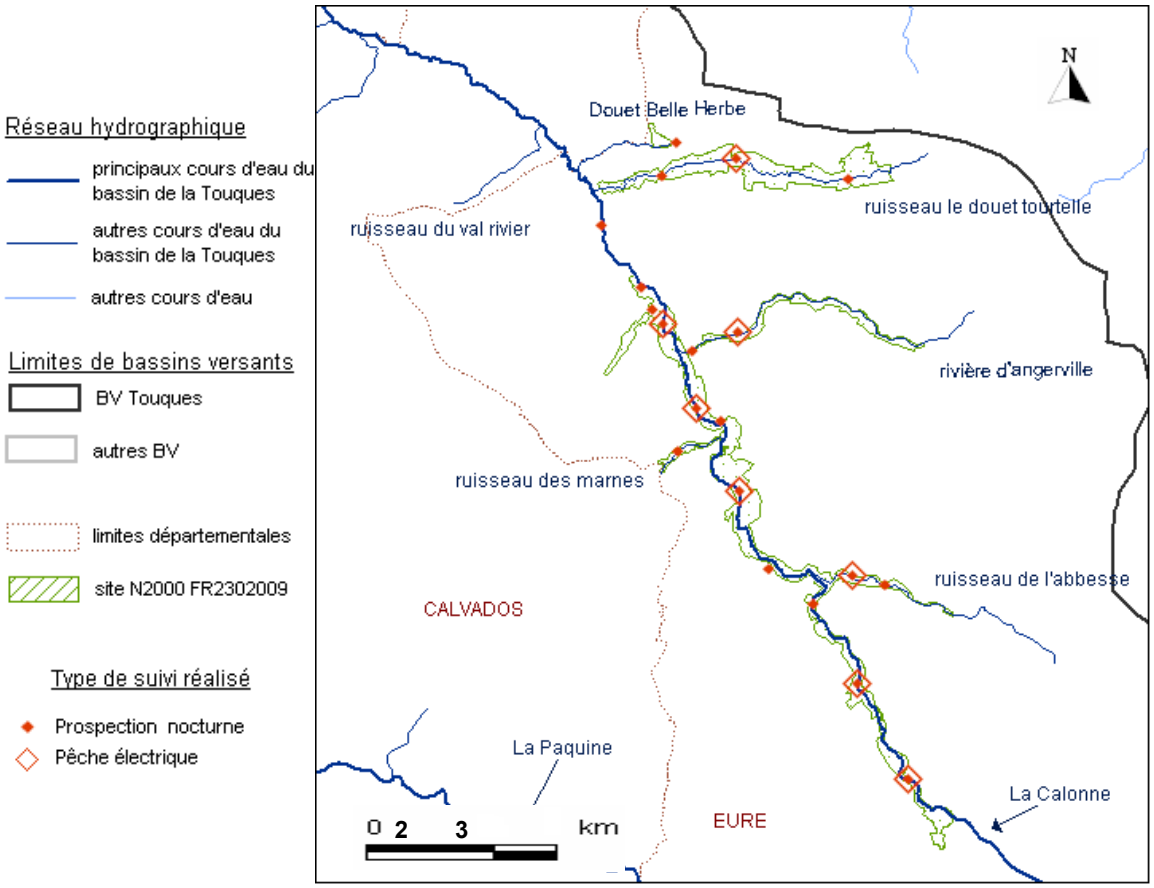

Figure 8 : Localisation et type des suivis réalisés dans le cadre de Natura2000

PARTIE 3 : SYNTHESE DES EFFECTIFS PRESENTS ET EVOLUTION CONSTATEE DES ESPECES NATURA 2000 (CHABOT, LAMPROIE DE PLANER ET ECREVISSE A PATTES BLANCHES)

1. Peuplement astacicole

1.1. Le Haut Bassin de la Calonne

1.1.1. Précisions méthodologiques

En 2008, l'ensemble des stations du cours principal de la Calonne a été échantillonné une première fois, sur une distance de 50ml. Le résultat a été partout nul. Seul un individu mort a été trouvé à Annerolles (Calonne 4). Une second passage a donc été programmé, sur une longueur de station triplée (ajout de 50ml en amont et 50ml en aval). Les résultats présentés sont issus de cette seconde prospection.

En outre, le bathyscope, non utilisé en 2006, l'a été en 2008 sur le cours principal de la Calonne, le ruisseau d'Angerville et ponctuellement sur le Douet Tourtelle, dans les habitats profonds.

1.1.2. Une seule espèce recensée : l'écrevisse à pattes blanches

III.1.1 1.1.2.1. Localisation et évolution des effectifs

Seule l'espèce *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858), appelée écrevisse à pattes blanches ou à pieds blancs a été trouvée sur le site Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne (figure 12). Sur 27 stations prospectées en 2006 et 2008, 12 présentent au moins une écrevisse à pattes blanches (figures 9 et 10). En outre, la pêche électrique de 2005 (suivi de la production de truitelles) met en évidence la présence d'écrevisse sur une station supplémentaire, sur l'aval du Douet Tourtelle (figure 11).

Seules les données de 2006 et 2008 peuvent être comparées, étant toutes deux issues de prospections nocturnes. Néanmoins, l'utilisation du bathyscope en 2008 peut engendrer un biais. En effet, sur les stations où la visibilité est réduite à l'œil nu (eau teintée, turbulence ou faciès profond), le recensement se trouve facilité en 2008. Ce biais est en partie contré par la diminution du champ de vision au travers du bathyscope.

Ainsi, sur le **Douet Belle Herbe**, seule une station, dans l'Eure (amont) a été prospectée, sans résultat. Avant de conclure quant à la présence ou l'absence d'une population sur ce ru, il conviendrait de prospecter au moins une station plus en aval (Calvados), d'autant plus s'il existe des obstacles difficilement franchissables pour une écrevisse sur le cours (de type buse avec chute d'eau).

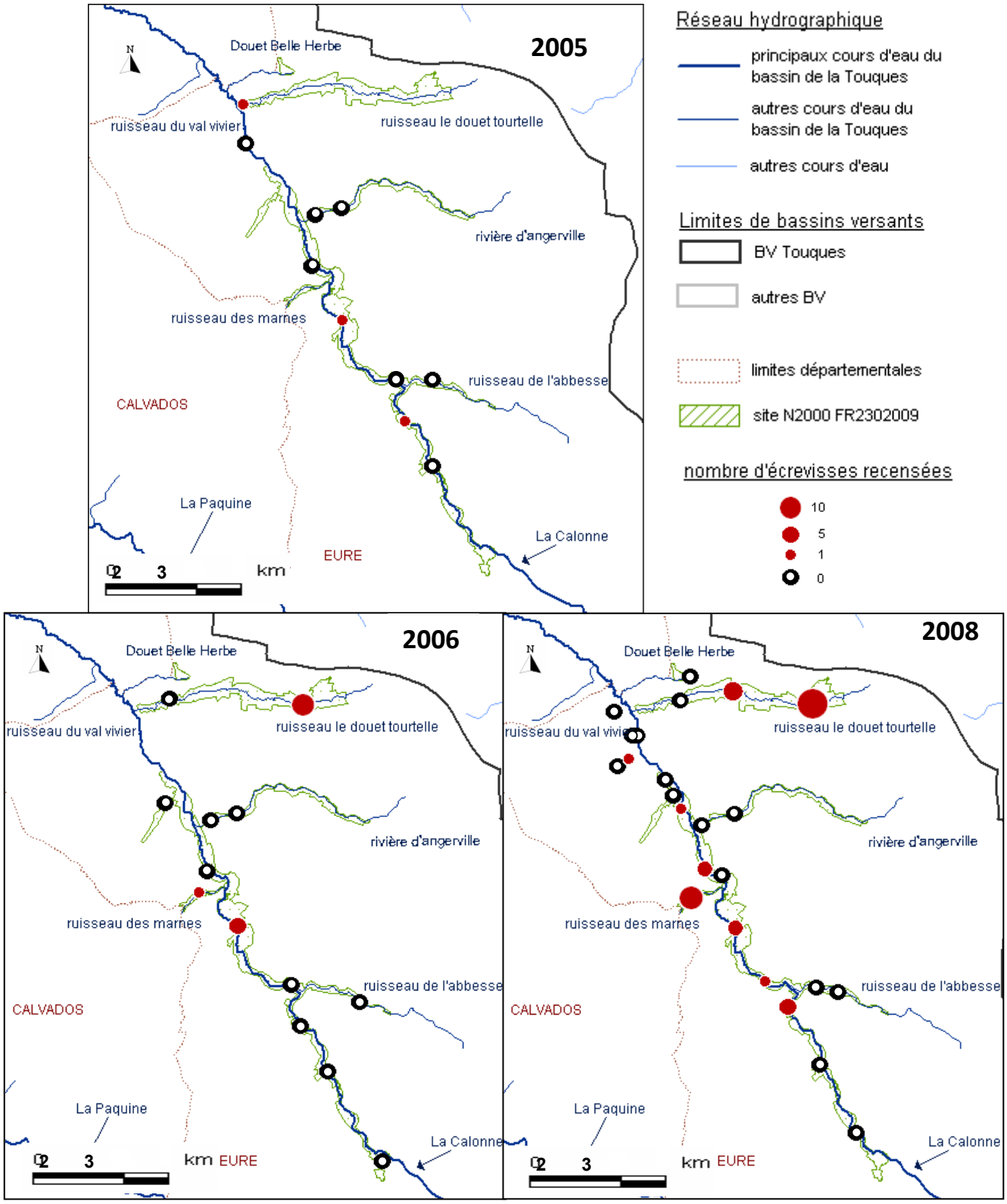

Figures 9, 10 et 11 : Localisation et effectif (échelle logarithmique) des écrevisses à pattes blanches recensées lors de la pêche « truitelles » de 2005 et des prospections nocturnes de 2006 et 2008

Sur le **ru du château de Malou** (affluent rive gauche, entre les Douets Belle Herbe et Tourtelle, hors site Natura 2000), la prospection 2008 n'a pas révélé de présence d'écrevisse.

Sur le **Douet Tourtelle**, la population semble bien en place sur l'amont (la station la plus en amont est à chaque fois (2006 et 2008) celle où le maximum d'individus par station est trouvé sur l'ensemble de la campagne du Haut Bassin de la Calonne), mais moins bien structurée sur l'aval (seul un individu en pêche électrique en 2005, prospections nocturnes nulles en 2006 et 2008). A noter que, sur le station amont, le nombre d'individus augmente en 2008 par rapport à 2006 (+19 individus).

Sur le **Val Hébert** (affluent rive gauche en aval de Cormeilles, hors site Natura2000), la population ne semble pas en équilibre (un seul individu en 2008, sur 3 prospections).

Sur le **ru Frédet**, les 2 prospections (2006 et 2008) ont été négatives.

Sur la **rivière d'Angerville**, les 2 stations, prospectées en 2006 et 2008, et pêchées en 2005, sont également toutes deux négatives.

La prospection 2008 des **sources St Jean** n'a rien révélé non plus.

Le **ruisseau des Marnes** (figure 13), repéré pour être une station référente au départ du suivi écrevisse réalisé par l'ONEMA, héberge des individus tant en 2006, qu'en 2008, avec une nette augmentation en 2008 (+14 individus).

Le **ruisseau de l'Abbesse**, prospecté sur 3 stations différentes (1 en 2006 ; 2 en 2008), et pêché une fois en 2005, ne semble pas peuplé d'écrevisse.



Figure 12 : Ecrevisse à pieds blancs du Haut Bassin de la Calonne

Enfin, sur la **Calonne**, les écrevisses, peu nombreuses lorsqu'elles sont présentes (1 à 5 individus), semblent surtout se concentrer entre la Chaupardière (amont Bailleul-la-Vallée) et l'amont de la pisciculture. En effet, en 2005 et en 2006, les seuls individus recensés sont sur ce secteur ; en 2008, 3 des 5 stations positives et 5 des 9 individus repérés y sont comptabilisés. Ensuite, quelques individus sont présents en 2008 pour la première fois en aval du ruisseau des Marnes, alors que le site a été prospecté en 2006 et pêché en 2005. Un dernier individu, le plus en aval sur le cours principal, est trouvé juste en amont de St Pierre de Cormeilles. *(Voir annexe 1 et figure 2 pour la localisation des affluents).*

D'une manière générale, sur les sites prospectés en 2006 et en 2008, il y a eu plus d'individus recensés en 2008, pour les stations déjà positives (Douet Tourtelle, ru des Marnes). Une station, reconnue comme négative en 2006, est même positive en 2008 (Calonne au Moulin Launnay). Cela peut s'expliquer par l'utilisation du bathyscope. Sinon les stations négatives en 2006, le restent en 2008. A noter, l'exception de la Calonne à Annerolles, où le nombre d'écrevisses recensées diminue entre 2006 et 2008. Cela pourrait témoigner d'une dégradation locale du site.



Figure 13 : Sous-berge du ruisseau des Marnes (habitat à écrevisses). Vue extérieure et zoom aquatique - (crédits photos : ONEMA – DIR1)

Globalement, la population d'écrevisses à pattes blanches sur le Haut Bassin de la Calonne ne comporte que peu à très peu d'individus. Deux affluents (le Douet Tourtelle et le ruisseau des Marnes) se distinguent. Ils semblent héberger les deux sous-populations viables du Haut Bassin (la première sur le Douet Tourtelle, la seconde sur le

ruisseau des Marnes et la Calonne en amont des Marnes) et jouer ainsi un rôle de soutien (notion de « réservoir biologique ») à la population globale du Haut Bassin. Néanmoins, ces sous-populations sont en équilibre fragile (effectifs faibles à moyens) et peinent à permettre une extension de population sur un plus grand linéaire. L'absence d'individus sur les autres affluents, ainsi que la densité faible, voire nulle sur le cours principal (nécessité de tripler les longueurs prospectées, pour ne trouver que peu d'individus, centrés sur un tiers du linéaire) en témoignent.

III.1.2 1.1.2.2. Etat sanitaire

Sur l'ensemble des prospections, quelques individus morts ont été retrouvés (ruisseau des Marnes, Calonne à Annerolles et Calonne au Moulin de Launay). La maladie de la porcelaine ou télohaniose n'a été diagnostiquée que sur une femelle dans le ruisseau des Marnes. Cette maladie, dont l'agent pathogène est un protozoaire, est présente relativement souvent en très faible proportion dans les populations pérennes. Lorsque l'animal est atteint, un ralentissement de la croissance est observé. Si l'infestation est importante ses muscles prennent une coloration blanchâtre et se liquéfient, ce qui entraîne une paralysie totale, puis la mort.

Les écrevisses n'ayant pas été manipulées (pour limiter le risque d'infection), il est difficile d'estimer la proportion d'individus atteints par la maladie. Néanmoins, la station concernée étant l'un des sites « réservoir » (le ruisseau des Marnes), il est à souhaiter que l'impact ne soit pas trop important.

1.1.3. Impact de l'hydromorphologie sur la présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs

III.1.3 1.1.3.1. Description des stations prospectées en 2008

Les stations ont été choisies pour leur habitat pouvant potentiellement accueillir des écrevisses et leur prospectabilité (profondeur, granulométrie, racinaire et sous-berges). Le tableau 2 en précise les principales caractéristiques. Chacune des stations a également été décrite de manière précise lors de la prospection (annexe 6).

Toponyme station	Dist. Source (km)	Largeur moyenne (m)	Profondeur moyenne (m)	Pente (‰)	Substrat (principal / accessoire)
Calonne 1	1,6	1,5	0,2	5,46	cailloux/limon
Calonne 2	3,7	2	0,3	7,51	cailloux/graviers

Calonne 2 bis	5,6	4	0,4	7,61	cailloux/pierres
ruisseau de l'Abbesse 1	1,1	1	0,2	11,29	graviers/limon
ruisseau de l'Abbesse 2	1,8	4	0,3	8,28	limon/cailloux
Calonne 3	7,0	5	0,6	3,16	limon/cailloux
Calonne 4	8,9	6	0,6	3,56	cailloux/limon
ruisseau des Marnes	0,6	0,8	0,1	14,18	cailloux/limon
sources St Jean	0,2	1,5	0,2	20,00	cailloux/limon
Calonne 5	11,1	6	0,4	4,76	cailloux/pierres
source d'Angerville 1	0,7	3	0,4	12,47	cailloux/dalles
source d'Angerville 2	1,6	3	0,2	9,28	cailloux/pierres
Calonne 5 bis	13,0	6,5	0,7	3,12	cailloux/pierres
fontaine Fredet	1,5	1	0,1	18,21	limon/graviers
Calonne 6	13,9	7	0,7	3,86	cailloux/pierres
Val Hebert 1	0,7	1	0,2	29,94	limon/dalles
Val Hebert 2	1,0	0,6	0,08	25,19	cailloux/pierres
Val Hebert 3	1,7	1	0,2	7,36	limon/graviers
Calonne 7	15,3	7,5	0,7	3,77	cailloux/pierres
Douet Tourtelle 1	1,5	1	0,2	12,21	cailloux/limon
Douet Tourtelle 2	3,6	2	0,2	7,41	cailloux/limon
Douet Tourtelle 3	5,0	2	0,2	4,63	cailloux/limon
Malou	0,5	0,5	0,1	10,94	cailloux/limon
Douet de la Belle Herbe	0,6	1	0,08	34,72	cailloux/pierres

Tableau 2 : Caractéristiques physiques des stations prospectées en 2008 (suivi Natura 2000 -fond bleu- et étude ONEMA -fond jaune)

III.1.4 1.1.3.2. Impact de la granulométrie

L'analyse croisée de la granulométrie principale et secondaire, avec la présence/absence d'écrevisse (figure 14), montre que la présence de l'écrevisse à pieds blancs (APP) est fortement corrélée à la présence de cailloux. En effet, toutes les stations positives (9 sur 24) en contiennent, et pour 90% d'entre elles (comprenant les 2 stations aux densités les plus élevées), il s'agit du substrat principal.

En outre, seules 2 associations de substrats, sur 6 rencontrées lors des prospections, semblent convenir. Il s'agit du cailloux-limons et du cailloux-pierre. Lorsque le substrat est soit trop fin, soit complétement colmaté (dalle), l'écrevisse est absente.

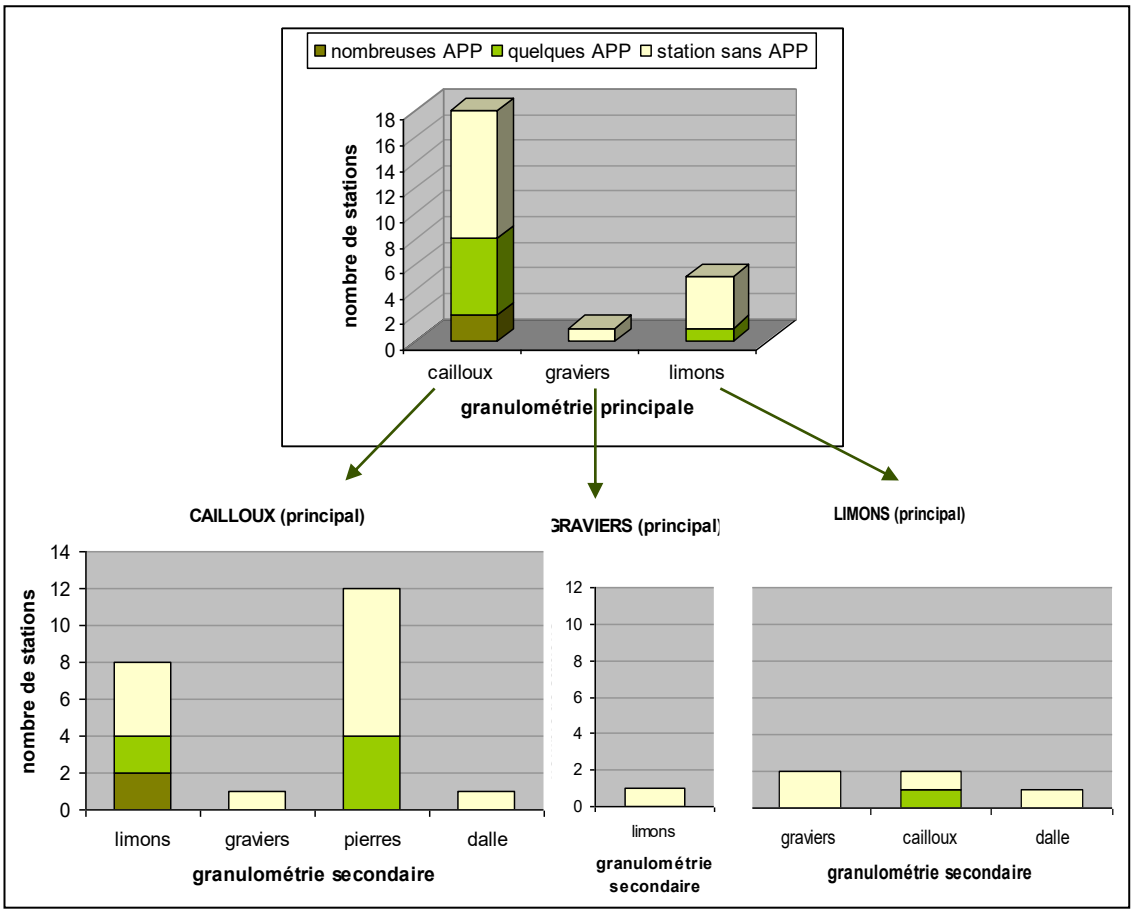

Figure 14 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la granulométrie principale et secondaire des stations prospectées en 2008.

III.1.5 1.1.3.3. Impact de la ripisylve

La présence de l'écrevisse à pieds blancs est souvent corrélée à la présence d'une ripisylve de qualité, avec des sous-berges et des lacis racinaires. La figure 15 montre que la densité de la ripisylve n'est pas pour autant un facteur que l'on peut linéairement corréler avec la présence d'écrevisse. En effet, d'une part, une station à ombrage faible

est positive, et d'autre part, un ombrage moyen (2/3 des stations positives) semble préférable à un ombrage fort.

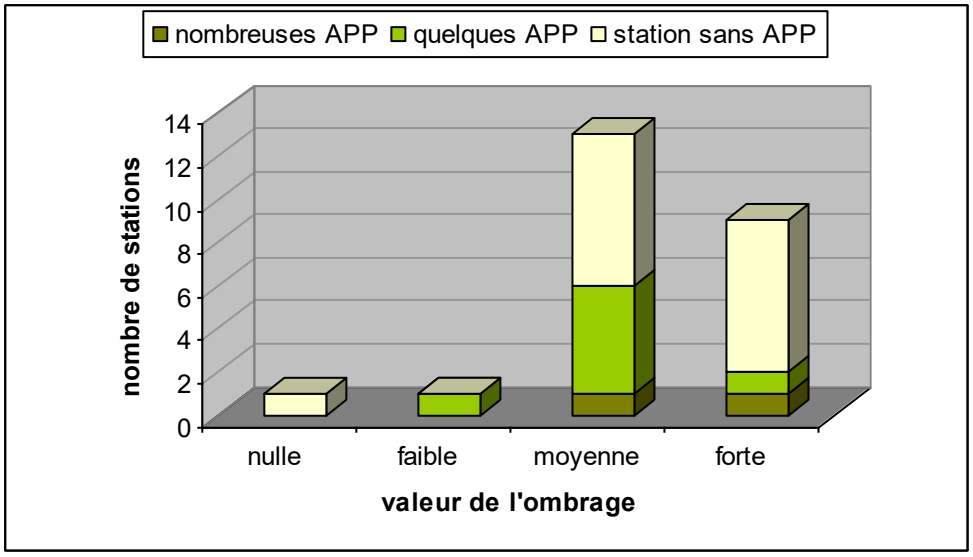

Figure 15 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la part d'ombrage sur le cours d'eau - stations prospectées en 2008.

Néanmoins, cette première analyse ne prend pas en compte la qualité de la ripisylve en terme d'habitabilité (et donc de qualité). C'est pourquoi, il est intéressant de corréler la présence/absence de l'écrevisse à la densité du racinaire et des sous-berges.

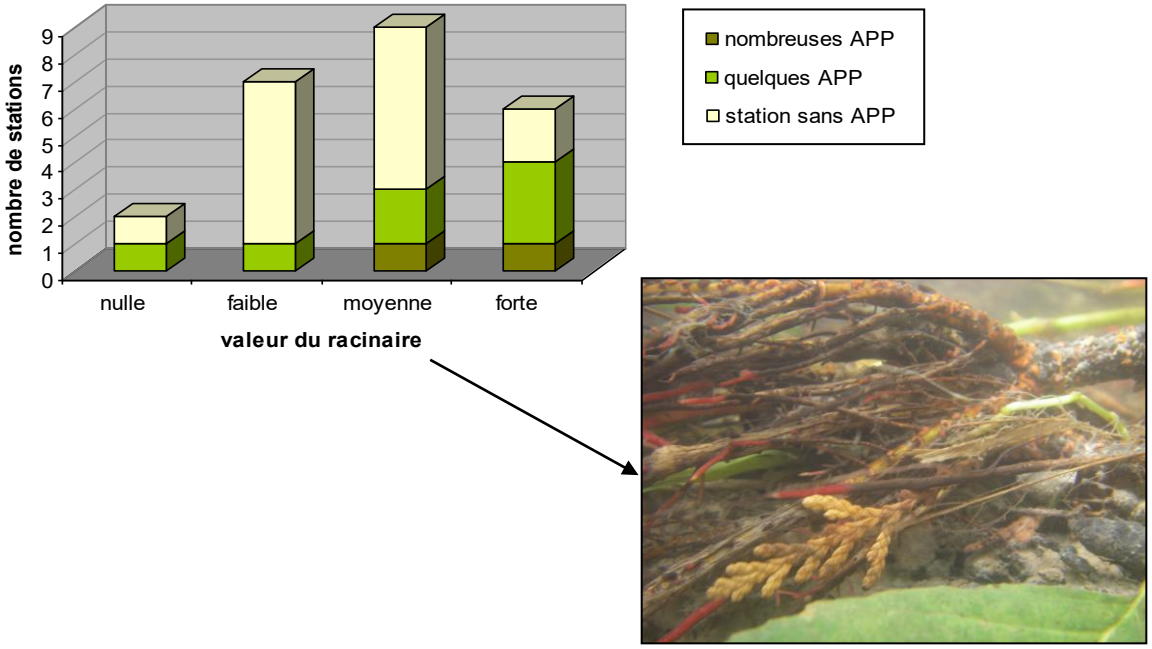

Figure 16 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la part de racinaires sur la station ; vue aquatique d'un lacis racinaire (Calonne) - prospections 2008.

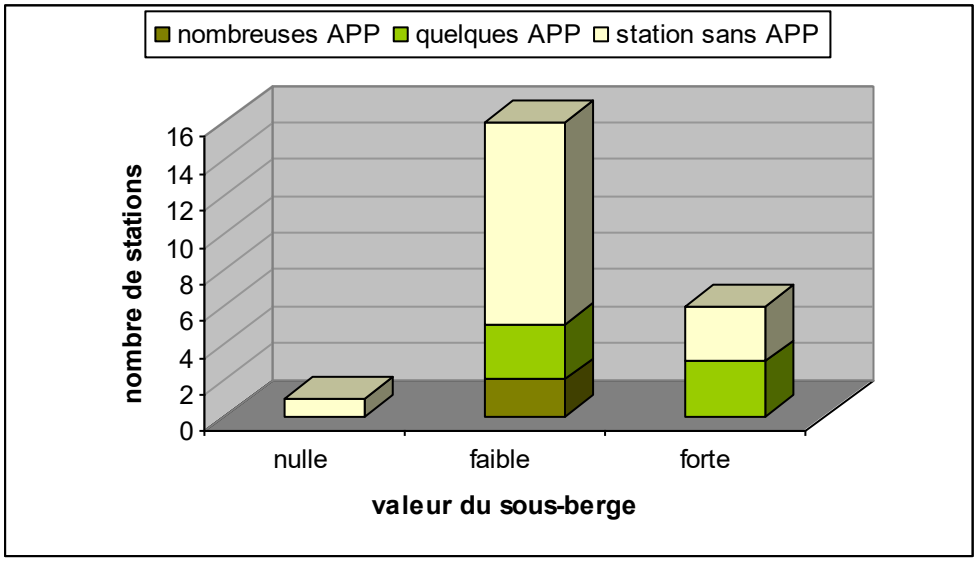

Figure 17 : Présence/absence de l'écrevisse à pieds blancs (APP), en fonction de la part de sous-berges sur la station - prospections 2008.

Les figures 16 et 17, montrent que la présence relictuelle d'écrevisse peut être observée sur des stations n'ayant pas ou peu de racinaire, mais que globalement, plus le racinaire est développé, plus le taux d'occurrence de la présence d'écrevisse est fort. Sur les stations à forte présence de racinaires, 2/3 des prospections sont positives (taux le plus élevé) et cette catégorie présente, comparativement aux autres, le plus de stations avec écrevisse(s) (figure 16).

En outre, la présence de sous-berges (figure 17) semble également être un facteur bénéfique à l'écrevisse à pieds blancs, mais de manière moins tranchée. En effet, bien que 31% des stations ayant peu de sous-berges et 50% de celles présentant de nombreuses sous-berges soient positives, la majorité (en nombre) des stations positives, se situent sur des sites avec peu de sous-berges.

1.1.4. Impacts d'autres facteurs, relevés sur les stations

L'analyse croisée de la présence/absence de l'écrevisse, avec certaines perturbations, d'origine naturelle (concrétion calcaire) ou anthropique (curage, rejets, plans d'eau, colmatage) montre que :

- le curage a un impact significatif, pouvant parfois, selon le degré de réversibilité des travaux, être atténué par le cours d'eau au fil du temps (sur 11 stations curées/recalibrées, seules 3 stations comportent des écrevisses. Ces dernières ont toutes été remaniées il y a longtemps).

- Les 3 stations qualifiées de colmatées sont négatives
- Les plans d'eau dans le lit mineur (Calonne amont -stations 2 et 2bis- et ruisseau de l'Abbesse) impactent très sérieusement la population d'écrevisses, ce qui ne semble pas être le cas des plans d'eau en dérivation dans le lit majeur (observations actuelles, propres au bassin de la Calonne, dans la limite des stations prospectées).
- Le concrétionnement calcaire ne semble pas impacter significativement la population d'écrevisse, tant qu'il ne s'agit pas d'une dalle. Dans ce dernier cas, les stations sont toujours négatives.
- Les rejets (ruissellement fort, ICPE –ru du château de Malou-, STEP –Calonne en aval de Cormeilles) semblent être toujours corrélés avec une absence d'écrevisse.

1.1.5. Bilan au niveau des zones sans écrevisse

Ainsi, sur le **ruisseau de l'Abbesse**, l'absence d'écrevisse pourrait s'expliquer par le ruissellement relativement important (cultures à proximité du lit majeur, sur terrain assez pentu) entraînant des matières en suspension qui sédimentent. Le substrat est d'ailleurs relativement fin, avec une présence de limons importante et peu de cailloux. La problématique des pollutions toxiques qui peuvent y être associées (phytopharmaceutiques) est aussi à soulever.



Figure 18 : ru Frédet : traitement phytosanitaire en rive gauche, berge non naturelle, cours rectifié (ONEMA)

Sur le **ruisseau d'Angerville**, la forte présence d'ouvrages, compliquant une recolonisation par l'aval en cas de problème, pourrait expliquer l'absence d'écrevisse. Le ruisseau constitué d'une succession de biefs comporte peu de sous-berge et de racinaires. De plus, ce cours d'eau est connu pour être réactif aux fortes pluies et se teinter rapidement (tranfert des matières en suspension, eaux venant du plateau, via talweg, bétoire en plateau ou autre). Néanmoins, historiquement, l'écrevisse ne semble pas avoir été présente dans ce ruisseau.

Sur **l'amont de la Calonne**, l'absence d'écrevisse pourrait être en partie liée au piétinement (bovin et équin), générateur de matières en suspension. Néanmoins, des zones présentant un habitat favorable sont également dépourvues d'écrevisse. Au vu des faibles débits, il se pourrait que des étiages trop sévères affectent la population, en créant des conditions physico-chimiques intolérables (température, concentrations – annexe 9) ou bien en mettant totalement à sec les habitats favorables.

Sur le **ru du château Malou**, un rejet ICPE pourrait expliquer l'absence d'écrevisse.

Sur le **ru Frédet**, la pauvreté en ripisylve, associée (1) à la rectification du cours, hors de son fond de vallée dès l'amont, (2) au rejet qu'il reçoit (STEP), et (3) au traitement chimique des berges, expliquent l'absence d'écrevisse (figure 18).

Sur **l'aval de la Calonne**, l'urbanisation (St Pierre-sur-Cormeilles et Cormeilles) semble être à l'origine tant d'une dégradation de la qualité de l'eau, que d'une baisse du nombre d'habitats favorables à l'écrevisse (moins de ripisylve de qualité, anthropisation des berges) et pourrait en expliquer l'absence.

1.2. Problématique des écrevisses allochtones en dehors du site Natura 2000

Le Haut Bassin de la Calonne semble exempt de toute écrevisse allochtone. Néanmoins, dans un soucis de bonne gestion, il convient d'examiner les territoires connexes.

La Basse-Normandie fait l'objet d'un suivi régulier quant aux localisations des diverses espèces d'écrevisses, depuis environ 8 ans.

L'exploitation de ces données (figure 19) montre que dans le bassin de la Touques, auquel appartient le sous-bassin de la Calonne, seule une écrevisse allochtone, l'écrevisse américaine (*Orconectes limosus - OCL*), a été recensée, en un point, sur un affluent rive droite de la Calonne aval (Calvados). Contrairement à d'autres, cette écrevisse n'a pas de caractère invasif. Néanmoins, porteuse saine de la « peste de l'écrevisse » ou aphanomycose, létale pour les espèces autochtones, elle concourt à leur disparition lorsqu'elles cohabitent.

Sur les bassins versant limitrophes d'une grande partie de celui de la Touques, seules 2 espèces sont présentes : l'écrevisse à pattes blanches et l'écrevisse américaine (en petit nombre). Néanmoins, sur les bassins versants frontaliers de quelques kilomètres au niveau de la tête de bassin de la Touques, d'autres espèces sont recensées.

En amont du bassin de la Dives, dans un sous-bassin limitrophe de celui de la Touques, l'écrevisse à pattes grêles (*Astacus leptodactylus – ASL*) et l'écrevisse rouge de

Louisiane (*Procambarus clarkii* - *PCL*) sont présentes chacune en une station. Ces 2 espèces sont inféodées aux milieux lentiques (voire marécages pour l'écrevisse rouge). Elles colonisent plutôt les plans d'eau. Le risque pour le Haut Bassin de la Calonne est donc faible.

L'écrevisse signal ou « du Pacifique » (*Pacifastacus leniusculus* – *PFL*) est présente dans le bassin de l'Orne (figure 19) et dans des bassins versants non limitrophes mais relativement proches (amont de la Sarthe et haut Iton). La distance, séparant les sites où cette espèce a été trouvée de la ligne de crête du bassin de la Touques, est comprise entre 13 et 17 km. Sachant que cette espèce est en expansion accélérée (notamment du fait d'introductions malheureuses), qu'elle peut être porteuse saine de la peste de l'écrevisse et que plus agressive et plus grande, elle est une concurrente active de l'écrevisse à pattes blanches dont elle colonise le biotope, elle peut représenter une menace grave pour la pérennité de la population déjà faible d'écrevisses à pattes blanches du Haut Bassin de la Calonne. Le risque majeur est sans doute celui d'un transport et d'une introduction volontaire (alors qu'interdits) par des pêcheurs d'écrevisses. En effet, la grande taille de l'écrevisse signal la rend intéressante d'un point de vue halieutique.

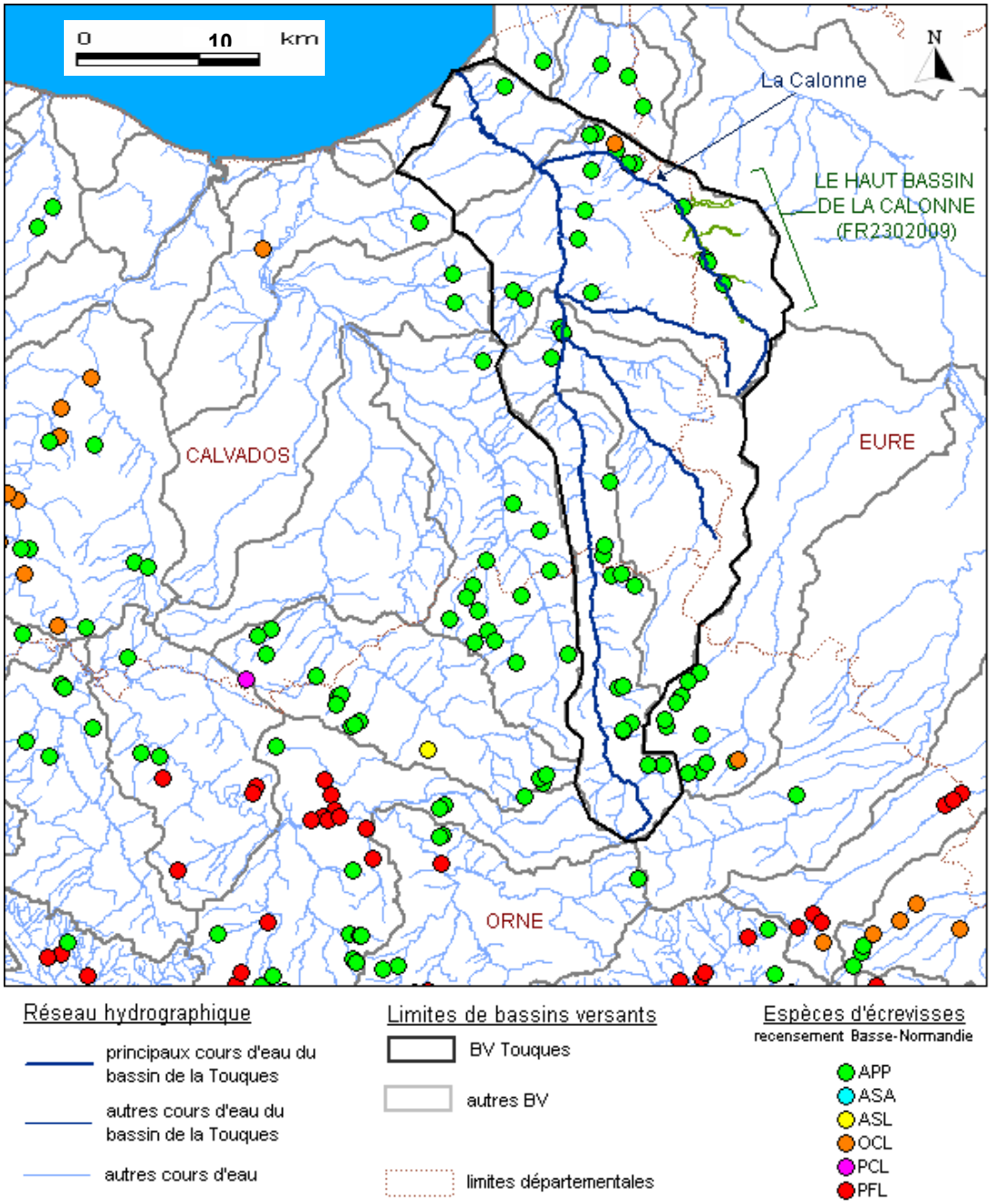

Figure 19 : Présence des différentes espèces d'écrevisses sur le bassin de la Touques et alentour (données issues du recensement Basse-Normandie – 2000 à 2007)

APP : écrevisse à pieds blancs ; ASA : écrevisse à pattes rouges ; ASL : écrevisse à pattes grêles ; OCL : écrevisse américaine ; PCL : écrevisse rouge de Louisiane ; PFL : écrevisse signal.

2. Peuplement piscicole

2.1. A l'échelle du bassin de la Calonne

Les pêches scientifiques réalisées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP : ONEMA actuellement) montrent la présence historique de 14 espèces de poissons sur le bassin

de la Calonne. Ces pêches électriques d'inventaire ont été effectuées dans le département du Calvados, à l'aval du site de cette étude. 8 espèces, qui semblent absentes à quasi-absentes dans l'Eure, sont ici recensées :

- *2 espèces de cyprinidés (gardon et chevesne)*
- *5 espèces de migrateurs amphihalins (truite de mer, saumon atlantique, anguille, lamproies fluviatile et marine),*
- *1 espèce allochtone (truite arc-en-ciel)*

Cependant, seules des pêches par la technique d'inventaire sur le site Natura 2000 pourraient confirmer ou infirmer ces observations.

Ces différences s'expliquent (1) du fait de l'évolution typologique longitudinale normale d'un cours d'eau (chevesne), (2) du fait d'une dégradation du milieu (gardon - dérive des peuplements) ou (3) d'un usage pêche (truite arc-en-ciel).
En ce qui concerne les grands migrateurs, un ouvrage très difficilement franchissable verrouille le cours d'eau dans le Calvados à l'aval du site de l'étude (Bonneville-la-Louvet). Ainsi, la remontée des grands salmonidés anadromes sur le Haut Bassin est quasi impossible.
Pour les espèces de poissons citées à l'annexe 2 de la Directive « Habitat – Faune - Flore » et recherchées sur le site Natura 2000 étudié (figure 18), ces pêches montrent une omniprésence du chabot et de la lamproie de Planer (tableau 3 et figure 20).



Figure 20 : A gauche : lamproie de Planer (*Lampetra Planeri*) adulte, Zienert S., ammocète en encadré ; A droite, chabot (*Cottus gobio*), vue de face, ONEMA

Commune	Date	Rivière	effectifs	
			CHA	LPP
BONNEVILLE-LA-LOUVET	04/09/1990	Calonne	46	4
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	04/09/1991	Calonne	144	10
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	09/09/1993	Calonne	69	6
BONNEVILLE-LA-LOUVET	18/10/1989	Calonne	62	1
SAINT-JULIEN-SUR-CALONNE	18/10/1989	Calonne	80	0
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	19/10/1989	Calonne	44	0
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	19/10/1989	Calonne	91	4
BONNEVILLE-LA-LOUVET	20/10/1983	Calonne	5	0
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	23/10/1996	Calonne	178	1
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	24/09/1992	Calonne	102	8
LES AUTHIEUX-SUR-CALONNE	24/10/1997	Calonne	248	4

Tableau 3 : Effectifs de chabots et de lamproies de Planer capturés lors des pêches électriques d'inventaire réalisées sur la Calonne (département 14)

2.2. A l'échelle du site de l'étude

2.2.1. Espèces capturées

A l'echelle du Haut Bassin de la Calonne, 8 espèces de poissons ont été capturées ou observées lors des investigations réalisées en 2008, dans le cadre de cette étude (tableau 4).

Famille	Nom français	Nom latin	Code	Statut biologique	Liste rouge	Directive habitat
Salmonidae	Truite fario	*Salmo trutta fario (Linneaus)*	TRF	Dul		
Cottidae	Chabot	*Cottus gobio (Linneaus)*	CHA	Dul		An. 2
Petromyzonidae	Lamproie de Planer	*Lampetra Planeri (Linneaus)*	LPP	Dul		An. 2
Anguillidae	Anguille	*Anguilla anguilla (Linneaus)*	ANG	Amp	V	
Cyprinidae	Vairon	*Phoxinus phoxinus (Linneaus)*	VAI	Dul		
Cobitidae	Loche franche	*Nemacheilus barbatulus (Linneaus)*	LOF	Dul		
Gasterodidae	Epinoche	*Gasterosteus aculeatus (Linneaus)*	EPI	Dul		
	Epinochette	*Pungitius pungitius (Linneaus)*	EPT	Dul		
Astacidae	Ecrevisse à pattes blanches	*Austropotamobius pallipes (Lereboullet)*	APP	Dul		An. 2

Tableau 4 : Liste des espèces de poissons et d'écrevisses capturées ou observées en 2008 sur le Haut Bassin de la Calonne. (Dul = dulcicole ; Amp = amphihalin ; V = vulnérable ; An. 2 = annexe 2)

Avec la présence de la truite fario (espèce repère des cours d'eau salmonicoles) et de ses espèces d'accompagnement (chabot, vairon et loche franche) (figure 21), le site présente globalement le peuplement caractéristique d'un cours d'eau salmonicole des cours d'eau calcaires de l'hydroécorégion étudiée, avec une dérive typologique quasi-nulle. En outre, aucune espèce introduite ne semble perturber le peuplement.

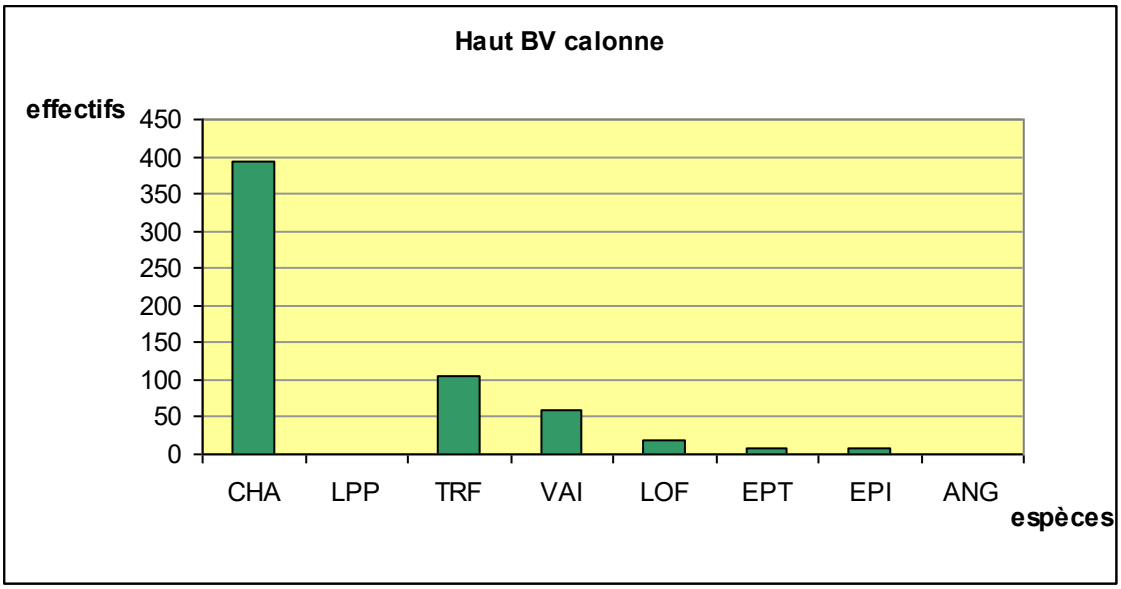

Figure 21 : Synthèse des effectifs de poissons capturés par espèces, sur la totalité des pêches Natura 2000 du Haut Bassin de la Calonne, 2008.

2.2.2. Espèces de la Directive « Habitat-Faune-Flore »

III.1.6 2.2.2.1. Lamproie de Planer

La lamproie de Planer n'a pas été capturée sur le site (la capturabilité de cette espèce est faible), mais seulement observée (figure 22). Elle est ainsi considérée comme présente, mais en densité relativement faible.

Ce constat peut s'expliquer par des caractéristiques hydromorphologiques du Haut Bassin qui ne sont pas toujours favorables pour cette espèce, notamment sur le chevelu. En effet, les bancs de limons toujours en eau constituant l'habitat des ammocètes (larves de lamproies), restent limités sur les portions pentues de la plupart des affluents. En revanche, ces petits cours d'eau présentent un substrat favorable à la reproduction de l'espèce (sable/gravier). De plus, le cloisonnement important du Haut Bassin est préjudiciable au bon déroulement du cycle vital de la lamproie de Planer, qui peine à trouver, entre deux obstacles, les différents habitats qui lui sont indispensables.

Il convient toutefois de rappeler qu'il est difficile d'estimer précisément une population de lamproies de Planer en place.

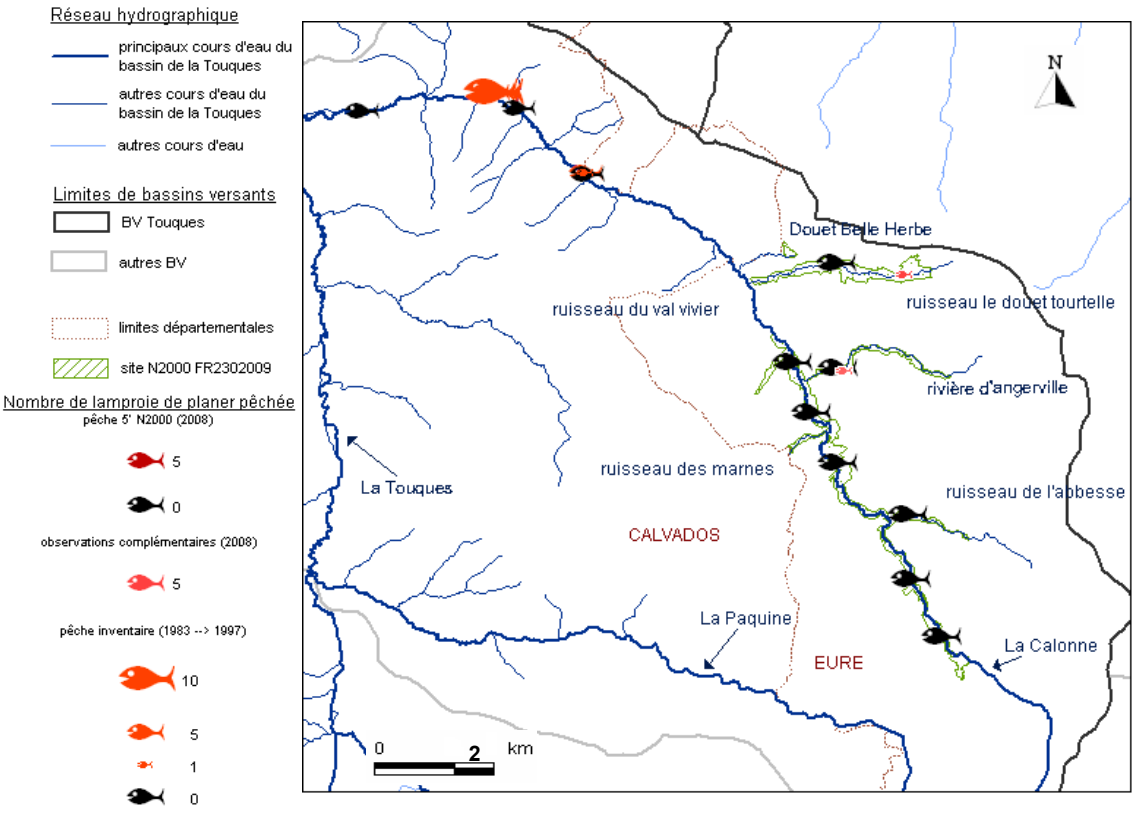

Figure 22 : Localisation et effectif des lamproies de Planer pêchées lors des inventaires historiques du Calvados (en orange), des pêches 5' Natura 2000 (en rouge) ou observées en 2008 lors des prospections « écrevisse » (en rose).

III.1.7 2.2.2.2. Chabot

Le chabot est bien présent sur le site et constitue à lui seul une proportion importante de l'effectif total de poissons capturés sur le Haut Bassin lors des pêches Natura 2000 (figure 21).

En revanche, la répartition spatiale de la population de chabot est très disparate (figure 25). Malgrè son absence sur 3 des stations pêchées, on observe néamoins une densité moyenne sur l'ensemble du Haut Bassin supérieure aux moyennes observées dans des rivières similaires, avec des méthodes d'échantillonnage identiques. Sur les stations où il est présent, les densités de chabots sont importantes (figure 23).

Cette population paraît fonctionnelle : les pêches montrent que globalement, à l'échelle du bassin (figure 24) et localement à l'échelle de chacune des stations (annexe 7), l'ensemble des classes d'âge est représenté, avec une répartition équilibrée.

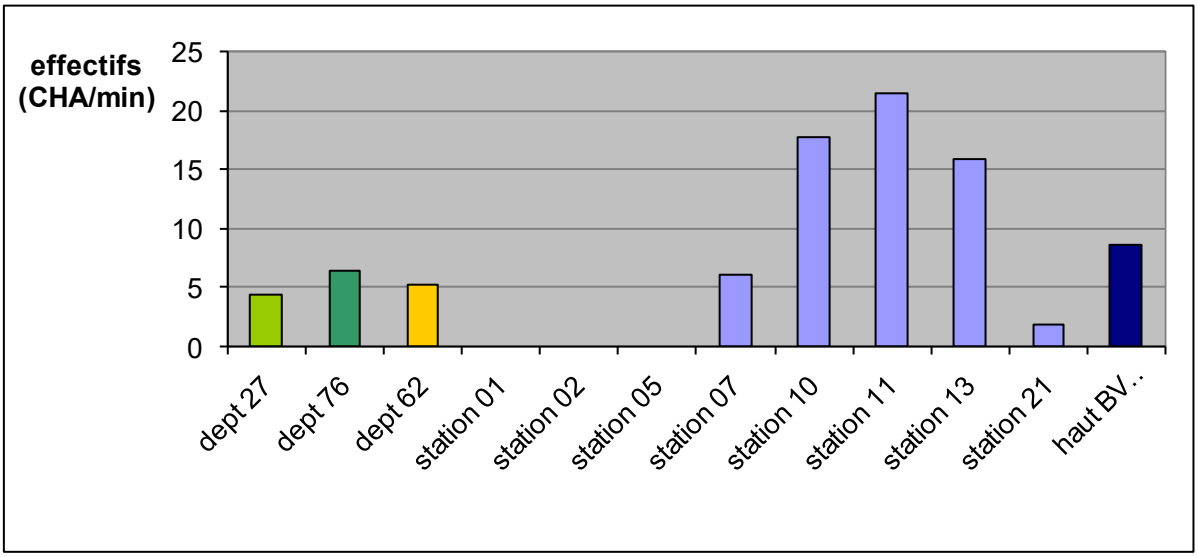

Figure 23 : Comparaison des moyennes d'effectifs de chabots capturés par minute (pêche par traits) sur différents départements (2006 et 2007) et sur le Haut Bassin de la Calonne ; détail des effectifs de chabots capturés par minute sur les différentes stations pêchées en 2008 sur le Haut Bassin de la Calonne.

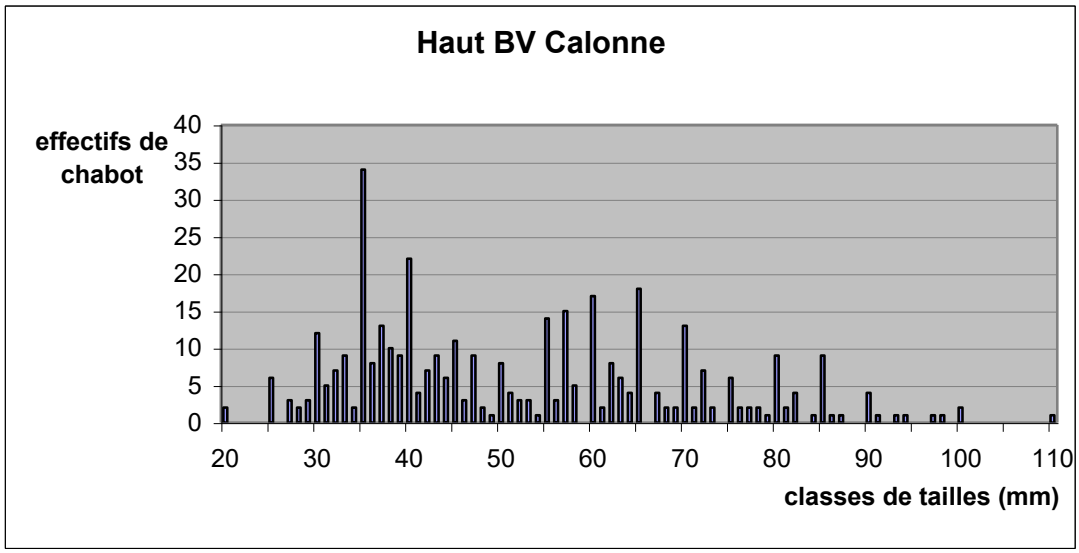

Figure 24 : Répartition des classes de tailles dans la population de chabots du Haut Bassin de la Calonne (synthèse des effectifs des pêches Natura 2000 – 2008)

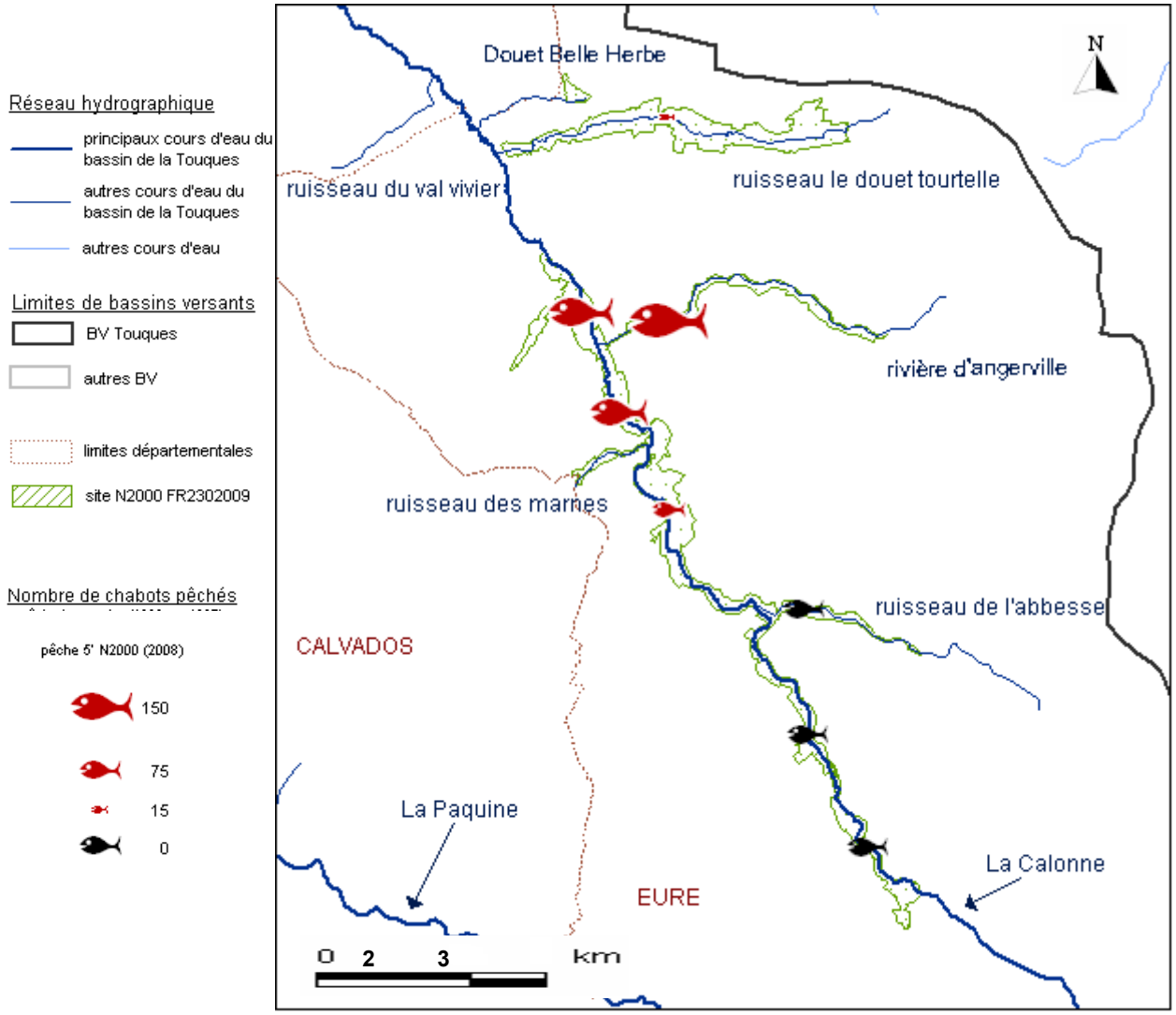

Figure 25 : Localisation et effectif (échelle logarithmique) des chabots recensés lors des pêches 5' Natura 2000 effectuées en 2008 sur le Haut Bassin de la Calonne.

Sur les 8 stations pêchées à l'électricité, on observe les densités les plus faibles (voire l'absence) de chabots sur la tête du bassin (figure 25). Contrairement à la truite, qui peut franchir les ouvrages en sautant, les capacités de recolonisation du chabot vers l'amont restent limitées. Conjuguée à des pollutions chroniques ou accidentelles, mais aussi éventuellement à des périodes d'étiage prononcées, cette caractéristique de l'espèce pourrait expliquer les densités faibles, voire nulles, sur les secteurs amont. Enfin, la morphologie des têtes de bassin peut également influencer sur la répartition du chabot. En effet, son habitat préférentiel est constitué d'un substrat grossier (cailloux /pierres). Comme il fixe ses pontes sous les cailloux, une grosse granulométrie est nécessaire à sa reproduction. Le concrétionnement calcaire et le colmatage, bien présents sur l'amont de la Calonne par exemple, ainsi que le substrat généralement plus fin des têtes de bassin (limon/graviers) peuvent constituer des facteurs limitant l'expansion de la population de chabots en tête de bassins.

2.2.3. L'anguille, une autre espèce à protéger

L'anguille, bien qu'absente de l'annexe II de la Directive « Habitat-Faune-Flore », est une espèce à protéger. Un récent Règlement Européen en atteste. Bien que significativement présente dans les pêches historiques du Calvados (un peu plus d'une centaine d'individus de taille variée par pêche), seuls trois individus adultes ont été observés (40cm, 60cm et 70cm) en prospection nocturne sur le Haut Bassin de la Calonne et aucune capture n'a été réalisée par pêche.

Le cloisonnement global de la Calonne, avec notamment un point noir aval à Bonneville-la-Louvet, explique également les très faibles densités d'anguilles observées.

Partie 4 : Perspectives de gestion

1. Actions favorisant l'implantation et le dévoloppement de l'écrevisse à pieds blancs

Outre une exigence connue pour des paramètres physico-chimiques tels que le taux d'oxygénation et la température, l'écrevisse à pieds blancs est sensible à divers paramètres. Ils peuvent soit impacter l'habitat :

- Un excès de matière organique
- Un manque d'habitat de type « cavités » (racinaires, sous-berges, pierres...)
- Un excès de matières en suspension qui provoquent colmatage des fonds (phénomène accentué lors d'une mise en bief par un ouvrage)

Soit impacter directement la population :

- Toxicité
- Compétition interspéficique défavorable (avec l'écrevisse signal lorsqu'elle est présente)
- Maladies (véhiculées par les espèces américaines porteuses saines, ou par voie anthropique)

Ainsi, les rejets ponctuels (industriels, liés à l'assainissement collectif et non collectif, divers effluents d'élevage…), impactant la charge organique, la qualité physico-chimique de l'eau et le colmatage des fonds, sont préjudiciables à l'espèce.

En ce qui concerne le colmatage, les apports de fines du bassin versant (érosion des sols et ruissellement, coulées de boues – observées le long de l'Abbesse) sont autant de sources également préjudiciables. Dans le cas de bassins versants comportant des zones drainées, il a déjà été observé des pollutions via des infiltrations plus ou moins

naturelles (exutoire de drains ou de fossés drainant en vallées sèches, dans des bétoires sur le plateau…), d'autant plus que les zones tampons (zones humides des plateaux ou en bord de cours d'eau) régressent. Les impacts, même indirects, peuvent alors être importants.

Vis-à-vis de la structure physique, une gestion adaptée de la ripisylve et des berges est nécessaire (essence adaptée : éviter notamment le peuplier, non seulement du fait de son système racinaire induisant un impact négatif sur la présence de sous-berge et la stabilité des berges, mais aussi du fait de la faible dégradabilité de ses feuilles, qui sur un petit milieu tel qu'une tête de bassin, induit le plus souvent un fort colmatage des fonds ; conservation de souches ; absence de sur-entretien ; limitation au maximum des protections de berges, et le cas échéant favoriser les techniques végétales ; pose de clôtures et d'abreuvoir…). Le curage est également à proscrire, ainsi que toute modification du profil en travers tel que le creusement de plan d'eau sur cours, qui provoque en plus une dégradation des paramètres physico-chimiques. Par ailleurs, dans le cas d'autorisation de travaux touchant le lit mineur (dont travaux de restauration) ou la qualité de l'eau à proximité des sites abritant les populations d'écrevisses à pieds blancs, il est nécessaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum leur impact. En effet, les populations étant parfois très localisées et fragiles, il est possible que ce type de travaux les fasse disparaître si aucune précaution n'est prise.

Enfin, il faut mettre en place des mesures visant à éviter le transfert d'espéces allochtones (écrevisses signal, de louisiane et américaine) et permettant de contrôler l'avancée des fronts de colonisation sur les bassin limitrophes (dont la Risle, bassin limitrophe de celui de la Calonne amont). Une aide à l'identification des écrevisses pour l'ensemble de la population et une information sur les risques encourus en cas de transfert ou d'introduction d'écrevisses allochtones, peuvent faire partie des actions à envisager. En outre, sachant que le vecteur de la peste de l'écrevisse (aphanomycose) peut vivre 5 jours « hors carapace », et que les spécialistes recommandent une période de quarantaine de 15 jours en cas d'utilisation de matériel en milieu infesté, avant de pouvoir en faire usage dans un milieu sain (M. Bramart - ONEMA, comm. pers.), une réflexion liée au transfert de pathogènes via l'activité humaine est aussi à prendre en compte. Ainsi, les manipulations des populations sont à éviter, à limiter à des prospections scientifiques, avec mise en place d'une procédure de désinfection. Tout déplacement de population non contrôlé est à proscrire.

Enfin, il est également important de veiller à la non dégradation des populations existantes, en portant un soin particulier au ruisseau des Marnes et au Douet Tourtelle.

2. Actions favorisant l'implantation et le développement de la lamproie de Planer et du chabot

L'ensemble des actions préconisées pour la préservation ou le développement de la population d'écrevisses sera également favorable à ces espèces. En effet, la lutte contre le colmatage des fonds sera bénéfique au chabot, dans les zones de cailloux et à la lamproie dans les zones de sables/graviers, notamment vis-à-vis de leurs habitats de production. La restauration des habitats de type « cavité » sera favorable au chabot. Enfin, l'amélioration de la qualité de l'eau sera utile aux 2 espèces, notamment à la lamproie dans le cas où cela permettrait une amélioration de la qualité des sédiments.

Enfin, la recherche de l'amélioration de la continuité écologique permettra le rétablissement de la libre circulation piscicole et, si elle est obtenue par arasement des seuils, entraînera une diversification des faciès d'écoulement, ce qui permettra la création et le décolmatage d'habitats favorables. En cas de mortalité accidentelle sur un secteur amont, la présence d'ouvrages infranchissables empêche aussi toute recolonisation par l'aval.

3. Qualité de l'eau

D'une manière générale, les espèces présentes sur le site du Haut Bassin de la Calonne sont polluo-sensibles. La qualité de l'eau est donc à prendre en compte, notamment vis-à-vis des divers substances toxiques (ici majoritairement phytosanitaires) dont les effets directs ou différés sont encore mal connus.

Une diminution des apports en éléments nutritifs (azote et phosphore) et en matière organique devrait permettre de réduire le concrétionnement calcaire qui provoque l'appauvrissement du fond.

Enfin, la présente étude montre une absence du chabot et de l'écrevisse à pieds blancs sur la tête de bassin. Les causes peuvent en être multiples, entre un habitat moins favorable (substrat plus fin, ripisylve plus pauvre du fait du pâturage), des étiages plus sévères et un cloisonnement de la zone par les nombreux ouvrages empêchant toute recolonisation.

Conclusion

C'est la présence d'écrevisses à pieds blancs qui a initialement motivé le classement du Haut Bassin de la Calonne au sein du réseau Natura 2000.

Le présent état prouve que l'espèce est effectivement présente sur le site, mais que sa population est morcelée en sous-populations déconnectées, le plus souvent faibles et fragiles.

Pour la maintenir, il est indispensable (1) de maîtriser les rejets d'eaux impropres et les ruissellements (en particulier en sauvegardant le bocage) (2) de restaurer ses habitats (cailloux et lacis racinaires) et la continuité écologique (faune et sédiments) (3) d'éviter la colonisation du bassin de la Touques par une espèce allochtone et tout particulièrement l'écrevisse signal.

La forte présence du chabot et celle de la lamproie de Planer confirment l'intérêt de cet espace Natura 2000. Les principes de restauration favorables à l'écrevisse à pattes blanches leur seront également bénéfiques. Par le rétablissement de la continuité en particulier, ils permettront aussi la recolonisation par l'anguille et les autres espèces amphihalines du bassin.

Les pressions liées aux modifications de l'occupation des sols sont encore réversibles si besoin. Il est donc essentiel dans la gestion du présent site de conserver a minima les zones en herbe et les zones boisées en bord de cours d'eau, en fond de vallée et sur les coteaux. Il serait pour cela pertinent que le site Natura 2000 regroupe non seulement les parcelles riveraines de la Calonne et des « douets », mais aussi les territoires sensibles au ruissellement et à l'érosion des sols, soit la totalité du fond de vallée (y compris les vallées sèches) et des côteaux attenant.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

ONEMA
Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Annexe 6. Synthèse des données mammalogiques

Groupe Mammalogique Normand

Synthèse des données mammalogiques du GMN
sur le site Natura 2000 n°FR2302009
« Haut Bassin de la Calonne »

octobre 2010

Pour la **DDT de l'Eure** et la **DREAL de Haute-Normandie**

Synthèse des données mammalogiques du GMN sur le site Natura 2000 n°FR2302009 « Haut Bassin de la Calonne »

Eure – Haute-Normandie

Christophe RIDEAU
Groupe Mammalogique Normand
Mairie d'Epaignes 27260 Epaignes

Introduction

L'objectif de ce travail est d'effectuer une synthèse des données disponibles dans la base de données du Groupe Mammalogique Normand, afin de dresser une liste des espèces présentes au sein du périmètre du site natura2000, ou à proximité immédiate, et de mettre en évidence les enjeux de conservation relatifs aux populations de mammifères sauvages des espèces de la directive HFF et des autres espèces patrimoniales. La consultation de la base de données informatisée du Groupe Mammalogique Normand peut permettre de dresser une esquisse du peuplement mammalogique local.

Éléments bibliographiques et données de la base du GMN

L'extraction de la base informatisée du GMN réalisée sur les 12 communes concernées par le périmètre totalise 425 données concernant 44 espèces de mammifères.

La liste suivante détaille les espèces rencontrées dans le secteur concerné, le nombre de données (**NbD**) pour chaque espèce, leur statut ainsi que leur vulnérabilité en Normandie d'après les travaux du GMN (1988, 2000 et 2004).

Nom vernaculaire	Nom scientifique	NbD	Statut	Vulnérabilité
Insectivores :				
Le Hérisson d'Europe	*Erinaceus europaeus*	4	C	F
La Taupe d'Europe	*Talpa europaea*	7	C	F
La Musaraigne couronnée	*Sorex coronatus*	10	C	N
La Musaraigne pygmée	*Sorex minutus*	7	C	N
La Crossope aquatique	*Neomys fodiens*	9	R	F
La Crocidure musette	*Crocidura russula*	10	C	N
La Crocidure leucode	*Crocidura leucodon*	2	RR	F

Nom vernaculaire	Nom scientifique	NbD	Statut	Vulnérabilité
Chiroptères :				
Le Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	1	R	V
Le Grand Murin	*Myotis myotis*	14	C	V
Le Murin de Natterer	*Myotis nattereri*	7		
Le Murin de Daubenton	*Myotis daubentoni*	6	C	F
Le Murin à moustaches	*Myotis mystacinus*	12	C	F
Le Murin d'Alcathoe	*Myotis alcathoe*	3	R	V
La Noctule commune	*Nyctalus noctula*	1	R	V
La Sérotine commune	*Eptesicus serotinus*	11	C	F
La Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	30	C	F
La Pipistrelle de Kuhl	*Pipistrellus khuli*	10	C	F
La Pipistrelle de Nathusius	*Pipistrellus nathusii*	1	R	F
L'Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	2	R	V
L'Oreillard roux	*Plecotus auritus*	5	C	F
Carnivores :				
Le Renard roux	*Vulpes vulpes*	17	C	N
Le Blaireau	*Meles meles*	24	C	F
La Martre	*Martes martes*	3	RR	V
La Fouine	*Martes foina*	12	C	F
La Belette	*Mustela nivalis*	16	C	F
L'Hermine	*Mustela erminea*	2	RR	V
Le Putois	*Mustela putorius*	3	R	V
Rongeurs :				
L'Ecureuil roux	*Sciurus vulgaris*	16	C	F
Le Lérot	*Eliomys quercinus*	3	C	F
Le Muscardin	*Muscardinus avellanarius*	3	R	V
Le Campagnol roussâtre	*Clethrionomys glareolus*	9	C	N
Le Campagnol amphibie	*Arvicola sapidus*	4	R	V
Le Campagnol souterrain	*Microtus subterraneus*	8	C	N
Le Campagnol des champs	*Microtus arvalis*	12	C	N
Le Campagnol agreste	*Microtus agrestis*	9	C	N
Le Rat musqué	*Ondatra zybethicus*	10	C	-
Le Rat des moissons	*Micromys minutus*	4	C	F
Le Mulot sylvestre	*Apodemus sylvaticus*	10	C	N
Le Rat surmulot	*Rattus norvegicus*	8	C	N
La Souris domestique	*Mus domesticus*	7	C	N
Le Ragondin	*Myocastor coypus*	3	C	-
Lagomorphes :				
Le Lièvre d'Europe	*Lepus europeaus*	8	C	N
La Lapin de garenne	*Oryctolagus cuniculus*	17	C	N
Artiodactyles :				
Le Sanglier	*Sus scrofa*	6	C	F
Le Chevreuil européen	*Capreolus capreolus*	18	C	F

Les espèces patrimoniales apparaissent en grisé. Le statut juridique des espèces figure en annexe.

Statut :
C = Commune
R = Rare ou peu commune
RR = Rare
RRR = Très rare

Vulnérabilité :
N = Nulle
F = Faible
V = Vulnérable
D = En danger

1 Insectivores :

Sept espèces ont été contactées sur la zone. Elles sont pour la plupart répandues et probablement abondantes, à l'exception de la **Crocidure leucode** (inféodée aux boisements et aux linéaires arborés ?) vraisemblablement en déclin (GMN, 2004 ; Leboulenger, 2004), et de la **Crossope aquatique** qui occupe probablement une majeure partie du réseau hydrographique, des mares et des fossés.

Concernant la Crocidure leucode les données proviennent d'analyse de lots de pelotes de réjection de Chouette effraie récoltés dans les bourgs de Bailleul-la-Vallée (1998) et de St-Sylvestre-de-Cormeilles (1992). Il est impossible d'affirmer avec certitude que l'espèce est présente au sein du périmètre mais les habitats présents peuvent lui convenir d'après les informations disponibles dans la bibliographie.

Concernant le Crossope aquatique, 7 des 9 données proviennent de l'analyse de lots de pelotes de réjection de Chouette effraie récoltés à St-Pierre-de-Cormeilles (Cléranville et la Vallée aù Lièvre en 1994, 1995 & 1996), à Cormeilles (bourg en 1994 & 1996), la Chapelle-Bayvel (1997) et Bailleul-la-Vallée (bourg, 1998), avec 9 individus sur 1130 proies identifiées. Deux autres données plus récentes, qui actualisent indirectement les données de la décennie 1990, sont issues de la capture de deux individus à l'aide de pièges non-vulnérant en juillet 2010 sur le Douet de la Belle Herbe au niveau des Prés Cateaux.

Le Crossope de Miller n'a pas été contacté sur le bassin de la Calonne et de la Touques.

Enjeu de conservation important sur le site : Crossope aquatique.

Espèce sensible à la qualité de l'eau et à l'état des berges des cours d'eau qu'elle fréquente.

- Maintien ou reconquête de la qualité de l'eau
- Préservation des berges
- Préservation des surfaces de zones humides existantes (marais, mares, cours d'eau, fossés)
- Entretien adapté des fossés
- Gestion adaptée des prairies humides
- Maintien des ripisylves

2 Chiroptères :

Au moins 12 espèces de chauves-souris sur les 21 que compte la Normandie ont été contactées au sein du périmètre. Une treizième a été observée en périphérie, l'Oreillard gris, dans les bourg de Cormeilles et Epaignes.

Sept séances de capture au filet ont été pratiquées au sein du périmètre actuel ainsi que de nombreuses soirées d'écoute à l'aide de détecteur d'ultrasons.

Aucun site d'hibernation n'est connu dans le périmètre et à sa périphérie immédiate à l'exception d'un bâtiment surplombant le bourg (ancien four à chaux ?) qui héberge ponctuellement des Murins à moustaches à Cormeilles, et d'un affleurement calcaire à St-Jean-d'Asnière (près du ruisseau des Marnes) qui abrite aussi ponctuellement un Murin à moustaches. A environ 5,5 km à l'ouest du site, sur la commune du Brèvedent/14, une carrière souterraine accueille jusqu'à 75 ind. en hibernation, toutes espèces confondues, avec notamment, par ordre décroissant d'importance numérique, le Murin à oreilles échancrées (max de 35 ind.), le Grand Rhinolophe (max. de 20 ind.), le Murin à moustaches (max. de 13 ind.), le Grand Murin (max. de 10 ind.), le Murin de Natterer (max. de 7 ind.), le Murin de Daubenton (max. de 4 ind.), l'Oreillard roux (max. de 3 ind.), la Barbastelle d'Europe (max. de 2 ind.), le

Petit Rhinolophe (1 ind. régulièrement depuis 2006) et le Murin de Bechstein (1 ind. ponctuellement).

Concernant les colonies de reproduction (cf. carte 1), **une importante colonie de Grand Murin est connue et suivie dans le bourg de Cormeilles** depuis 2002. L'effectif de femelles adultes atteint les 120 ind. en 2010. Il s'agit d'un gîte d'importance régionale. A Cormeilles également, 4 gîtes de Sérotine commune sont connus dans des bâtiments avec un minimum de 27 individus adultes pour l'un d'entre eux. Trois colonies de Pipistrelle commune ont été découvertes à Cormeilles (15+ ad. au-dessus du cimetière), à St-Sylvestre-de-Cormeilles (min. de 35 ad. près de l'église), et à St-Pierre-de-Cormeilles (min. de 20 ad. avec jeunes au lieu-dit le Canton). Une colonie d'Oreillard roux d'une quinzaine d'individus était présente dans une habitation à St-Pierre-de-Cormeilles (Cavicourt) en août 2003, à moins de 300m du périmètre.

Approche par espèce

Le Grand Rhinolophe :

Des femelles gestantes ont été capturées au printemps 2006 au niveau du Douet de la Belle Herbe à St-Pierre-de-Cormeilles, en tout début de nuit sur leurs routes de vol, et un plus tard en chasse. Le gîte de mise-bas est très proche mais les tentatives réalisées pour le découvrir (visite de bâtiments et essai de suivi télémétrique) ont pour l'instant échoué.
Considérant le rayon d'action des adultes de cette espèce, il est fort probable qu'une partie des animaux chassent également dans le vallon du Douet Tourtelle.

Le Grand Murin :

Les adultes de la colonie de Cormeilles chassent principalement en milieux boisés et dans le bocage. A ce titre, la plupart des boisements contigües au périmètre actuel auraient pu être intégrés au site natura 2000 en tant que terrain de chasse, pour cette espèce en particulier et les espèces de chiroptères patrimoniaux en général. Des Grands Murins en chasse ont été contactés au détecteur dans le bois de la Vigne et dans le bois du vallon du ruisseau d'Angerville à St-Sylvestre-de-Cormeilles. Un contact a été obtenu au niveau du pont sur la Calonne entre le bourg de St-Pierre-de-Cormeilles et les Bréards. Les adultes peuvent chasser dans un rayon de 7 à 10 km en moyenne autour de leur gîte principal. Les habitats favorables dans un rayon de 2 à 5 km sont particulièrement importants pour les jeunes qui effectuent leurs premiers vols. Les routes de vols ne sont pas connues mais il est fort probable qu'un certain nombre d'individus utilisent le linéaire hydrographique (les fonds de vallons) pour gagner rapidement des terrains de chasse relativement éloignés du gîte. Des individus évoluent donc régulièrement au sein du périmètre natura 2000.

Le Murin de Natterer :

Les sept données, 3 obtenues par captures et 4 par écoutes ultrasonores, prouvent la présence de l'espèce sur une grande partie du site natura 2000 et sa reproduction dans le vallon du Douet de la Belle-Herbe (femelles gestantes et allaitantes capturées en 2006 et 2010). Les habitats présents au sein du périmètre constituent des terrains de chasse très favorables à ce *myotis* arboricole.

Le Murin de Daubenton :

Le Murin de Daubenton a été contacté au détecteur à plusieurs reprises en chasse au-dessus de la Calonne, mais jusqu'à présents seuls des mâles ont été capturés. La reproduction de l'espèce n'est donc pas prouvée localement. Aucun arbre-gîte n'est connu. Tous les milieux aquatiques, les linéaires arborés et les boisements lui sont favorables.

Le Murin à moustaches :

Capturé à 5 reprises et entendus en de nombreux points sur le site Natura 2000, le Murin à moustaches représentent ici probablement le murin le plus répandu. Sa reproduction est prouvée dans le vallon du Douet de la Belle Herbe par la capture de plusieurs femelles

gestantes et allaitantes en 2006 et 2010. Il chasse typiquement dans les chemins bordés de chaque côté par des haies, dans les ripisylves et boisements des coteaux. Le bocage joue un rôle majeur pour cette espèce.

Le Murin d'Alcathoe

L'espèce a été capturée à trois reprises au sein du site Natura 2000 : 1 mâle adulte au niveau des sources du ruisseau d'Angerville à St-Sylvestre-de-Cormeilles en juin 2003, 3 mâles adultes à Bailleul-la-Vallée près de l'ancien moulin au sud du Bois de Bréval en septembre 2003, un mâle adulte et une femelle adulte allaitante au niveau du Gué des Trois Pierres à St-Aubin-de-Scellon en juin 2005. La reproduction de l'espèce est donc prouvée localement.

Il s'agit du secteur où il existe le plus de données en Haute-Normandie. Le Pays d'Auge semble particulièrement favorable à ce petit murin. Les ripisylves constituent vraisemblablement des terrains de chasse privilégiés.

La Noctule commune :

La présence de cette espèce semble anecdotique, un seul contact a été noté au dessus de la Calonne à St-Sylvestre-de-Cormeilles en mai 2003. Peut-être s'agissait-il d'un migrateur ?

La Sérotine commune :

En dehors des gîtes connus dans le bourg de Cormeilles, où la reproduction a été prouvée, des animaux ont été contactés au détecteur en chasse au niveau des prairies en bordure de la Calonne à St-Pierre-de-Cormeilles (Bayvel, Le Moulin de Launay, les Bréards) et à Epaignes en lisière du bois de la Mine d'Or.

La Pipistrelle commune :

Capturés à plusieurs reprises et entendus systématiquement sur les points d'écoute effectués sur le site, la Pipistrelle commune est ici omniprésente. A titre d'exemple, sur terrains de chasse, 13 individus ont été capturés en 3 heures à Bailleul-la-Vallée en septembre 2003.

La Pipistrelle de Kuhl :

Moins « abondante » que l'espèce précédente, la Pipistrelle de Kuhl est contactée dans les bourgs et en chasse au dessus des prairies et le long de la Calonne. Aucun gîte n'est connu localement.

La Pipistrelle de Nathusius :

Une seule donnée avérée de Pipistrelle de Nathusius, entendue au détecteur avec cris sociaux, provient de Bailleul-la-Vallée, le long de la Calonne en septembre 2000. L'espèce est sans doute répandue au début du printemps et en automne le long du réseau hydrographique. En l'absence de cris sociaux émis par les animaux, il est simplement difficile de la distinguer de la Pipistrelle de Kuhl.

L'Oreillard gris :

Cet oreillard n'a été observé qu'à une seule reprise dans le bourg de Cormeilles en 2004. il est sans doute plus répandue que ne le laisse penser cette unique observation. De nombreux contacts obtenus au détecteur pourraient lui être attribué mais il actuellement difficile voire impossible de distinguer les deux oreillards par cette technique.

L'Oreillard roux

En dehors de la colonie de St-Pierre-de-Cormeilles à Cavicourt, l'Oreillard roux a été capturé à 4 reprises sur le site et dans 3 cas la reproduction a été prouvée. Cette espèce est sans doute répandue localement dans les espaces boisés et les secteurs bocagers. De nombreux contacts obtenus au détecteur doivent lui être attribué mais il actuellement difficile voire impossible de distinguer les deux oreillards par cette technique.

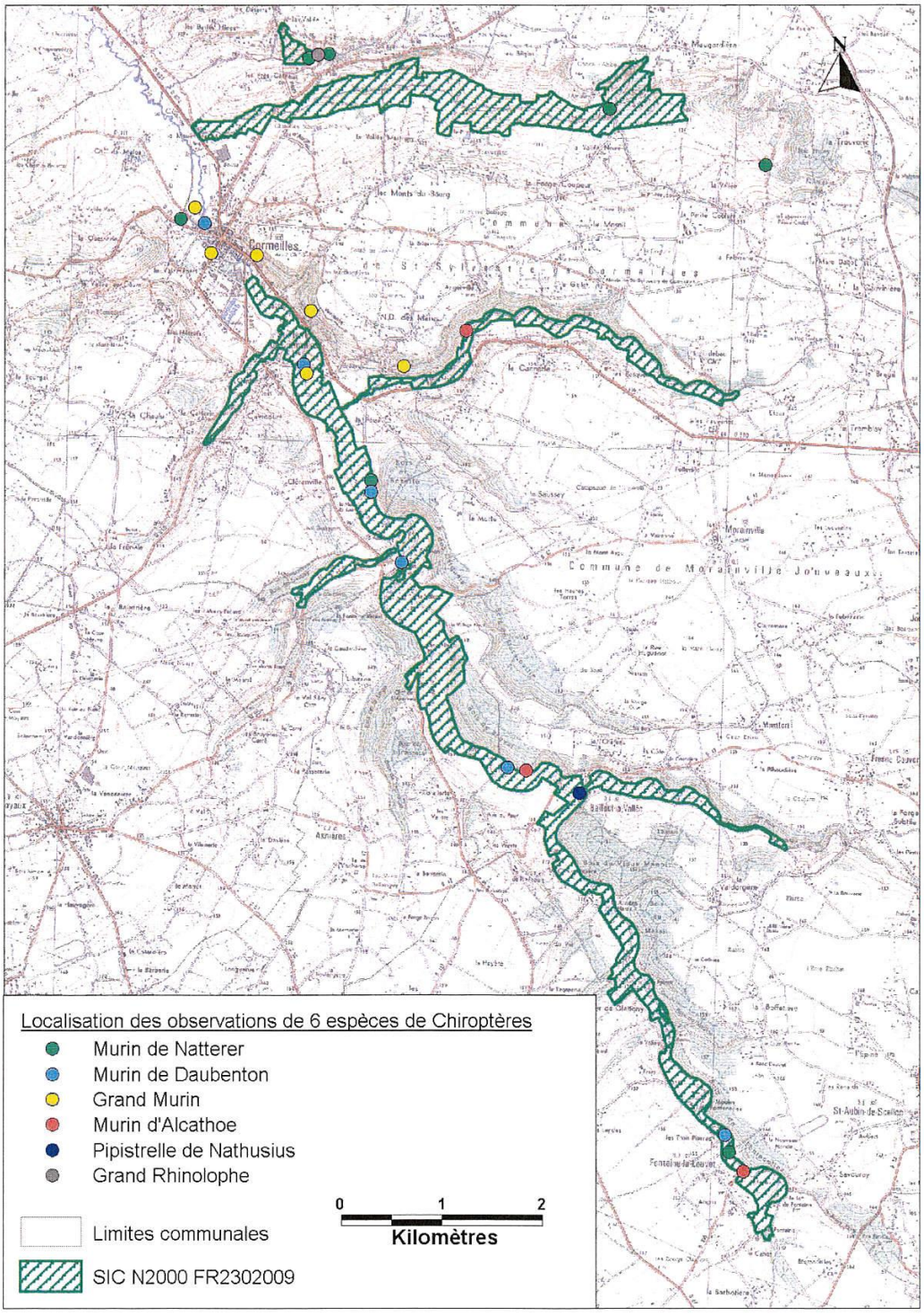

Carte 1 : Localisation des observations de 6 espèces de Chiroptères pour lesquels il existe un enjeu en terme de conservation sur le site Natura 2000 « Haut Bassin de la Calonne »

Les connaissances acquises sur les populations de chauves-souris localement sont encore fragmentaires mais permettent d'avoir une bonne image des espèces fréquentant le site natura2000. Le maintien voire la restauration des habitats présents su le site seront favorables au peuplement de chiroptères. Une attention particulière doit être porté au maintien des arbres creux dans l'entretien des bords de rivière pour les espèces arboricoles ! Pour les espèces patrimoniales comme le Grand Rhinolophe, le Murin d'Alcathoe voire le Grand Murin, les ripisylves et tous les linéaires arborés représentent des habitats très recherchés où la biomasse entomologique disponible est bien souvent supérieure à celle observée dans d'autres types de boisements, au moins au printemps.

Ici, la priorité doit être donnée à la préservation des terrains de chasse, des corridors assurant la connexion entre gîtes et terrains de chasse (haies et boisements principalement) et des gîtes arboricoles.

Enjeu de conservation : Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin de Daubenton, Murin d'Alcathoe, Murin de Natterer, Pipistrelle de Nathusius ...

- Connectivité des grandes entités majoritairement fréquentées (boisements, zones humides...) par l'intermédiaire de corridors écologiques qui jouent un rôle primordial dans les déplacements des animaux et les flux de gènes entre populations
- Préservation et restauration de la connectivité entre les gîtes et les terrains de chasse
- Préservation des habitats boisés naturels, restauration et recréation de linéaire de haies
- Maintien et préservation des prairies, des zones humides et restauration des ripisylves
- Proscrire la populiculture et favoriser les essences indigènes, notamment par évolution naturelle, si des parcelles doivent être reboisées.

3 Carnivores :

Sept espèces de Carnivores ont été contactées sur le site (cf. carte 2) ou à sa périphérie immédiate dont deux espèces considérées comme « vulnérables » en Haute-Normandie : **l'Hermine et la Martre**. Le cortège de carnivores est remarquable pour la région Haute-Normandie !

Le Renard est omniprésent et le Blaireau s'alimente régulièrement dans les prairies situées sur les bords du Douet Tourtelle et de la Calonne, mais ses terriers sont localisés principalement sur les coteaux.

Trois observations de Martre témoignent de sa présence sur le site : un mâle écrasé sur la RD139 en 2003 au niveau du pont du Douet Tourtelle, un autre individu écrasé au lieu-dit la Croix Floquet en 2006 et une femelle avec 3 jeunes dans le troncs d'un hêtre en 2003 dans le bois d'Angerville à St-Sylvestre-de-Cormeilles. La Martre est présente dans l'ensemble du Pays d'Auge alors qu'en Haute-Normandie elle semble quasi-absente au nord de la Seine et relativement peu commune ailleurs.

Parmi les données de Fouine disponibles sur les communes concernées, 6 sont localisées dans le périmètre du site : dans le vallon du Douet Tourtelle (Cour Mercier, Le Clos des Moines, pont sur RD139), dans le vallon du ruisseau d'Angerville (Les Bosqueries) et le vallon du ruisseau traversant le bourg de St-Pierre-de-Cormeilles.

Les 16 observations de Belette indiquent que l'espèce est bien implantée localement. Plusieurs observations ont été effectuées à l'intérieur du périmètre notamment près du ruisseau traversant le bourg de St-Pierre-de-Cormeilles et au niveau du Douet Tourtelle sur la RD139.

L'Hermine a été contactée à St-Pierre-de-Cormeilles à Cavicourt en 1997 et à la Chapelle-Bayvel au lieu-dit la Vallée en 2000. On peut considérer que l'espèce est présente sur le site, ce qui s'avère remarquable pour la région tant sa répartition est lacunaire en Haute-Normandie.

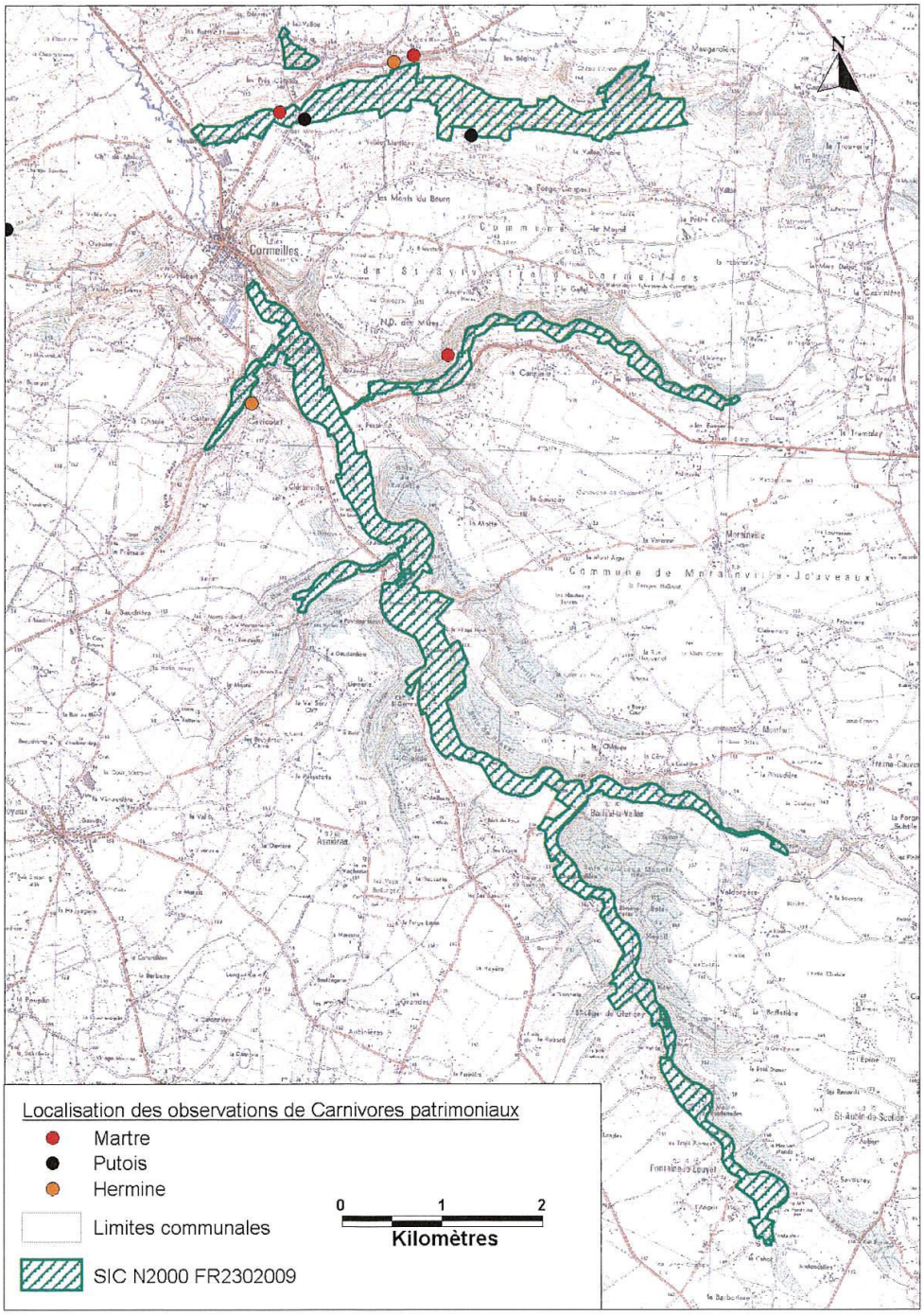

Carte 2 : Localisation des observations de Martre, d'Hermine et de Putois au sein ou à proximité du site Natura 2000 « Haut Bassin de la Calonne »

Seules deux données de Putois permettent d'affirmer sa présence dans le vallon du Douet Tourtelle au niveau du Clos des Moines et du lieu-dit « le Plattier » à St-Sylvestre-de-Cormeilles. Il est également signalé à St-Pierre-de-Cormeilles dans le vallon situé au-dessus du Château de Malou.

Les enjeux de conservation de l'Hermine, de la Martre et du Putois sont liés à la préservation de leurs habitats et de leurs proies : les milieux humides, les prairies permanentes et les boisements composés d'essences indigènes où évoluent les rongeurs et le Lapin de Garenne (talus notamment).

Enjeu de conservation : Hermine, Martre, Putois
Espèces à large spectre écologique mais qui affectionnent particulièrement les milieux humides et les vastes prairies où prolifèrent les campagnols et le lapin ➢ Garantir la connectivité des habitats aquatiques et semi-aquatiques présents et préserver la qualité de ces habitats ➢ Prévoir des aménagements adaptés pour les franchissements de cours d'eau par un ouvrage routier de manière à réduire le risque de mortalité (Putois, Loutre)

4 Rongeurs :

Au moins 14 espèces sont présentes localement. Pour la plupart des espèces, les enjeux de conservation sont faibles à l'exception du Campagnol amphibie dont les populations accuseraient actuellement un déclin dans la majeure partie de son aire de répartition, ainsi que du Muscardin.

Le premier est lié aux milieux aquatiques, particulièrement les ruisseaux, les mares et fossés toujours en eaux où la végétation rivulaire est riche et développée, mais pas arborée. Au sein du site, quatre stations sont connues sur le cours de la Calonne à St-Pierre-de-Cormeilles, Cormeilles (cf. carte 3) et Asnières. Une prospection a été réalisée en 2010 sur 20 tronçons de 100m, au sein d'un carré de 10x10km divisé en carrés de 2x2km, centré sur Cormeilles, dans le cadre de l'enquête nationale lancée par la SFEPM. Cinq tronçons étaient occupés, tous sur la Calonne, dont deux dans le Calvados, à Bonneville-la-Louvet et les Authieux-sur-Calonne. L'espèce semble donc bien implantée sur la Calonne.

Le Muscardin affectionne les boisements humides où le coudrier domine le sous-étage ainsi que les ronces. Sa présence a été constatée au sein du périmètre dans le bois de la Mine d'Or à Epaignes, au bord de la Calonne en lisière du Bois du Roselle à St-Pierre-de-Cormeilles ainsi qu'à St-Sylvestre-de-Cormeilles à proximité des sources du ruisseau d'Angerville.

Concernant l'ensemble du peuplement de rongeurs, le Campagnol des champs, le Campagnol agreste et le Campagnol souterrain constituent probablement les espèces dominantes. Le Mulot sylvestre et le Campagnol roussâtre sont plutôt liés aux boisements et linéaires arborés, même ponctuellement inondés. Le Rat des moissons, vraisemblablement peu abondant ici, doit principalement se rencontrer dans les zones herbeuses, les cultures de céréales et de maïs. Les deux rongeurs exogènes que sont le Ragondin et le Rat musqué sont omniprésents. Il en est probablement de même pour le Rat surmulot. Le Lérot est présent dans les vergers, le bocage et affectionne particulièrement les bâtiments à la mauvaise saison, tout comme la Souris grise qui semble ici uniquement commensale de l'Homme.

Enjeu de conservation : Campagnol amphibie, Muscardin

Pour le Campagnol amphibie
Espèce sensible à la qualité des zones humides, à l'état des berges des cours d'eau et à la présence des espèces exogènes

- Préservation des zones humides
- Restauration de la connectivité entre ces milieux
- Préservation des berges (curage adapté des fossés) afin de favoriser le développement de la végétation rivulaire
- Problématique de concurrence avec les espèces exogènes (Rat musqué, Ragondin, Rat surmulot)
- Problématique du piégeage des espèces exogènes et de mortalité accidentelle du Campagnol amphibie

Pour le Muscardin,
Espèce des lisières forestières et du bocage

- Préservation du maillage bocager
- Favoriser les habitats buissonnants en lisière de boisements

5 Lagomorphes :

Le Lapin de garenne constitue un élément important du peuplement de mammifères en tant que proies pour plusieurs espèces de carnivores. Il trouve refuge sur les talus et les remblais.

Le Lièvre d'Europe est présent en faible densité.

Enjeu de conservation faible

6 Artiodactyles :

Le Chevreuil et le Sanglier sont bien implantés localement où le maillage bocager, la mosaïque de bois, de prairies pâturées et de cultures, notamment de maïs fourrager, leurs sont favorables.

Enjeu de conservation faible

En conclusion, le GMN possède localement une bonne connaissance de la composition du peuplement de mammifères sauvages mais la répartition de certaines espèces reste à préciser afin de proposer des mesures de conservation adaptées.

Références bibliographiques

GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND (1988) – Mammifères sauvages de Normandie : statut et répartition. Groupe Mammalogique Normand, Fresné-sur-Sarthe, 286 p.

GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND (2004) – Mammifères sauvages de Normandie : statut et répartition. 2ème éd., Groupe Mammalogique Normand, Condé-sur-Noireau, 306 p.

LEBOULENGER F. (2004) – La Crocidure leucode (Crocidura leucodon) disparaît-elle de Normandie ? *Le Petit Lérot*, **62** : 21-28.

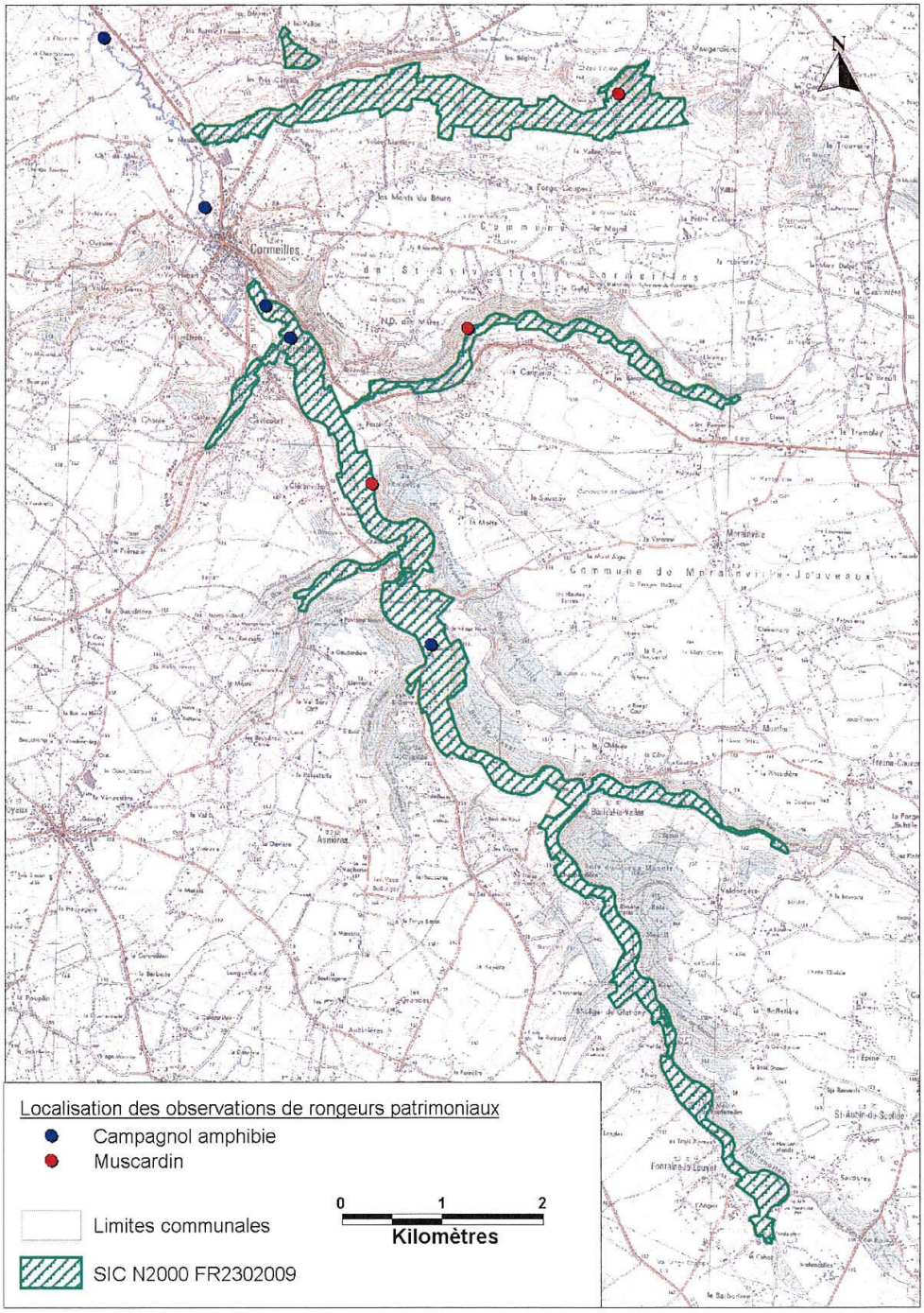

Carte 3 : Localisation des observations du Campagnol amphibie et du Muscardin au sein ou à proximité du site Natura 2000 « Haut Bassin de la Calonne »

Commune / Nom espèce	ASNIERES	BAILLEUL-LA-VALLEE	CORMEILLES	EPAIGNES	FONTAINE-LA-LOUVET	LA CHAPELLE-BAYVEL	MORAINVILLE-JOUVEAUX	SAINT-AUBIN-DE-SCELLON	SAINT-PIERRE-DE CORMEILLES	SAINT-SYLVESTRE-DE-CORMEILLES	Total
Belette			1	4		3			8		16
Blaireau européen	4	1	3	4		1	2	2	6	1	24
Campagnol agreste		1				1	1		6		9
Campagnol amphibie	1		1						2		4
Campagnol des champs	1	1		1	1	1	1		6		12
Campagnol roussâtre	1				1	1			6		9
Campagnol souterrain	1					1	1		5		8
Chevreuil	3	1		6	1				2	5	18
Crocidure bicolore		1								1	2
Crocidure musette	1	1				1	1		6		10
Crossope aquatique		1	2			1			5		9
Ecureuil roux	5		2	2					3	4	16
Fouine			2	2		2			3	3	12
Grand Murin	1		10			1			1	1	14
Grand Rhinolophe									1		1
Hérisson d'Europe	1			2					1		4
Hermine									1		1
Lapin de garenne	1		1	1	1	1	1		7	4	17
Lérot	1		1						1		3
Lièvre commun			1	3		1			1	2	8
Martre						1			1	1	3
Mulot sylvestre	1	1				1	1		5	1	10
Murin à moustaches	3	1	2	2					3	1	12
Murin d'Alcathoe		1						1		1	3
Murin de Daubenton	1	1	1					1	2		6
Murin de Natterer			1	2				1	3		7
Musaraigne couronnée	1	1				1	1		6		10
Musaraigne pygmée		1				1			5		7
Muscardin	1			1						1	3
Noctule commune										1	1
Oreillard gris			1	1							2
Oreillard roux	1							1	2	1	5
Pipistrelle commune	4	2	6	5	1		1	1	7	3	30
Pipistrelle de Kuhl	1		3	1			1	1	2	1	10
Pipistrelle de Nathusius		1									1
Putois			1						1	1	3
Ragondin				3							3
Rat des moissons									4		4
Rat musqué	3		3		1				3		10
Rat surmulot				2	2				4		8
Renard roux		1	1	5		6			3	1	17
Sanglier	3			1					1	1	6
Sérotine commune			5	2			1		3		11
Souris domestique					1	1	1		4		7
Taupe d'Europe	1	1		2			1		2		7
Total	41	18	48	52	9	26	14	8	132	35	383

Aucune donnée sur les communes de Fresne-Cauverville et Le Bois-Hellain

Annexe 7. Arrêté préfectoral portant création du comité de pilotage local du site Natura 2000

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'EURE

Arrêté n° DDAF/128
relatif au comité de pilotage du site Natura 2000 n° FR 2302009
« Le Haut Bassin de la Calonne »

Le préfet de l'Eure
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive 92/43 CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L. 414-2 et suivants et l'article R. 414-8 ;

VU la proposition du site et la synthèse des consultations en date du 23 février 2007, établis par le Préfet de l'Eure ;

Considérant que le site n° FR 2302009 «Le Haut Bassin de la Calonne» a été proposé le 1er mars 2007 à la Commission européenne en tant que site d'intérêt communautaire pour concourir à la formation du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Considérant qu'en application de l'article L 412-2 du code de l'environnement, il doit en conséquence être établi sur ce site un document d'objectifs qui définit les orientations de gestion et de conservation, les modalités de leur mise en œuvre et les dispositions financières d'accompagnement ;

Considérant qu'en application du même article, le document d'objectifs doit être établi en concertation notamment avec les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements, les représentants des propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site ;

SUR proposition du Secrétaire général de la préfecture de l'Eure ;

ARRETE

Article premier :

Il est créé un comité de pilotage chargé de conduire l'élaboration, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs du **site Natura 2000 n° FR 2302009 «Le Haut Bassin de la Calonne».**

- le Président de l'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de l'Eure ;

- le Président du Centre régional de la propriété forestière de Normandie ;

- le Président du Syndicat des forestiers privés de l'Eure ;

ou leurs représentants.

- **Représentants des autres gestionnaires, usagers du site, organismes et associations :**

- les Présidents des Pays de l'Eure concernés par le site : Pays de Risle-Estuaire, Pays de Risle Charentonne ;

- le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Eure ;

- le Président de la Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Eure ;

- le Président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure ;

- le Président du Comité départemental du tourisme de l'Eure ;

- le Président du Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie ;

- le Président du Conservatoire botanique de Bailleul ;

- le Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Haute-Normandie ;

- le Président de l'association des pêcheurs de la Calonne ;

ou leurs représentants.

Article 3 :

Le Préfet de l'Eure convoque le comité de pilotage afin que les représentants des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements désignent parmi eux le président du comité ainsi que la collectivité chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la rédaction du document d'objectifs (DOCOB) et de sa mise en œuvre.

S'il n'est pas procédé à ces désignations lors de cette réunion, le Préfet assure la présidence du comité de pilotage Natura 2000 et conduit l'élaboration du document d'objectifs.

Ces désignations interviennent initialement pour la durée d'élaboration et de révision du document d'objectifs, puis, une fois celui-ci approuvé, pour des périodes de trois ans renouvelables.

Article 4 :

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Eure.

Article 5 :

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Eure, le Sous-Préfet de Bernay et le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure.

Evreux, le 17 JUIL. 2008

Le Préfet,

Richard SAMUEL

Annexe 8. Liste des personnes consultées

Liste des organismes et personnes consultées			
Structure/Secteur d'activité	***Personne(s)***	***Fonction***	***Informations***
ADASEA 27	D. HERMAN F. GEROUARD	Animatrice MAE	Données sur les pratiques et données agricoles, programmes d'aides
Coopérative forestière du Grand Ouest (Coforouest)	P. CHENTRIER		Non concerné, aucune information
DREAL Haute-Normandie	C. LE NEVEU	Chargée de mission Natura 2000	
DDTM	P. FLAMBARD	Technicien Natura 2000	
CDC Cormeilles	J.P. CAPON	Président de la commission Environnement CDC Cormeilles et maire de St Sylvestre de Cormeilles	
SPANC	R. GAULTIER	Technicien	Assainissement, rejets existants
ONEMA	C. CANTAYRE		Qualité de l'eau et des milieux aquatiques
GMN	E. SAUVAGE		Données chauves-souris
Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie	A. SIMON	chargé d'études faune	
Agence de l'Eau Seine Normandie	R. ROUSSEL		Actions financées
Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	C. LOISEAU		
Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie	A. RICARD		Aucune information

Annexe 9. Comptes-rendus

COMPTE-RENDU DE LA REUNION D'INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « LE HAUT BASSIN DE LA CALONNE »

Le comité de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 n° FR 2302009 « Le haut bassin de la Calonne » s'est réuni le 22 septembre 2008 à 17h30, à Cormeilles, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Huftier, Sous-Préfet de Bernay, représentant Monsieur de Préfet de l'Eure.

Présents ou excusés : *voir liste de présence en annexe.*

M. CAPON, au nom de la Communauté de communes du canton de Cormeilles (4C) souhaite la bienvenue aux participants à cette réunion. Il rappelle que la 4C a le souci de la préservation de la vallée de la Calonne et s'est déjà impliquée dans ce sens.

M. le SOUS-PREFET ouvre la séance par l'installation officielle du nouveau comité de pilotage. Il rappelle brièvement ce qu'est le réseau Natura 2000 et l'historique de sa mise en œuvre pour le site « Le haut bassin de la Calonne ».

Le site a été désigné en 2007 en tant que proposition de site d'intérêt communautaire au titre de la directive 92/43 CEE dite « Habitats faune flore ». Il est situé entièrement dans l'Eure sur 529 ha et constitué du lit mineur et d'une partie du lit majeur de la Calonne et de ses affluents.

Le COPIL chargé de suivre l'élaboration du DOCOB et sa mise en œuvre a été constitué par arrêté préfectoral du 17 juillet 2008, conformément au code de l'environnement, et comprend :

- les représentants des collectivités territoriales concernées et de leurs groupements ; le site concerne 12 communes et 2 communautés de communes de l'Eure, le Conseil général et le Conseil régional ;
- les représentants des propriétaires et exploitants des biens ruraux compris dans le site ; il s'agit notamment des représentants de la profession agricole, des forestiers et associations syndicales de propriétaires riverains ;
- les représentants des autres gestionnaires et usagers du site ;
- des représentants de l'État et de ses établissements publics qui siègent à titre consultatif.

Il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de désigner parmi eux, s'ils le souhaitent, un Président et une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du DOCOB. À défaut de désignation, le Préfet conserve la présidence du COPIL et désigne l'organisme en charge de l'élaboration du DOCOB.
Conformément à l'article R.414-8-1 du Code de l'Environnement modifié le 15 mai 2008, ces désignations auraient pu avoir lieu séparément et en amont du COPIL.

M. le SOUS-PREFET indique que pour des raisons d'organisation pratique, compte tenu du contexte local et du fait que la plupart des communes intéressées par le site font partie de la 4C, il a été proposé d'organiser une seule et même réunion qui se déroulera donc en 2 temps :
- une phase de désignation du président et du maître d'ouvrage ;
- la réunion du comité de pilotage.

M. BRIAVOINE regrette qu'une réunion préliminaire avec les seuls élus n'ait pas eu lieu.

Rappels sur la démarche Natura 2000

M. LOURY revient plus en détail sur la démarche Natura 2000.

La constitution du réseau Natura 2000 découle de la directive 92/43 CEE dite « Habitats, faune, flore » du 21 mai 1992. L'objectif de cette directive est de constituer un réseau européen d'espaces naturels permettant de préserver les habitats naturels et les espèces considérés comme menacés. Les habitats naturels concernés sont listés dans l'annexe I de la directive. Les espèces animales et végétales considérées comme prioritaires sont listées à l'annexe II.

Chaque pays de l'Union européenne doit désigner des espaces ou des sites en tant que zones spéciales de conservation (ZSC), après avis de la Commission européenne. Avec les zones de protection spéciale (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux » qui vise la conservation des oiseaux et de leurs habitats, ces zones constituent le réseau Natura 2000. Sur les ZSC et les ZPS, les états-membres doivent établir des mesures de conservation. Chaque pays est libre de choisir la méthode et le type de mesures à prendre mais il a une obligation de résultat (à savoir le maintien des habitats et des espèces visés dans un bon état de conservation).

Actuellement, en France, près de 7 millions d'hectares ont été proposés pour constituer le réseau, soit plus de 12% de la superficie du territoire métropolitain. En Haute-Normandie, le réseau compte 34 sites, dont 3 ZPS, représentant près de 4% du territoire régional.

La France a fait le choix d'établir, pour chaque site inscrit au réseau Natura 2000, un document d'objectifs (DOCOB). Ce document est élaboré en concertation avec les acteurs locaux réunis au sein du COPIL. Il détermine ce sur quoi la préservation est nécessaire (habitats, espèces), localise précisément les habitats et les espèces à préserver, évalue leur état de conservation, détermine les causes de leur dégradation, définit les mesures appropriées pour les éviter, les modalités de gestion et les dispositions permettant de maintenir les habitats et les espèces et évalue leur coût.

La mise en œuvre de mesures de gestion contractuelles a été privilégiée. Ces mesures sont basées sur une adhésion volontaire et doivent être mises en œuvre en synergie avec les autres dispositifs réglementaires existants.

Comme indiqué en introduction, le COPIL est constitué et installé par le Préfet, avec possibilité de désignation d'un Président et d'une structure assurant la maîtrise d'ouvrage du DOCOB. Une fois le DOCOB rédigé et validé par le COPIL, il est soumis à l'approbation du Préfet. S'ouvre alors une phase de mise en œuvre du DOCOB, assurée par un maître d'ouvrage (collectivité ou groupement), désigné à nouveau par le COPIL ou, à défaut, par le Préfet.

La structure « porteuse », maître d'ouvrage du DOCOB, est libre de mettre en œuvre elle-même ce document, lorsqu'elle dispose des moyens techniques et humains nécessaires à cette mission, ou de confier cette tâche à un prestataire compétent qu'elle choisit (dans le respect des règles des marchés publics).

Pour assurer les objectifs de conservation des espèces et des habitats présents sur le site, le DOCOB décrit les mesures proposées, basées sur une adhésion volontaire des titulaires de droits réels et personnels portant sur les terrains inclus dans le périmètre du site. Le DOCOB détaille les opérations à effectuer, le type de gestion à appliquer, les engagements à faire ou à ne pas faire, les montants et la durée des aides financières et les modalités de justification du respect des engagements souscrits. La durée minimale de l'engagement est de 5 ans. Ce sont les contrats Natura 2000. Dans le cas où ces contrats concernent les agriculteurs, il s'agit de mesures agro-environnementales territorialisées (MATER).

Depuis 2007, les propriétaires de terrains inclus dans le site ont la possibilité de marquer leur adhésion aux objectifs du DOCOB en souscrivant à des engagements contenus dans les chartes Natura 2000. Ce dispositif est en cours de définition en Haute-Normandie.

Élection du Président du Comité de pilotage et désignation de la collectivité chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage du DOCOB

M. LE SOUS-PREFET propose aux représentants des collectivités et de leurs groupements de procéder à l'élection du Président du COPIL et à la désignation de la collectivité chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage du DOCOB.

M. ENOS se porte candidat à la présidence du COPIL. En tant que maire et agriculteur, il indique bien connaître le site de la Calonne et les questions liées à la nature. Il replace sa candidature dans une démarche d'ensemble pour la protection du site.

M. LE SOUS-PREFET fait procéder au vote à main levée.

M. ENOS est élu en tant que président à l'unanimité des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements moins une abstention (10 voix pour, 1 abstention , 0 contre).

M. LESAULNIER, au nom de la 4C, indique qu'après en avoir délibéré le 28 août 2008, celle-ci est candidate pour assurer la maîtrise d'ouvrage du DOCOB.
En réponse à une question de M. Guichard et Espaldet, élus de la Communauté de communes de Thiberville, il est indiqué que le mode de partenariat entre cette collectivité et la 4C sera à préciser.

M. LE SOUS-PREFET fait procéder au vote à main levée.

La 4C est désignée en tant que maître d'ouvrage du DOCOB à l'unanimité (11 voix pour, 0 abstention, 0 contre).

Présentation du site « le haut bassin de la Calonne » : historique et motivation de la désignation

M. FLAMBARD présente les espèces et les habitats qui ont motivé la désignation du site au titre de NATURA 2000 (cf. diapositives présentées en séance, jointes au présent compte-rendu).

Il s'agit notamment de l'écrevisse à pieds blancs, de plusieurs espèces de poissons (chabot, lamproies), de prairies humides, de prairies à Nard raide et d'habitats forestiers (forêt de ravin et forêt alluviales). Lors de la rédaction du DOCOB, un état

des lieux précis et une cartographie du site seront réalisés. D'autres espèces, en particulier les chauve-souris, ainsi que d'autres habitats végétaux pourront compléter cette liste.

Le périmètre du site a été notifié à chaque commune. Des jeux de cartes supplémentaires sont remis en séance.

M. CANTAYRE de l'ONEMA présente ensuite les premières conclusions de l'inventaire piscicole en cours de réalisation en 2008 sur les écrevisses, les chabots et lamproies. Seize stations ont fait l'objet de prospections sur l'ensemble du bassin (Calonne et principaux affluents). Ces prospections confirment la présence d'effectifs fragiles d'écrevisse à pieds blancs et de chabot. Le linéaire concerné par l'écrevisse à pieds blancs sur le bassin de la Calonne peut être considéré comme le plus important de Haute-Normandie.

Calendrier de travail concernant la réalisation du DOCOB

M. CAPON ET MME MONLOUIS présentent ensuite les lignes directrices du déroulement de la rédaction du DOCOB, qui devrait commencer au début de l'année 2009 (cf. diapositives présentées en séance, annexées au présent compte-rendu).

Questions et débat avec l'assemblée.

Préalablement puis en écho à ces présentations, des questions sur la délimitation du site, les problématiques agricoles, et les actions de communication à mettre en œuvre ont été débattues par l'assemblée.

M. BRIAVOINE estime qu'il faut être vigilant notamment sur l'entretien du bocage, les pratiques agricoles, les zones délaissées et les problèmes de ruissellements.

Plusieurs élus évoquent les « contraintes concernant l'agriculture liées à NATURA 2000 ». La DIREN répond que la désignation du site doit plutôt être prise comme une reconnaissance de son intérêt et la possibilité de continuer à bénéficier de la mise en place de mesures agro-environnementales après l'arrêt des CTE-CAD.

M. ROGIER souligne que l'implication des élus et des collectivités dans les DOCOB est une marque forte de la dynamique autour du patrimoine naturel et permet d'aller dans le sens du maintien de l'élevage. Au delà des mesures agro-environnementales territorialisées (MATER) qui pourront être mises en place, il y aurait lieu de bâtir un projet global sur l'élevage.

M. ENOS soulève le problème des parcelles agricoles qui sont incluses pour partie seulement dans le périmètre du site et ne peuvent être engagées en totalité au titre des MATER.

Sur le même sujet il est demandé si un dispositif MATER sera ouvert dès 2009.

Mme LENEVEU rappelle que lors de la consultation préalable à la désignation du site en 2006/2007, les demandes de modification du périmètre qui avaient été formulées visaient plutôt à limiter les surfaces concernées, mais qu'il reste possible, à l'occasion de la rédaction du DOCOB, de revoir le périmètre.

M. ROGIER ajoute que la cartographie des habitats naturels présents sur le site et à proximité fait partie des travaux qui seront réalisés lors de la première phase de

l'élaboration du DOCOB. C'est à l'occasion de la validation de l'état des lieux en Comité de pilotage, qui devrait intervenir à la fin de l'année 2009, qu'il conviendra de déterminer quelles modifications du périmètre peuvent être proposées. Les éventuelles modifications devront être justifiées par leur intérêt pour la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire.
En ce qui concerne les MATER, soit une demande de crédits pour de nouvelles souscriptions en 2009 est faite dans le prolongement de 2007 et 2008, soit la 4C attend 2010 pour établir une demande sur la base du DOCOB, au risque de freiner la dynamique.

La question de l'amont du Rû d'Angerville, qui intègre le périmètre alors qu'il est sec pendant la plus grande partie de l'année est posée. La DIREN précise que la protection des écrevisses rendait souhaitable que le plus possible de parcelles ou transitaient des écoulements d'eau soient désignées. Compte tenu du contexte lors de la consultation en vue de la désignation, il n'était cependant pas possible d'inclure la totalité des bassins versants. L'ONEMA indique que la proximité de certains types de cultures avec le lit de la rivière n'est pas favorable avec la préservation piscicole.

Plusieurs remarques soulignent que l'acceptation de la démarche NATURA 2000 suppose une bonne information des personnes concernées. Il est important d'informer la population et de l'associer aux réunions de concertation qui seront organisées.

En l'absence d'autres remarques, M. ENOS remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 19h15.

Compte-rendu établi par
Pascal Flambard, DDAF

Le Sous-Préfet de Bernay

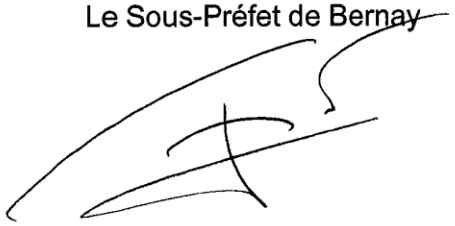

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements :

Mme MORIN, Conseil général de l'Eure ;

M. BUCAILLE, commune de Bailleul La Vallée ;
M. CAUCHE, commune de Cormeilles ;
Mme HOCKUARD, commune d'Epaignes ;
M. GUICHARD, commune de Fontaine La Louvet ;
M. LEMARIEY, commune de Fresne Cauverville ;
M. ENOS, commune de Morainville Jouveaux ;
M. BRIAVOINE, commune de St Pierre de Cormeilles
M. CAPON, commune de St Sylvestre de Cormeilles ;
M. BOUDOIN, commune Le Bois Hellain.

M. LESAULNIER, Communauté de communes du canton de Cormeilles ;
M. ESPALDET, Communauté de communes de Thiberville ;
M. BOUCHER, Pays Risle-Estuaire.

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

M. ROGIER, Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de l'Eure ;
MM. LOURY et FLAMBARD, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) de l'Eure ;
Mme LENEVEU, DIREN Haute-Normandie.

Autres membres :

MM. JACOB et HERMAN, Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles de l' Eure (ADASEA 27) ;
M. CANTAYRE, Délégation régionale de l'ONEMA .
M. De BEAUPUIS, Syndicat de la propriété agricole de l'Eure ;
M. BONNET, Fédération départementale des chasseurs de l'Eure ;
M. LAROCHE, Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Eure.

Etaient excusés :

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements

M. GIROD, Conseil régional de Haute-Normandie ;
M. QUINTON, Pays de Risle-Charentonne.

Autres membres

Mme VEDIE, Comité départemental du tourisme de l'Eure ;
M. MORVAN, Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie ;
M. Le Président de la Coordination Rurale de l'Eure ;
M. HOUSSET, Conservatoire botanique de Bailleul.

COMPTE-RENDU du COMITE DE PILOTAGE
SITE NATURA 2000 : « Le Haut bassin de la Calonne »
Vendredi 13 novembre 2009 à CORMEILLES

Présents ou excusés : voir liste de présence en annexe.

M. ENOS ouvre la séance et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de cette seconde réunion du comité de pilotage :
– rappels sur la démarche Natura 2000 ;
– présentation de l'état des lieux socio-économique, du diagnostic agricole, de l'état des lieux des milieux aquatiques et de l'état des lieux des habitats naturels ;
– questions sur l'extension du site ;
– calendrier des prochaines étapes.
Pour l'ensemble des points abordés, un diaporama est présenté à l'appui des diverses interventions. Un document réduit est distribué en séance et il sera complété par l'envoi d'un lien Internet permettant le téléchargement de la version intégrale.

✧Rappel sur la démarche NATURA 2000 :
Il s'agit d'un rappel par la DDAF du dispositif tel qu'il avait été présenté lors du premier COPIL de lancement en septembre 2008. Ces éléments figurent dans le compte-rendu du premier COPIL et ne sont pas repris ici.

✧État des lieux socio-économique :
M.ENOS présente l'état des lieux socio-économique dont des éléments seront à compléter en 2010. Outre les éléments présentés sur les diapositives, il souhaite insister sur les points suivants :
- Concernant les peupleraies, il indique que ces dernières ne valorisent pas le paysage du site. Il faudrait trouver une mesure qui incite les propriétaires de ces lieux à retirer les peupliers.
- Quant à la qualité de l'eau, il précise que les derniers relevés au captage de Bailleul la Vallée sont excellents.
- Suite aux repérages effectués sur le site Natura 2000, M. ENOS note que certains bâtiments comme des moulins nécessiteraient d'être restaurés (et que cela pourrait mériter réflexion au sein de la 4C).

✧Les milieux agricoles :
M.HERMAN présente le diagnostic agricole réalisé par l'ADASEA.
Le secteur de Cormeilles est le seul bassin versant de Haute Normandie où l'herbe est restée majoritaire et où l'on est passé sur les 25 dernières années d'exploitations d'élevage à des systèmes de type « polyculture-élevage »
M. HERMAN a noté que les personnes ayant répondu au questionnaire sont relativement âgées. Il y a très peu d'agriculteurs de moins de 40 ans sur le site Natura 2000.
Concernant les mesures agricoles souscrites cette année, M. ENOS regrette que la facture de l'ADASEA pour la contractualisation d'une mesure arrive avant la subvention de l'État.
M. ROGIER explique que le paiement de ces mesures arrivera en fin d'année ou début d'année prochaine.
M. HERMAN rappelle que ce cas de figure intervient du fait que l'élaboration du Document d'Objectifs n'a commencé que début 2009. L'ADASEA a donc demandé une participation d'environ 450 €/ dossier aux agriculteurs concernés.

M. MORIN trouve que ce coût est important comparé au montant moyen des subventions obtenues au cours de la première année des contrats.

Il est convenu que l'ADASEA ne fera pas de relance tant que les versements des aides ne seront pas faits. En 2010, la situation évoluera du fait de l'élaboration du DOCOB dans la mesure où des crédits d'animation pourraient être mis en oeuvre.
Mme ROBINET souhaite connaître les critères utilisés pour définir le projet MAET pour 2010 et si une démarche de concertation a été mise en place à ce sujet.
M. HERMAN répond que les mesures envisageables ont été évoquées lors de 2 réunions avec les Agriculteurs ; l'une en juin préalablement à l'enquête puis l'autre en septembre afin de leur présenter le diagnostic et connaître leurs attentes.
M. MORIN souhaiterait obtenir un panel des mesures qui pourraient être prises afin de connaître ce qui existe dans toute la France.
M. LESAULNIER regrette que les dossiers à compléter soient si compliqués. Cette complexité administrative peut faire peur aux agriculteurs et freiner leur engagement dans des contrats agricoles. De plus, les contrôles réalisés deviennent de plus en plus draconiens. Enfin, il serait intéressant d'avoir des aides pour le maintien de l'élevage et par conséquent des prairies.
M. ROGIER souligne que de nouvelles mesures de soutien à l'herbe seront mises en place en 2010 avec le bilan de santé de la PAC et que les aides agroenvironnementales ciblent en complément les pratiques de gestion des habitats NATURA 2000.
M.MORIN demande si des aides existent sur le bâti.
M. ROGIER explique que Natura 2000 est un soutien à la biodiversité. Par conséquent le bâti n'entre pas en compte. Cependant, afin de conserver l'élan de protection environnementale que réalise la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles, d'autres projets peuvent être intégrés en parallèle à Natura 2000.
M.MORIN aurait aimé que des aides financières soient proposées pour la protection du bâti.

✧Présentation de l'état des lieux des milieux aquatiques.
M. FLAMBARD revient sur les motivations de la désignation du site liées à la présence d'une belle population d'écrevisses à pieds blancs mais également celle de lamproies et de chabots. En 2008 et 2009, l'ONEMA a réalisé divers inventaires qui confirment les bonnes potentialités des ruisseaux du site mais mettent également en lumière les phénomènes déclassants comme par exemple les problèmes d'étiage ou de concrétionnement, le piétinement des animaux en rivières, l'existence de charges polluantes à certains points du bassin versant… .Le maintien des prairies sur le site et l'entretien de la ripisylve font partie des actions à promouvoir.
M. ENOS regrette que la truite ne soit pas intégrée dans la protection liée à NATURA 2000.
M. FLAMBARD et M. CANTAYRE répondent que cela est un ensemble. Natura 2000 est une directive qui vise à protéger certaines espèces particulièrement menacées mais indirectement permet aussi à la sauvegarde d'autres espèces sensibles comme la truite.
M.BLAIS demande ce qu'il en est pour les hérons.
M. FLAMBARD répond que cette espèce est toujours protégée et que la régulation de l'espèce est effectuée dans un cadre réglementaire.
M.LEDUCQ demande si quelque chose sera fait pour les ragondins.
M. FLAMBARD répond que le ragondin est une espèce classée nuisible dans l'Eure et que des captures ou des piégeages peuvent être réalisés. Une fiche « action » pourra d'ailleurs être prévue à ce titre dans le DOCOB.

✧Présentation de l'état des lieux des habitats naturels (voir détail dans le diaporama)
M. RAVARY expose le résultat de l'enquête de terrain réalisée par BIOTOPE depuis ce printemps et qui a permis de cartographier précisément l'ensemble du patrimoine botanique existant sur le site et d'indiquer les conditions de son maintien voire de son développement dans les années à venir.
Après un rappel technique sur la notion « d'habitat naturel » et« d'eutrophisation », il indique que les caractéristiques écologiques du site sont liées à la présence de petites vallées à pentes fortes et de zones humides en fond de vallée ou sous forme de résurgence à mi-pente. La prédominance des prairies

naturelles qui bordent les ruisseaux sur le site a ainsi permis de cartographier 11 habitats d'intérêt européens (habitats d'intérêt communautaires répertoriés au titre de Natura 2000) et qui couvrent 87 ha du site soit 16,6 %. Ces 11 habitats se classifient en 3 habitats aquatiques, 3 habitats forestiers et 5 habitats de prairies. Ceci constitue une bonne potentialité écologique.
Le diaporama détaille l'ensemble de ces milieux intéressants mais on peut en citer ici les deux principaux pour leurs forts intérêts patrimoniaux sur le site :
- les prairies acidiphiles : liées à la topographie particulière des « picanes ». Au sein d'herbages plus vastes, elles concernent de petites surfaces mais elles sont dotées d'une grande richesse floristique dont la pédiculaire des bois. Le pâturage par des bovins sur les parcelles concernées est un élément déterminant de leur existence.
- Les prairies humides oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs) et qui voient le développement d'une biodiversité importante. Les zones concernées doivent là encore être pâturées et faiblement fertilisées pour garantir la préservation. L'embroussaillement, les plantations (de peupliers) ou la mise en culture sont des menaces sur ce type d'habitats.
Quelques exemples des cartes d'espèces et d'habitats jointes au rapport de BIOTOPE sont présentés. Il est signalé que l'ensemble de la cartographie validée à l'occasion du présent COPIL est consultable à la DDAF ou à la 4C. Elles seront diffusées avec le DOCOB en fin d'année 2010.

✧Questions sur l'extension
M. FLAMBARD présente les extensions possibles de sites :
- Extension du périmètre agricole sur 150 ha pour faciliter la contractualisation agricole (intégration de toute la parcelle ou ilot dans le site). Le diagnostic de BIOTOPE y révèle également la présence de 17,4 % d'habitats d'intérêt communautaires.
- Secteur des Prés Catteaux sur Saint Pierre de Cormeilles vu sa très forte potentialité et sa position de liaison entre le Douet-Tourtelle et le ruisseau de la Belle herbe.
- Secteur des sources du Douet-Tourtelle dans le but de préserver la qualité et la quantité de l'eau en aval.
Concernant ces extensions, il est rappelé que les zones définies dans le site Natura 2000 ont été définies par rapport aux espèces ou habitats communautaires susceptibles d'être trouvés, sans l'avis des propriétaires. M. BRIAVOINE regrette le manque de concertation avec les communes pour la définition de la zone Natura 2000.
M. BRIAVOINE explique qu'un propriétaire d'une parcelle située à St Pierre de Cormeilles est réticent à cette intégration. Il a peur de ne plus disposer librement de sa surface. M. MORIN répond qu'en effet il devra préserver l'habitat sur le terrain et ne pas le détruire avec des plantations ou constructions par exemple.
Après concertation, l'ensemble de l'assemblée valide le principe visant à proposer l'intégration de ces trois extensions au titre du périmètre NATURA 2000.
Une consultation officielle sera transmise à l'ensemble des communes pour l'extension liée aux îlots agricoles et plus particulièrement aux communes concernées par les deux zones liées au Douet-Tourtelle (St Pierre de Cormeilles, Le Bois Hellain, St Sylvestre de Cormeilles et Epaignes) début 2010.

✧Questions diverses
M. MORIN souhaite avoir une liste des mesures d'accompagnement qui existent au-delà de Natura 2000 ainsi que les MAE existantes.
M. ROGIER rappelle que le cahier des charges des MAE doit être réalisé rapidement afin que les agriculteurs puissent souscrire des mesures au 15 mai 2010.
M. MORIN souhaite qu'un complément d'informations sur les habitats et espèces soit réalisé sous forme de plaquettes scientifiques afin d'avoir un document pédagogique environnemental. Cela serait utile pour le sentier de la Biodiversité.

M. MORIN souhaiterait que cette réalisation puisse être prise en charge par une subvention au titre de Natura 2000.
M. RAVARY s'occuperait de la partie habitat et M. LAROCHE de la partie espèces en milieu aquatique. M. LAROCHE propose par ailleurs de réaliser une intervention sous forme de visite sur site au printemps – été prochain. L'ensemble des personnes approuve cette initiative.
M. CAPON souhaiterait qu'un traitement des hydrocarbures provenant de la RD 27 soit réalisé.
M. MORIN demande à Mme ROBINET de faire remonter cette demande auprès du service compétent au sein du Conseil Général afin de trouver une solution.
En conclusion, M. LE SOUS-PREFET indique qu'il est important de trouver le juste équilibre environnemental pour ce territoire qui possède un excellent cadre de vie.

La séance est levée à 22h30

Compte rendu établi par le secrétariat de la Communauté de Communes de Cormeilles et Pascal Flambard.

Le Président du Comité de pilotage

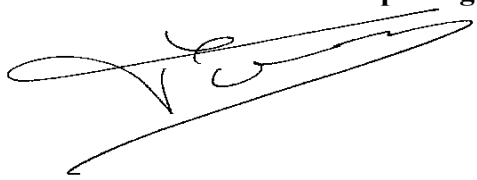

J.ENOS

SITE NATURA 2000 : « Le Haut bassin de la Calonne »,

LISTE PRESENCE COMITE DE PILOTAGE du 13 novembre 2009 à CORMEILLES.

Étaient présents :

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements :

- **M.ENOS**, Président du Comité de Pilotage du site et Maire de Morainville Jouveaux
- **M. MORIN**, Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles et Maire d'Epaignes
- **M.VIQUESNEL**, Conseiller général, Vice Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles et Maire d'Asnières
- **M. LESAULNIER**, Vice Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles
- **M. BLAIS**, Vice Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles
- **M. BUCAILLE**, Maire de Bailleul la Vallée
- **M. DUVAL**, Maire de la Chapelle Bayvel
- **M. LEDUCQ**, représentant de M. Guichard pour la Commune de Fontaine la Louvet
- **M. JACQUES**, Maire du Bois Hellain
- **M. BRIAVOINE**, Maire de Saint Pierre de Cormeilles
- **M. CAPON**, Maire de Saint Sylvestre de Cormeilles
- **Mme ROBINET**, Conseil Général de l'Eure

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- **M. HAMON**, Sous Préfet de Bernay
- **M. ROGIER**, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de l'Eure
- **M. FLAMBARD**, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Eure
- **M. CANTAYRE,** Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- **M. KUPKA**, Délégation Régionale de l'Office National de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Représentants des propriétaires et exploitants des terrains compris dans le site :

- **M. HERMAN**, Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles de l'Eure (ADASEA 27)
- **M. DUCLOS**, Directeur Association Départementale pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles de l'Eure (ADASEA 27)

Autres gestionnaires, usagers du site, organismes et associations :

- **M. LAROCHE**, Président de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) et représentant de la Fédération départementale des Chasseurs de l'Eure
- **M. PORQUET**, Association des pêcheurs de la Calonne

Autres :

- **M. RAVARY**, bureau d'étude BIOTOPE

Étaient excusés :

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements :

- **M. ESPALDET**, Président de la Communauté de Communes de Thiberville et Maire de Saint Aubin de

Scellon
- **M. CAUCHE**, Maire de Cormeilles
- **M. LEMARIEY**, Maire de Fresne Cauverville
- Conseil Régional de Haute Normandie

Représentants de l'État et de ses établissements publics :

- **Mme LENEVEU,** Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie
- Direction Départementale de l'Équipement de l'Eure
- Agence de l'eau Secteur Seine Aval

Représentants des propriétaires et exploitants des terrains compris dans le site :

- Chambre d'agriculture de l'Eure
- Syndicat de la propriété agricole de l'Eure
- FDSEA de l'Eure
- CDJA de l'Eure
- Coordination Rurale de l'Eure
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de Normandie
- Syndicat des forestiers privés de l'Eure

Autres gestionnaires, usagers du site, organismes et associations :

- **M. BOUCHER,** Pays Risle Estuaire
- Pays Risle Charentonne
- **M. LESIMPLE**, Chambre des Commerces et d'Industrie de l'Eure
- **M. BEHAR**, Comité Départemental de Tourisme de l'Eure
- **M. VAUTIER**, Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie
- Conservatoire Botanique de Bailleul
- Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Haute Normandie

Compte-rendu du Comité de Pilotage

Site Natura 2000 « Le Haut Bassin de la Calonne » - Vendredi 3 septembre 2010 à Cormeilles

Présents ou excusés : voir la liste de présence en annexe.
M. ENOS ouvre la séance et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour de cette réunion du comité de pilotage, à savoir :
Présentation et état d'avancement des travaux liés aux volets suivants :

- Animation agricole
- Objectifs de développement durable
- Extensions de la zone « Natura 2000 »

Pour l'ensemble des points abordés, un diaporama est présenté par Mme GEROUARD de l'ADASEA, pour le volet « animation agricole » et par M. BELNOT du cabinet BIOTOPE, pour les volets « objectifs de développement durable » et « extensions de la zone Natura 2000 ». Un document réduit est distribué aux personnes présentes.

Volet animation agricole (MAE)

M. BRIAVOINE souhaite savoir si un financement est possible pour le maintien des haies.
Mme LENEVEU répond que ce financement est assuré par l'Agence de l'Eau. Elle souhaite par ailleurs que soit fait un bilan général des surfaces contractualisées en CAD-MAE sur le site.
M. ENOS souhaite savoir si les projets de contractualisation dans l'Eure ont reçu un accueil favorable.
Mme GUEROUARD répond par l'affirmative. Seule deux personnes ont répondu négativement lors des permanences qui ont été organisées.
Le bilan des dossiers déposé nécessite de mobiliser une enveloppe de crédit de prés de 85 K€ soit un dépassement important par rapport au prévisionnel.
M. ROGIER indique que l'on réajustera les questions budgétaires cet automne en lien avec les partenaires financiers (notamment l'agence de l'eau)

Volet objectifs de développement durable

Diagnostic écologique
M. ENOS fait part de la diminution apparente des vipères.
M. PLUMET répond qu'au printemps un grand nombre de vipères peuvent être vues, notamment le long des haies situées au soleil. Les gens, en fait, ne font pas suffisamment attention.
M. LEMARIEY rejoint M. PLUMET en ajoutant qu'il existe également un nombre important de couleuvres.
M. PLUMET indique qu'il existe également une présence importante de chauve-souris.
M. BRIAVOINE poursuit en parlant de la présence du Lucane Cerf Volant.
M. PLUMET s'étonne que soit indiqué dans le diagnostic la lamproie, l'écrevisse, le chabot mais pas le vairon.
M. CANTAYRE répond qu'il existe encore des vairons mais en quantité moindre. Les raisons sont probablement multiples.
M. FLAMBARD explique que la présence d'une espèce dépend principalement de la qualité de l'eau et de l'habitat. Aujourd'hui, on constate que ces paramètres s'avèrent moins favorables au développement de l'écrevisse et cela explique aussi la diminution des populations de vairons.
M. PLUMET constate une certaine dégradation des rivières depuis plusieurs années. Des arrêtés réduisant, voire supprimant, les périodes de pêche sont régulièrement pris. Si cela est compréhensible d'un point de vue

préservation de la faune et la flore, cela est en même temps contradictoire puisque la qualité des rivières se dégrade.
M. ENOS intervient sur le sujet des rivières en indiquant que le niveau de l'eau du Douet et Tourtelle est considérablement différent selon le moment de la journée (niveau normal le matin et très bas l'après-midi) alors que le niveau d'eau de la rivière d'Angerville est constant.
M. PLUMET ajoute qu'il existe une densité trop importante d'aulnes le long des rivières. L'aulne étant très demandeur d'eau, cela peut influencer le niveau des rivières.
M. CANTAYRE répond qu'il existe plusieurs raisons à cela : il n'existe quasiment plus de pâturages le long des rivières donc la pousse des aulnes n'est plus supprimée par le bétail. Il existe des problèmes d'étiages successifs dans le département de l'Eure qui contribuent à influencer le niveau des rivières. Ce phénomène est amplifié localement par le drainage de parcelles agricoles (moindre rechargement des nappes).

Diagnostic socio-économique
M.FLAMBARD souhaite que M. BELNOT intègre le problème des friches qui sont liées à la chasse.
M. LAROCHE demande à M. BELNOT de revoir avec M.CANTAYRE de l'ONEMA la partie « pêche » afin que soit précisé qu'il n'existe aucune société de pêche agréée, que soit précisée la définition de pêche au kg et que soit revue la notion « impact négatif » qui ne peut être attribuée à l'activité pêche dans son intégralité. L'activité de pêche traditionnelle et à la mouche n'est pas négative mais au contraire contribue à l'entretien des rivières. Il précise qu'il est également regrettable que soit mis en place un plan de gestion pour les plans d'eau mais que rien ne soit fait pour la pêche traditionnelle et la pêche à la mouche.
M. BELNOT et M. CANTAYRE apporteront des précisions à ce sujet.
Mme ROBINET souhaite qu'en cohérence avec ce qui a été dit avant l'aspect régime hydrique soit mis en priorité 1 ou 2.
M. MORIN souhaite savoir s'il existe une possibilité de prendre des arrêtés pour stopper les plantations de peupleraies.
M. BRIAVOINE ajoute qu'il serait également très bien d'étendre ces arrêtés aux terrains de chasse plantés de conifères.
M. ROGIER répond qu'il est possible de limiter ce genre de plantations en faisant référence aux incidences que ces plantations ont sur le milieu environnemental et que cela peut relever de la législation en cours de révision sur l'évaluation des incidences.

Calendrier à venir pour la rédaction finale du DOCOB.

Le document complet sera transmis au membre du COPIL par messagerie et des remarques seront possibles pendant les semaines à venir.

1 –Au plus tard fin septembre 2010 : Elaboration des fiches actions, programmation, estimation, indicateurs et finalisation de l'état initial à réaliser par BIOTOPE . Les fiches actions seront remises aux personnes concernées par les ateliers thématiques au moins 15 jours avant la date à laquelle se dérouleront ces ateliers thématiques (milieux aquatiques, ouverts et forestiers).

2 – Mi-octobre 2010 : Journée de travail avec les ateliers thématiques. Suite à ces ateliers, le DOCOB sera finalisé et envoyé aux membres du comité de pilotage au moins 15 jours avant la date à laquelle se déroulera le comité final.

3 – Le 29 Octobre 2010 : Comité de pilotage pour l'approbation du DOCOB final.

Extensions du Site Natura 2000

Lors du précédent COPIL, la consultation des communes sur une extension du site était prévue. Or une extension plus importante est finalement apparue préférable. **M. ROGIER** indique qu'il a préféré que le COPIL ait donné son avis sur ce nouveau projet avant de lancer la consultation.

MM. BELNOT et FLAMBARD présentent les deux secteurs inventoriés par M.RAVARY en indiquant les espèces et habitats présents (prairies de fauche, Capricorne……). Il est précisé que ces secteurs ont été dessinés et découpés de manière à assurer une cohérence avec le périmètre ancien et à respecter les unités de gestion agricoles.

Les zones d'extension ne faisant pas l'objet de remarques et étant approuvées par le COPIL, une consultation va être lancée par la DDTM de l'EURE auprès des communes et des communautés de communes.

Compte rendu réalisé par Sandra JACQUELINE (4C) et Pascal FLAMBARD (DDTM 27)

Le Président du Comité de pilotage

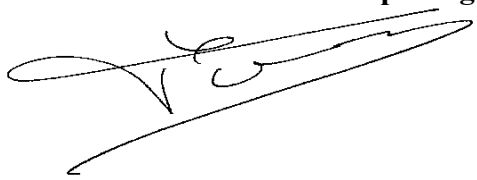

J.ENOS

Site Natura 2000 « Le Haut Bassin de la Calonne »
Présence Comité de Pilotage du vendredi 3 septembre 2010 à Cormeilles

Etaient présents :

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements

M. MORIN, Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles et Maire d'Epaignes.
M. ENOS, Président du Comité de Pilotage et Maire de Morainville Jouveaux.
M. CAUCHE, Maire de Cormeilles.
M. LEMARIEY, Maire de Fresne Cauverville.
M. BRIAVOINE, Maire de St Pierre de Cormeilles.
M. BLAIS, 3ème Vice - Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles.

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

M. HAMON, Sous - Préfet de Bernay.
M. ROGIER, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Eure.
M. FLAMBARD, Direction Départementale des Territoires de l'Eure.
M. THULEAU, Direction Départementale des Territoires de l'Eure.
M. CANTAYRE, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).
Mme LENEVEU, Direction Régionale de l'Aménagement et Logement de Haute Normandie.
Mme ROBINET, Conseil Général de l'Eure.

Représentants des propriétaires et exploitants des terrains compris dans le site :

M. NAMAN, Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie (CRPF).
Mme GUEROUARD,(ADASEA)

Autres gestionnaires, usagers du site, organismes et associations :

M. LAROCHE, Président de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.
M. BOUCHER, représenté par M. DURIVAUX, Pays Risle Estuaire.
M. BONNET, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure.
Mme. PHILIPPEAU, Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie.

Autres

M. BELNOT, BIOTOPE
M.PLUMET , membre des groupes de travail.

Etaient excusés :

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements

M. VIQUESNEL, Conseiller Général, 2ème Vice - Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles et Maire d'Asnières.
M. BUCAILLE, Maire de Bailleul la Vallée.
M. GUICHARD, Maire de Fontaine la Louvet.
M. DUVAL, Maire de Chapelle Bayvel.
M. ESPALDET, Président de la Communauté de Communes du Canton de Thiberville et Maire de St Aubin de Scellon.
M. CAPON, Maire de St Sylvestre de Cormeilles.
M. JACQUES, Maire de Bois Hellain.
M. LESAULNIER, 1er Vice - Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Préfecture de l'Eure, Direction des Actions Interministérielles.
M. KUBKA, Délégation Régionale de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
M. ROUSSEL, Agence de l'Eau Seine Normandie – Hérouville St Clair.
Conseil Régional de Haute Normandie.

Représentants des propriétaires et exploitants des terrains compris dans le site

Chambre d'Agriculture de l'Eure.
Syndicat de la Propriété Agricole de l'Eure.
FDSEA de l'Eure.
CDJA de l'Eure.
Coordination Rurale de l'Eure.
Syndicat des Forestiers Privés de l'Eure.

Autres gestionnaires, usagers du site, organismes et associations

Pays Risle Charentonne.
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure.
Comité Départemental de Tourisme de l'Eure.
Conservatoire Botanique de Bailleul.
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Haute Normandie.
Association des Pêcheurs de la Calonne.

COMPTE-RENDU du COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000 : « Le Haut bassin de la Calonne »
Vendredi 29 octobre 2010 à CORMEILLES

Présents ou excusés : *voir liste de présence en annexe*.

L'ordre du jour porte sur la validation de l'ensemble du document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 afin de pouvoir engager ensuite la phase d'animation et la mise en oeuvre des mesures.

En préambule à cette réunion, M. Morin souhaite la bienvenue aux membres présents et indique que le déroulement sera modifié afin de permettre aux élus qui le désirent de se rendre aux obsèques de leur ancien collègue de la mairie de Saint Pierre de Cormeilles.
Il est proposé en conséquence de ne pas réexaminer les aspects « démarche Natura 2000 – présentation du site - diagnostic écologique et socio-économique - objectifs de développement durable » qui ont déjà fait l'objet d'une présentation lors du COPIL de septembre 2010.
Il est signalé que la dernière version du DOCOB remise aux participants a fait l'objet de modifications et améliorations suite aux remarques faites lors des dernières réunions ou reçues de différents partenaires, notamment l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), l'agence de l'eau Seine-Normandie, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de l'Eure et l'association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (ADASEA) de l'Eure.

Pour l'ensemble des points concernés, un diaporama préparé par BIOTOPE et non présenté en totalité est joint en annexe.

M. Belnot (BIOTOPE) présente donc directement la définition des actions de conservation en détaillant les séries d'actions correspondant à chaque grand objectif du site (voir diapositives 30 et suivantes du diaporama). Cette présentation est entrecoupée de plusieurs questions.

- **Présentation générale des actions**

Une précision est apportée sur le fait que plusieurs mesures semblent se répéter dans le catalogue des actions. En effet, même si l'objectif visé et les travaux sont semblables, le principe vient du fait que des mesures légèrement différentes au niveau des montants et des engagements s'adressent à 2 catégories de bénéficiaires :

- soit aux exploitants agricoles (MAE 1 à 11) ;
- soit aux propriétaires/gestionnaires non-agriculteurs (contrats Natura 2000). Pour les surfaces en herbe relevant de propriétaires non-agriculteurs, il s'agit de personnes élevant quelques chevaux ou moutons par exemple. Le dispositif Natura 2000 permet cependant de prendre en compte en tant que dépenses éligibles des prestations de service réalisées par des agriculteurs pour des contractants non-agriculteurs

– **Actions GH1c/MAE8 et GH1d réouverture de friche ou boisement en prairie (pages 108 à 112)**

M. Morin s'interroge sur le montant des aides pour l'ouverture du milieu préalable à la remise à l'herbe (165,91 € / ha). Les montants ne sont pas incitatifs, notamment pour la transformation d'une peupleraie en prairie dont le coût pourrait atteindre plus de 10.000 € par hectare (coupe, dessouchage, semis, ...).
M. Morin demande comment sont calculés ces montants.
M. Rogier répond que le montant des aides liées aux mesures agro-environnementales est validé au niveau national et au niveau européen (au travers du plan de développement rural hexagonal). Il correspond à une contrepartie financière pour le manque à gagner et les surcoûts occasionnés par la mise en oeuvre des actions prévues au cahier des charges de chaque mesure ; une incitation de l'ordre de 20 % est déjà prévue. Les aides forfaitaires agricoles ont été évaluées de façon à ne pas sur-compenser les pertes.
Il est précisé qu'il est nécessaire de distinguer le défrichage/réouverture de milieu (mesure initiale de remise en état) financé dans le cadre des mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) à hauteur de 165,91 € par ha et par an pendant 5 ans et la mesure d'entretien (gestion annuelle de la prairie) qui fait également l'objet d'un financement annuel.

Hors comité de pilotage (COPIL), la DDTM confirme cependant qu'au titre de la nouvelle circulaire nationale relative aux contrats Natura 2000, il est possible pour un agriculteur sur une surface non encore déclarée à la PAC (S2 jaune) de faire se succéder un contrat Natura 2000, non agricole pour l'ouverture du milieu selon la mesure GH1d, et une mesure agro - environnementale. Cela permet de mettre en œuvre des travaux plus lourds au niveau financier (dans les cas de coupe incluant par exemple du dessouchage) qui seront estimés sur la base de devis. Une fois l'ouverture du milieu réalisée, l'agriculteur peut alors souscrire pour les années suivantes une MAET liée à la gestion par fauche ou pâturage en déclarant cette surface dans son registre parcellaire (S2 jaune).
Ce nouveau dispositif ne permet cependant toujours pas de financer « sur devis/facture » les équipements pastoraux (clôtures, abris, râteliers, passerelles….) pour les agriculteurs. En effet, la mesure GH2g (page 126) demeure réservée aux non-agriculteurs.

- **Actions GH1a et GH1b: Remise en herbe derrière un labour (pages 102 à 106)**

Cette action est relevée comme importante pour conserver des prairies dans les vallées. La même question est posée sur le caractère « incitatif » de la rémunération prévue. Dans ce cas précis c'est plus la rentabilité générale de l'élevage bovin qui est signalée comme pénalisante que la rémunération de la mesure (355 à 421 €/ha/an selon niveau de fertilisation).
Il est précisé que les cultures occupent 18ha sur le périmètre initial du site.

- **Actions de restauration des ripisylves et des berges (pages 132 à 147)**

M. Morin demande si les mesures présentées pourront soutenir les actions de l'association des riverains de la Calonne.
La DDTM répond que l'association des riverains de la Calonne se range dans la deuxième catégorie citée et aurait la possibilité de conclure des contrats Natura 2000 pour l'entretien des berges de la Calonne et des ripisylves, même en bordure de parcelles agricoles (en accord avec les propriétaires). La nouvelle circulaire du 30 juillet 2010 précise les conditions particulières qu'il conviendra de respecter à ce titre.
Il est rappelé qu'il convient pour ce type d'actions de privilégier des interventions collectives et de recourir également aux outils de financement mis en oeuvre par l'agence de l'eau Seine-Normandie.

- **Action GH4 concernant la libre circulation des poissons (page 144)**

M. Morin se demande si cette mesure doit être maintenue compte tenu du fait que la plupart des travaux ont été réalisés dans le cadre du programme de restauration de la Calonne.
M. Flambard répond que cette question avait été évoquée lors d'un groupe de travail et qu'il apparaît préférable de maintenir le principe de cette action au cas ou un ouvrage isolé ferait l'objet d'un besoin dans les années à venir.

- **Actions GH14a-MAE9 : entretien d'arbres isolés ou d'alignement d'arbres (page 152)**

M. Enos fait remarquer que la fréquence d'entretien « tous les cinq ans » paraît surestimée et souligne l'ambiguïté du terme « taille » pour certaines actions.
Il est répondu que cette action fait l'objet au préalable d'un diagnostic réalisé par l'animateur du site en lien avec l'agriculteur pour définir les modalités exactes (nature, fréquence) du travail à réaliser au cours du contrat de cinq ans. Sur deux contrats de cinq ans successifs, deux entretiens consécutifs peuvent ainsi être espacés de neuf ans.

- **Question des peupleraies**

MM. Morin et Enos souhaitent savoir dans quelle mesure le DOCOB permettra la limitation des plantations de peupliers.
M. Rogier répond que, dans le cadre de la nouvelle réglementation sur l'évaluation des incidences, il pourrait être envisagé d'inscrire les nouvelles plantations de ce type parmi les projets soumis à évaluation préalable. Si ces projets conduisaient à une destruction des habitats d'intérêt communautaire ou étaient identifiés comme pénalisants pour les espèces du site, cela rendrait alors impossible leur réalisation.

Concernant les plantations existantes, cela renvoie aux questions posées précédemment sur les actions GH1c/MAE8 et GH1d pour envisager une remise en herbe. Mais il ne peut y avoir de caractère obligatoire pour les propriétaires.
M. Belnot indique que la charte Natura 2000 vient compléter ce dispositif au travers des incitations qu'elle prévoit.

- **Extension du périmètre initial Natura 2000**

La DDTM indique que suite au COPIL du 03 septembre 2010, la consultation officielle a été transmise à l'ensemble des collectivités pour l'extension liée aux îlots agricoles et aux deux zones liées au Douet Tourtelle.
M. Rogier précise qu'après réponses des collectivités prévues pour début décembre, le dossier sera transmis au Ministère de l'écologie qui est chargé de valider le périmètre définitif retenu en lien avec la commission européenne.
Il signale que de manière transitoire, les contrats Natura 2000 non agricoles ne pourront être mis en œuvre que sur le périmètre initial.

– **Validation du DOCOB**

M. Morin reprend ensuite 3 principaux enjeux du DOCOB pour le site Natura 2000 que sont la priorité au maintien de l'herbe, la pérennité de la qualité des ruisseaux et rivières et l'aspect connaissance et suivi de l'évolution des habitats et espèces.
Suite à l'ensemble des remarques et des modifications qui en découlent, notamment sur l'ouverture des milieux, le comité de pilotage valide à l'unanimité le document d'objectif du site Natura 2000 « le haut bassin de la Calonne » pour le périmètre initial ainsi que pour les extensions proposées, sous réserve des réponses des collectivités.
Compte tenu de l'importance du document et de la date de transmission, un délai d'une quinzaine de jours est laissé aux membres pour apporter si besoin les dernières remarques et corrections.
Le document sera ensuite soumis à l'approbation de la préfète de l'Eure, permettant d'engager la phase de mise en œuvre.

– **Désignation de la structure animatrice et renouvellement de la présidence du comité de pilotage**

En l'absence de délibération de la communauté de communes du canton de Cormeilles (4C) sur cette question, il paraît préférable d'attendre sa réunion prévue fin novembre 2010 pour procéder dans la foulée à de nouvelles désignations.
Une réunion du collège des élus du COPIL, chargé de désigner le président et la structure animatrice, pourrait se tenir à l'issue d'une réunion de la 4C.
Le principe de l'animation est rappelé brièvement par la DDTM et un document cadre a été remis à la 4C pour préparer son assemblée générale.

La séance est levée à 15h20
Compte rendu établi par Pascal Flambard (DDTM 27)

Le Président du Comité de pilotage

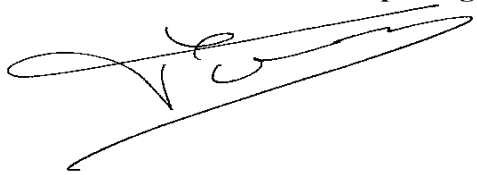

J.ENOS

Présence Comité de Pilotage
Vendredi 29 Octobre 2010

Etaient présents :

Présidents et Maires des Collectivités Territoriales

M.MORIN, Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles et Maire d'Epaignes.
M.ENOS, Maire de Morainville Jouveaux et Président du Comité de Pilotage.
M.CAUCHE, Maire de Cormeilles.
M.RECULARD, Maire de St Siméon.
M.JACQUES, Maire du Bois Hellain.
M.ESPALDET, Président de la Communauté de Communes de Thiberville et Maire de St Aubin de Scellon.

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

MM.ROGIER et FLAMBARD, Direction Départementale des Territoires de l'Eure.
M.VIGNERON, représentant M.HAMON, sous-préfet de Bernay
L'ONEMA

Représentants des propriétaires et exploitants des terrains compris dans le site

M.JACOB, représentant la Chambre d'agriculture de l'Eure et l'ADASEA.

Autres gestionnaires, usagers du site, organismes et associations.

M.LAROCHE, représentant la Fédération des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique et la Fédération départementale des chasseurs de l'Eure.

Autres

MM. BELNOT et RAVARY, BIOTOPE.

Etaient excusés :

Présidents et Maires des Collectivités Territoriales

M.VIQUESNEL, Conseiller Général et Maire d'Asnières.
M.BUCAILLE, Maire de Bailleul la Vallée.
M.GUICHARD, Maire de Fontaine la Louvet.
M.LEMARIEY, Maire de Fresne Cauverville.
M.DUVAL, Maire de la Chapelle Bayvel.
M.BRIAVOINE, Maire de St Pierre de Cormeilles.
M.CAPON, Maire de St Sylvestre de Cormeilles.
Conseil Général de l'Eure.
Conseil Régional de Haute Normandie.

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Préfecture de l'Eure.
Direction Régionale de l'Aménagement et Logement de Haute Normandie.

Représentants des propriétaires et exploitants des terrains compris dans le site

Syndicat de la Propriété Agricole de l'Eure.
FDSEA de l'Eure.
CDJA de l'Eure
Coordination Rurale de l'Eure.
Syndicat des Forestiers de l'Eure
Centre Régional de la Propriété Forestière de Normandie.
Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Eure.
Comité Départemental de Tourisme de l'Eure.

Autres gestionnaires, usagers du site, organismes et associations.
Pays Risle Estuaire.
Pays Risle Charentonne.
Conservatoire Botanique de Bailleul
Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Haute Normandie.
Association des Pêcheurs de la Calonne.
Conservatoire des Sites Naturels de Haute Normandie.

COMPTE-RENDU du COMITE DE PILOTAGE (Elus uniquement)
SITE NATURA 2000 : « Le Haut bassin de la Calonne »
Vendredi 14 Janvier 2011 à CORMEILLES

Présents ou excusés : *voir liste de présence en annexe*.
M.le Sous préfet remercie les élus présents et précise l'ordre du jour qui porte sur l'élection du Président du COPIL Animation - Natura 2000 et sur la désignation de la structure qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'Animation – Natura 2000 pour les 3 ans à venir.

Election du Président
Tout en rappelant les difficultés liées à cette fonction, Jacques ENOS est le seul à présenter sa candidature au poste de Président du COPIL Animation - Natura 2000. Les membres du COPIL désignent à l'unanimité Jacques ENOS, Président.

Désignation de la Structure Animatrice
La Communauté de Communes du Canton de Cormeilles a émis le souhait lors de son assemblée générale du 26 Novembre 2010 de poursuivre la maîtrise d'ouvrage de Natura 2000 pour l'Animation. Les membres du COPIL désignent à l'unanimité la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles, structure Animatrice.
M. le Sous Préfet remercie M.ENOS et la Communauté de communes pour leur engagement de mise en œuvre de l'animation du site NATURA 2000.

Animation
A l'appui du document distribué aux membres du COPIL, P. FLAMBARD énonce les actions types qui sont à mettre en place dans le cadre de l'animation :
Les axes de travail suivants seront confiés à un prestataire (Chambre d'agriculture ou Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie ou tout autre prestataire en mesure de mener cette mission) : Gestion des habitats et des espèces / Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences / Amélioration des connaissances et suivi scientifique.
Les axes de travail suivants seront confiés à la structure animatrice : Information, communication et sensibilisation / Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques / Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site. L'appui du prestataire extérieur reste possible sur des aspects plus « techniques et ponctuels » liés à ces axes.
La DDTM reste en position de soutien de la collectivité pour ces chantiers à conduire que ce soit sur le plan technique ou pour le soutien financier des opérations annuelles.

Projet Agro-environnemental – Campagne 2011
P. FLAMBARD informe les membres du COPIL que l'ADASEA a préparé (avant sa dissolution) le projet Agro-environnemental 2011 relatif aux dossiers qui pourraient être déposés par les agriculteurs dans le cadre des Mesures Agro-environnementales Territorialisées (MAET) en mai prochain. Le prévisionnel financier sollicité est de 83.867 euros et correspond à environ 60 ha engagés par les agriculteurs (l'engagement financier correspond à la durée des contrats de 5 ans).
J. ENOS se rendra le 18 Janvier 2011 à la Commission Régionale Agro-environnementale (CRAE) pour défendre le dossier ou se fera représenter.
J. LESAULNIER souhaite connaitre la raison pour laquelle les agriculteurs – céréaliers perçoivent leurs subventions à date fixe alors que les agriculteurs – producteurs laitiers ou éleveurs dans le cadre des MAET ne les reçoivent jamais dans un délai satisfaisant. Ceci engendre des difficultés de gestion financière.
P. FLAMBARD n'est pas en mesure d'apporter une réponse qui soit satisfaisante pour J. LESAULNIER mais s'engage à faire remonter l'information auprès du service compétent à la DDTM et auprès de sa direction. Il indique en effet que ces décalages ne sont pas liés à des questions d'organisation locale.

La séance est levée à 16 h 30

Le Président du Comité de pilotage

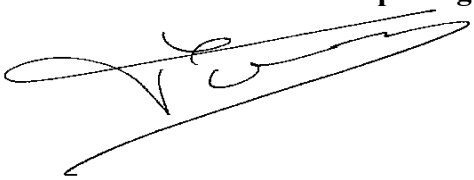

J.ENOS

LISTE DE PRESENCE REUNION COPIL DU 14 JANVIER 2011

- **Etaient présents :**

Présidents et Maires des Collectivités Territoriales

H.MORIN, Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles et Maire d'Epaignes
J.ENOS, Maire de Morainville – Jouveaux et Président du COPIL
P.CAUCHE, Maire de Cormeilles
J.JACQUES, Maire du Bois Hellain
P.ESPALDET, Président de la Communauté de Communes du Canton de Thiberville et Maire de St Aubin de Scellon
M.VIQUESNEL, Conseiller Général, Maire d'Asnières, 2ème Vice - Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles
P.BUCAILLE, Maire de Bailleul la Vallée.
A.LEBAILLY, Représentant de A. GUICHARD, Maire de Fontaine la Louvet
R.LEMARIEY, Maire de Fresne Cauverville.
J.DUVAL, Maire de Chapelle Bayvel.
G.BRIAVOINE, Maire de St Pierre de Cormeilles.
JP.CAPON, Maire de St Sylvestre de Cormeilles.
F. BLAIS, 3ème Vice - Président de la Communauté Communes du Canton de Cormeilles
J. LESAULNIER, 1er Vice – Président de la Communauté de Communes du Canton de Cormeilles

Représentants de l'Etat et de ses établissements publics

J.P.HAMON, Sous - Préfet de Bernay
P. FLAMBARD, Direction Départementale des Territoires de l'Eure.

- **Etaient excusés :**

Conseil Général de l'Eure
Conseil Régional de Haute Normandie
Direction Régionale de l'Aménagement et du Logement de Haute Normandie.